



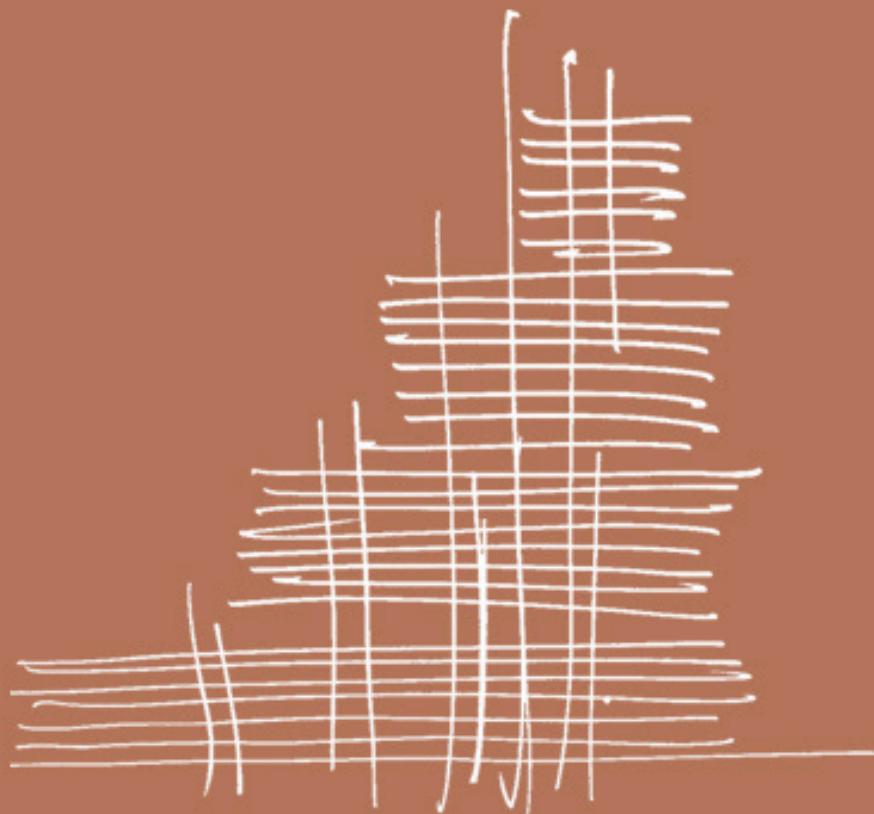
Strasbourg,  
école d'architecture

# Représenter la justice : enjeux architecturaux et symboliques des palais contemporains

Calypso GERMAIN  
Mémoire de Master Ensas 2025

Sous la direction de Denis BOCQUET, Elke  
MITTMAN et Tifawt LOUDAOUI

Esquisse iconique Tribunal de Paris, Renzo Piano





# **Représenter la justice : enjeux architecturaux et symboliques des palais contemporains**

**Calypso GERMAIN**

Mémoire de Master Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg  
2025

Sous la direction de Denis BOCQUET, Elke MITTMAN et Tifawt LOUDAOUI



# S O M M A I R E

## 7 INTRODUCTION

### 11 1. LA COMMANDE PUBLIQUE COMME MATRICE DU DISCOURS ARCHITECTURAL

- 12 A. Un cadre d'État qui oriente les formes
- 15 B. Les outils de la commande : programmes, concours, protocoles
- 19 C. Ce que produit la commande : une image publique de la justice
- 22 D. Études de deux cas emblématiques
- 31 E. Les signes hérités : que garde-t-on, que transforme-t-on ?
- 34 F. Les tensions que la commande ne résout pas toujours

### 37 2. LES LANGAGES ARCHITECTURAUX DE LA JUSTICE CONTEMPORAINE

- 38 A. La monumentalité réinterprétée : entre héritage et adoucissement
- 40 B. Transparence et opacité : la mise en tension du regard
- 43 C. L'espace comme médiation : hiérarchie, circulation et lisibilité
- 45 D. La lumière comme langage : rendre visible la justice
- 48 E. La matérialité du droit : poids, texture et ancrage
- 54 F. Le rapport à la ville : de la forteresse à la place publique

### 57 3. UNE JUSTICE EN QUÊTE D'INCARNATION

- 60 A. De la représentation à la présence : vers une justice incarnée
- 62 B. Le rituel spatial du jugement : entre scénographie et mise à distance
- 64 C. Le corps du justiciable : entre vulnérabilité et reconnaissance
- 66 D. L'expérience du magistrat et de l'avocat : autorité et quotidien
- 68 E. Le justiciable et la cité : vers une justice sensible et partagée
- 70 F. Une justice post-monumentale ? La nouvelle symbolique du pouvoir

## 73 CONCLUSION

## 76 BIBLIOGRAPHIE



# Introduction

L'architecture judiciaire raconte l'histoire du pouvoir et de sa représentation.

Depuis plus de deux siècles, elle oscille entre la monumentalité héritée de l'État et la recherche d'une forme plus humaine, plus démocratique, de la justice.

Chaque palais de justice dit quelque chose du rapport entre le citoyen et la Loi : dans la pierre et la lumière, il traduit une conception du droit, du pouvoir et du vivre-ensemble.

Autrefois, la justice s'élevait littéralement au-dessus du peuple ; aujourd'hui, elle tente de s'y ancrer, de s'y mêler sans se dissoudre.

C'est cette mutation que ce mémoire cherche à comprendre : comment la justice se représente-t-elle aujourd'hui à travers son architecture ?

La justice s'est longtemps présentée comme un temple.

Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, avec les modèles de Jean-Nicolas-Louis Durand, le palais de justice reprend les codes d'une architecture rationnelle et monumentale. Dans ses *Précis des leçons d'architecture*, Durand propose une méthode claire : organiser, hiérarchiser, faire apparaître l'ordre du pouvoir.

Sous la Troisième République, cette rigueur devient un signe de stabilité.

Les colonnes, les escaliers, les portiques affichent la grandeur de l'État et la solennité du droit. La justice garde alors ses distances ; elle se veut respectable, presque sacrée.

Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, le modèle change.

Les réformes de la politique immobilière du ministère de la Justice et la création de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) ouvrent une nouvelle période : celle d'une justice pensée comme un service public.

La commande publique devient un instrument politique. Elle organise, planifie, hiérarchise, tout en cherchant à traduire des valeurs plus actuelles : transparence, accessibilité, proximité.

Selon son rapport d'activité 2024 de l'APIJ, « chaque programme exprime une volonté civique : faire du lieu de justice un lieu de citoyenneté ».<sup>1</sup>

Le palais ne cherche plus à impressionner, mais à expliquer. La monumentalité, autrefois signe d'autorité, devient un langage d'accueil.

Ce mémoire s'inscrit dans cette évolution et part d'un constat simple : la justice française cherche aujourd'hui à se montrer sans dominer, à inscrire le droit dans la vie ordinaire.

De là naît une question centrale : comment l'architecture des palais de justice contemporains traduit-elle le nouveau lien entre pouvoir, justice et société ?

Trois hypothèses orientent la réflexion.

D'abord, la commande publique façonne les représentations. Par ses outils : concours, programmes, protocoles, elle influence les formes, les usages et les symboles.

<sup>1</sup>Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), Rapport d'activité 2024, Paris : Ministère de la Justice, 2025, p. 12.

## INTRODUCTION

Ensuite, les architectes réinterprètent cette commande pour inventer d'autres langages. La lumière, la matière, la transparence deviennent les signes d'une justice apaisée. Enfin, la justice d'aujourd'hui ne cherche plus seulement à être vue ; elle veut être vécue. L'architecture devient alors un espace de médiation, entre l'État et le citoyen, entre l'autorité et l'expérience.

De nombreux chercheurs ont étudié cette relation entre justice et espace.

Patricia Branco et Laurence Dumoulin, dans *La Justice en trois dimensions*, rappellent que la justice « *n'est pas seulement rendue dans un espace, mais produite par l'espace lui-même* ».<sup>2</sup>

Elles montrent que la lumière, la disposition des lieux ou la place des acteurs traduisent des rapports de pouvoir.

La sociologue Diane Bernard, dans son étude des tribunaux pénaux internationaux, décrit la salle d'audience comme un « *lieu du procès et lieu du crime* », où la scénographie devient acte politique.<sup>3</sup>

Aujourd'hui, cette lecture s'étend à l'échelle nationale : la justice française se conçoit comme une mise en scène du civisme.

Sur le plan architectural, la chercheuse Marie Bels, dans sa thèse *Les grands projets de la justice française : stratégies et réalisations architecturales du ministère de la Justice* (1991-2001), puis lors de sa conférence *Contemporary Courthouses* à l'Université de Hambourg (2022), analyse les palais contemporains européens comme des « images spatiales de la démocratie ». Elle montre que la lumière et la visibilité du juge sont devenues des outils symboliques.

Rendre la justice visible, c'est aussi la rendre responsable. Mais elle prévient : « *le tout-visible ne produit pas forcément la confiance ; il peut faire perdre au droit sa part de retrait nécessaire* ».<sup>4</sup>

Cette tension traverse les projets récents en France.

Du côté des praticiens, Antoine Garapon et Éric Morain proposent deux regards différents.

Garapon, dans *Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle* (IHEJ, 2013), écrit que « *le juge n'est plus au sommet de l'escalier, il est dans la clarté du lieu commun* ».

Morain, dans *La Lettre juridique* (2018), critique au contraire la dérive sécuritaire des box vitrés, qu'il juge contraires à la dignité du prévenu et à l'idéal de transparence.

Ces voix rappellent que le lieu de justice reste un espace de tension entre autorité et humanité. D'autres analyses confirment cette idée :

Olivier Gahinet, dans *Les marches du palais*, Olivia Dufour, dans *Le palais de justice des Batignolles en quête de symboles* (Gazette du Palais, 2016), et l'IHEJ (Institut des Hautes études Judiciaires), dans son Rapport sur la symbolique du futur tribunal de Paris (2016), soulignent tous la même recherche : celle d'un nouveau récit spatial.

Les palais récents : Paris-Batignolles (Renzo Piano, 2017), Aix-en-Provence (Marc Barani, 2017), Strasbourg (Garcés-de Seta-Bonet, 2018), Béziers (Atelier Pistre, 2015), traduisent cette quête d'un idéal démocratique mis en forme.

Tous cherchent un équilibre entre sobriété et lumière, proximité et gravité, rigueur et douceur.

<sup>2</sup> Patricia Branco et Laurence Dumoulin, « La justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels », Droit et Société, n° 79, 2011, p. 5.

<sup>3</sup> Diane Bernard, « Lieu du procès, lieu du crime : les espaces de justice internationale pénale », Revue interdisciplinaire d'études juridiques, vol. 75, 2015, p335.

<sup>4</sup> Marie Bels, « Contemporary Courthouses. Architectural Images and Spatial Representations of Justice », conférence à l'Université d'Hambourg, 2022.

## INTRODUCTION

Ce mémoire se concentre sur la France contemporaine, entre 1991 et 2025.

Cette période correspond à la refondation de la politique immobilière du ministère de la Justice et à l'action de l'APIJ.

L'étude repose sur un corpus d'édifices récents : Paris, Aix-en-Provence, Strasbourg, Béziers, Bourg-en-Bresse et Bobigny.

Ces palais, répartis sur le territoire, proposent des réponses différentes notre question.

La méthode combine analyse documentaire et lecture architecturale.

Les sources officielles : rapports de l'APIJ, de la Cour des comptes et de l'IHEJ, sont croisées avec des entretiens d'architectes et de magistrats, ainsi qu'avec des textes critiques de Bels, Garapon, Dufour, Morain, Bernard, Branco et Dumoulin.

Ces références sont mises en regard avec l'observation directe des bâtiments.

Chaque édifice est étudié selon trois registres :

- symbolique : les valeurs que la forme exprime : autorité, transparence, équité ;
- fonctionnel et spatial : la logique des parcours, la hiérarchie des espaces, le rapport à la ville ;
- perceptif et sensible : la lumière, les matériaux, l'expérience du justiciable.

Cette approche cherche à comprendre comment la commande publique, la conception architecturale et la perception sociale s'articulent pour façonner l'image contemporaine de la justice.

L'étude s'organise en trois temps.

La première partie, La commande publique comme matrice du discours architectural, montre comment l'État, par ses outils : programmes, concours, protocoles, influence la forme et l'image des palais de justice.

La deuxième, Les langages architecturaux de la justice contemporaine, explore les codes formels, lumineux et matériels qui traduisent les valeurs actuelles de la justice.

Enfin, la troisième, Une justice en quête d'incarnation, interroge la relation entre le lieu et le corps, entre le justiciable, le magistrat et la cité.

Ce parcours invite à voir la justice autrement : non comme une simple institution, mais comme une expérience vécue.

L'architecture devient alors un acte de traduction.

Elle ne se contente plus de dire le droit : elle le met en scène, elle le rend sensible, elle le raconte.

Ainsi se dessine le fil rouge de ce mémoire : comprendre comment la République, à travers la construction de ses palais, cherche à incarner la justice sans la figer, à la rendre visible sans la trahir.



# 1

## **La commande publique comme matrice du discours architectural**

- A. Un cadre d'État qui oriente les formes
- B. Les outils de la commande : programmes, concours, protocoles
- C. Ce que produit la commande : une image publique de la justice
- D. Études de deux cas emblématiques
- E. Les signes hérités : que garde-t-on, que transforme-t-on ?
- F. Les tensions que la commande ne résout pas toujours

## A. UN CADRE D'ÉTAT QUI ORIENTE LES FORMES

L'architecture judiciaire naît d'un cadre d'État. Elle reflète la façon dont la République imagine et montre la justice dans l'espace, mais ce cadre n'est jamais neutre.

Il oriente les formes, fixe les fonctions et encadre la création. Chaque palais de justice exprime ainsi une vision politique du rapport entre le pouvoir et le citoyen.

L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) est aujourd'hui au centre de ce dispositif.

Dans son rapport d'activité 2023, elle se présente comme « *le service constructeur du ministère de la Justice* », garant d'une politique cohérente, durable et exemplaire.<sup>5</sup>

Sous la tutelle du garde des Sceaux et du ministère de l'Économie, elle traduit les priorités de l'État dans la matière bâtie : maîtrise des coûts, sécurité, accessibilité, durabilité.

Cette maîtrise d'ouvrage joue un rôle de filtre entre la décision politique et le projet architectural.

Elle fixe les marges de liberté de l'architecte, transforme les valeurs publiques en formes concrètes, et inscrit les ambitions républicaines dans la construction même des palais.

Le mot rationnel revient souvent dans le discours de la commande publique. Il ne renvoie pas seulement à la technique, mais à une idée d'ordre.

Rendre la justice lisible, c'est la rendre visible. Une architecture rationnelle est une architecture claire, où chaque fonction trouve sa place, où la lumière et les parcours traduisent la logique d'un pouvoir maîtrisé.

La rationalité fait écho à la rigueur du droit. Elle s'exprime par des formes simples : des axes nets, des volumes hiérarchisés, une transparence mesurée.

Elle met en scène la méthode : séparer, organiser, équilibrer.

Le tribunal judiciaire de Paris-Batignolles, conçu par Renzo Piano et livré en 2017, illustre bien cette approche.

Le bâtiment se compose de quatre volumes superposés, reliés par de grands atriums vitrés. Chaque bloc correspond à une fonction : salles d'audience, bureaux, services techniques.

Les circulations sont strictement séparées entre magistrats, détenus et public. Ainsi, la justice s'ordonne dans l'espace. Les transparencies successives permettent de voir sans pénétrer, de comprendre sans dominer.

Renzo Piano explique que la lumière « *démocratise l'espace* » en supprimant les zones d'ombre.

L'édifice montre la justice tout en apaisant la crainte qu'elle suscite.



Tribunal judiciaire de Paris-Batignolles – Renzo Piano (2017) : Justice exposée et rationnelle : quatre volumes superposés, atrium vitré, flux séparés.

À Béziers, le palais livré en 2016 par Architecture Studio suit la même logique. Un socle en béton clair, des patios lumineux, des circulations nettes. Ici, la rationalité devient sensible. Les parcours sont simples, la lumière filtre à travers des claustras, le bois absorbe le bruit. L'espace, ordonné, adoucit la confrontation judiciaire. Cette rationalité s'inscrit dans une longue tradition d'État bâtisseur.

<sup>5</sup>Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), Rapport d'activité 2024, Paris : Ministère de la Justice, 2025, p.4.

## A. UN CADRE D'ÉTAT QUI ORIENTE LES FORMES

L'exposition *Les Bâtisseurs*<sup>6</sup> rappelle que, depuis la Révolution, les palais de justice traduisent les valeurs politiques de leur temps : l'autorité sous l'Ancien Régime, la raison sous les Lumières, la transparence à l'ère démocratique.

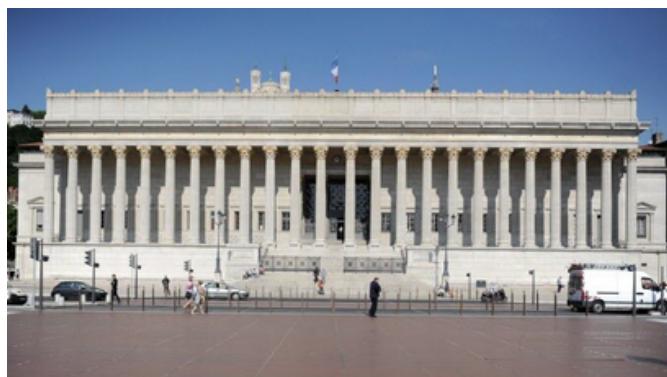
Au XIX<sup>e</sup> siècle, les édifices néoclassiques reprennent les codes du temple antique : fronton, colonnade, symétrie.

Le palais de justice de Rennes (1618-1655, Salomon de Brosse) ou celui de Lyon (Baltard, 1847) illustrent cette monumentalité.

La façade ordonnée, la pierre blanche et le péristyle à colonnes mettaient à distance la justice. Elle s'imposait comme un pouvoir supérieur, presque sacré.



Le Palais du parlement de Bretagne, à Rennes. – Salomon de Brosse (1618-1655) - Façade et salle des pas perdus : la justice monarchique, symétrique et hiérarchique. © Guillaume Piolle



Palais de justice de Lyon – Baltard (1847)  
Le temple républicain de la Loi : symétrie, pierre claire, fronton triangulaire.  
Photo Joël Philippon

La Révolution française transforme ce modèle. Le temple devient celui de la Loi. L'architecture néoclassique, plus sobre et géométrique, démocratise la majesté. La colonne demeure, mais elle incarne désormais la raison universelle.

« *Nos lieux de justice se sont inscrits dans une continuité tenant à la représentation d'une justice au-dessus des intérêts individuels, puissante et sacrée* »<sup>7</sup>.

À travers la pierre et la symétrie, la justice républicaine affirmait la stabilité morale de l'État.

Aujourd'hui, l'État conserve ce rôle d'architecte du lien social, mais il change de langage. Les frontons s'effacent, remplacés par le verre. Les colonnes deviennent des trames. Les seuils monumentaux laissent place à des halls lumineux. La monumentalité ne disparaît pas : elle se réinvente. Là où la pierre imposait la loi, la transparence l'expose. Là où la hauteur marquait la distance, elle évoque désormais l'ouverture. Le pouvoir ne s'impose plus par la masse, mais par la lumière.

Le rapport de la Cour des comptes de 2017 souligne les limites de la politique immobilière du ministère de la Justice. Les grands projets judiciaires sont souvent jugés « *lourds, coûteux et déconnectés des besoins territoriaux* »<sup>8</sup>. Le regroupement des juridictions dans de vastes cités judiciaires, comme à Paris ou à Lille, répond davantage à une logique d'optimisation qu'à un souci d'accessibilité.

Delphine Iweins observe que « *la justice rentre dans le XXI<sup>e</sup> siècle à travers ses cités judiciaires* », mais que cette modernisation, tout en cherchant la transparence, « *laisse à désirer quant à la proximité* »<sup>9</sup>. Le risque est clair : une justice visible mais éloignée, lisible mais centralisée.

<sup>6</sup> APIJ / Ministère de la Justice, Exposition “Les Bâtisseurs”, catalogue numérique, 2018.

<sup>7</sup> Éric Morain, « Lettre juridique : Réflexion sur la symbolique des lieux de justice », La Lettre juridique, Paris : Carbonnier Lamaze Rasle & Associés, 2018, p.2.

<sup>8</sup> Cour des comptes, Rapport sur la politique immobilière du ministère de la Justice, décembre 2017, p. 18-20.

<sup>9</sup> Delphine Iweins, « Palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle : entrez dans la lumière et oubliez le réseau », Gazette du Palais, n° 36, 20 septembre 2016, p. 7-9.

## A. UN CADRE D'ÉTAT QUI ORIENTE LES FORMES

Malgré ces tensions, la commande publique reste un outil de récit national.

L'APIJ revendique une « *responsabilité sociétale* » et une « *ambition de qualité d'usage* »<sup>10</sup>. Elle se place dans une logique d'amélioration continue : construire des bâtiments économies, accessibles et exemplaires.

Ces termes : rationalité, transparence et exemplarité, forment le socle d'une éthique de l'architecture judiciaire, où le bâtiment devient à la fois outil et symbole.

Par la clarté des parcours, il enseigne. Par la lumière, il rassure. Par la verticalité, il rappelle la gravité du jugement.

« *L'architecte de la justice se voit confier la mise en scène, la mise en forme et donc la mise en sens de notre démocratie* »<sup>11</sup>. L'État oriente ainsi les formes pour traduire ce que la justice est devenue : non plus un temple du pouvoir, mais un espace de débat civique.

Le bâtiment judiciaire, par sa disposition, met en scène la transparence tout en maintenant la distance nécessaire à l'autorité.

Il cherche à apaiser le rapport entre le citoyen et l'institution, sans effacer la solennité du lieu.

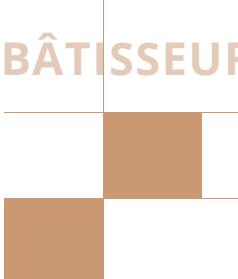
Sur le plan symbolique, le cadre d'État construit une image de justice maîtrisée, lisible et ouverte.

Sur le plan spatial, il ordonne les flux et les seuils pour rendre perceptible la logique du procès.

Sur le plan sensible, il crée une expérience de clarté : lumière, silence, verticalité.

La commande publique ne se limite donc pas à une fonction administrative.

Elle agit comme la matrice d'un imaginaire démocratique. Elle montre comment l'État, par la forme, expose la justice sans la profaner : visible mais inviolable, claire mais souveraine.

REPÈRES HISTORIQUES	
<p>La justice est rendue en plein air au début du Moyen Âge</p> 	<p><b>L'Ancien Régime et la nécessité d'établir des lieux de justice et d'enfermement</b></p> <p>1250</p> <p>Création du premier Parlement à Paris, successeur de la Curia Regis.</p> <p><b>XIIe siècle</b></p> <p>Apparition des évêchés-juridictions dépendant directement de la couronne.</p> <p><b>XVe siècle</b></p> <p>Transformation progressive des cours de Conseiller-avocats en Cours de justice provinciales en Parlement.</p> <p><b>1551</b></p> <p>Création de 60 Présidiaux, tribunaux déjouant l'Ancien Régime par Henri II.</p> <p><b>1656</b></p> <p>Édification du Temple Neuf à Paris, destiné à enfermer certains prévenus. Une trentaine d'obélisques généraux sont créés en France.</p> <p><b>1670</b></p> <p>Apparition d'un nouveau type d'établissement pénitentiaire, destiné à accueillir des personnes pour de courtes durées, par lettres du Roi. Les plus connus sont le château de Vincennes, le château d'If ou Belle-Île-en-Mer.</p>
<p>L'immobilier judiciaire et pénitentiaire</p>	<p><b>1790</b></p> <p>Loi de 1790 sur l'organisation judiciaire. Un programme de construction de 1000 nouveaux édifices de première instance s'engage.</p> <p><b>1791</b></p> <p>Création de 24000 arrêts aux tribunaux.</p> <p><b>1795</b></p> <p>Établissement du Conseil des bâtiments civils qui sera à l'origine d'une pratique encadrée de l'architecture des bâtiments publics.</p> <p><b>1804</b></p> <p>Décret sur les prisons publiques.</p> <p><b>1808</b></p> <p>Décret portant création d'une maison centrale de détention par arrondissement.</p> <p><b>1958</b></p> <p>Révision de la carte judiciaire conduisant à une grande homogénéisation des équipes judiciaires. Située au cœur des villes, les nouvelles salles de justice se distinguent par leur entrée sans escalier, par leurs portes vitrées, surmontées d'un fronton triangulaire. Les magistrats orientent la Justice sur une estrade surélevée dans des salles d'audience.</p> <p><b>1968</b></p> <p>Décret sur la maison d'arrêt de Rueil-Malmaison dans le département de l'Essonne, le plus grand centre pénitentiaire d'Europe.</p> <p><b>1987</b></p> <p>Programme de construction de 2 établissements pénitentiaires neufs, appelé « Programme immobilier 13 000 ». </p>
	<p><b>1993 - 2002</b></p> <p>Lancement d'un important programme immobilier judiciaire impliquant la construction de 25 concours à Paris.</p> <p><b>1995 - 2002</b></p> <p>Programme immobilier d'environ 1700 nouvelles places environ.</p> <p><b>2002</b></p> <p>Création d'un secrétariat d'Etat aux « programmes immobiliers de la justice » et lancement d'un programme immobilier judiciaire de 1 200 nouvelles places de prison.</p> <p><b>2014</b></p> <p>Fermerture jusqu'en 2019 pour rénovation complète de la maison d'arrêt de la santé à Paris, 14 ans après son ouverture.</p> <p><b>2018</b></p> <p>Mise en service du tribunal judiciaire de Paris, prouesse architecturale et urbaine.</p> <p><b>23 mars 2019</b></p> <p>Loi de programmation et de réforme pour la justice et le droit pénal et judiciaire accompagnée d'un programme immobilier judiciaire, et inscription d'une programmation pénitentiaire de 15 000 nouvelles places en prison.</p> <p><b>21 avril 2021</b></p> <p>Annonces la Première ministre et le garde des Sceaux, ministre de la Justice, des stades et des jeux pour la construction d'un programme immobilier atteignant 15 000 places de prison.</p> <p><b>Printemps 2023</b></p> <p>Projet de loi de programmation et de réforme prévoit 10 milliards d'euros pour le budget de la justice à horizon 2027. Le budget de l'investissement immobilier atteint un sommet historique.</p>
<p>BÂTISSEUR</p> 	

Exposition "Les Bâtisseurs" – Ministère de la Justice (2023). PAGE 3 \_ Chronologie de la justice bâtie : du fronton au verre.

<sup>10</sup> APIJ, Rapport d'activité 2024 op. cit., p. 12.

<sup>11</sup> Antoine Garapon, Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle, Notes de l'IHEJ, n° 5, Institut des Hautes Études sur la Justice, juin 2013, p. 2.

## B. LES OUTILS DE LA COMMANDE : PROGRAMMES, CONCOURS, PROTOCOLES

La commande publique n'est pas seulement un acte politique.

Elle s'appuie sur des outils précis comme les programmes, concours et protocoles, qui traduisent la volonté de l'État dans la matière et l'espace.

Ces instruments forment une véritable grammaire de la justice contemporaine. Ils fixent les intentions, cadrent les gestes, organisent le sens avant même que l'architecte ne commence à dessiner.

Le programme est le premier de ces outils. Il définit les besoins, hiérarchise les fonctions et inscrit chaque projet dans les priorités publiques du moment.

Dans ses rapports 2023 et 2024, l'APIJ le décrit comme « la matrice du projet », garant de la « qualité d'usage », de la « performance environnementale » et de la « maîtrise du coût »<sup>12</sup>

Derrière ce langage technique comme la fonctionnalité, l'accessibilité, la durabilité, se cache un discours de valeurs.

Chaque exigence fonctionnelle exprime à la fois un principe architectural et une ambition sociale.

Les rapports de l'APIJ et les textes du ministère de la Justice affirment que les palais doivent être « efficaces et exemplaires, ouverts et sûrs, sobres et représentatifs ». <sup>13</sup>

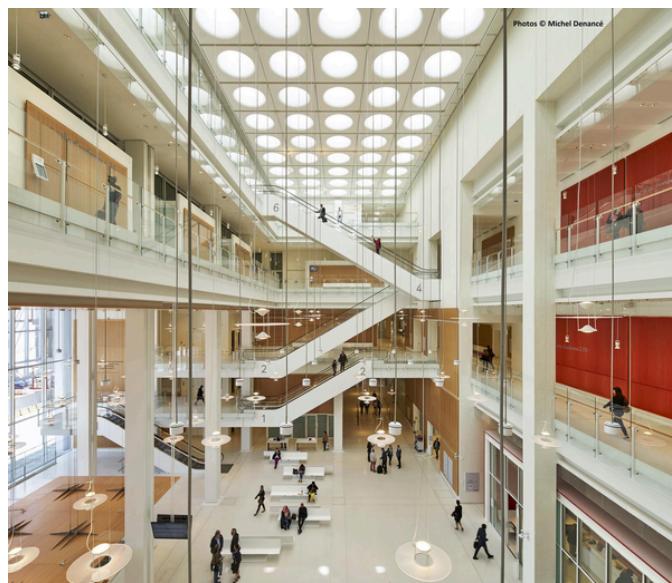
Ces valeurs jouent donc un double rôle : elles guident la conception et traduisent un projet de société.

Sur le plan architectural, ces valeurs orientent la forme et la matière.

- L'égalité s'exprime dans la lisibilité du plan, la suppression des seuils hiérarchiques et la continuité des parcours accessibles à tous.
- La transparence se traduit par la lumière naturelle, les façades vitrées, les halls traversants, comme à Aix-en-Provence ou à Paris-Batignolles.



Aix-en-Provence, Palais de justice (Barani, 2017) - Vue du hall vitré et des circulations horizontales – illustration d'un programme centré sur la transparence et l'accessibilité. Photos Serge Demainly



Paris-Batignolles, Tribunal judiciaire (RPBW, 2017) - séparation des flux.

- La proximité se lit dans l'ancrage urbain du tribunal, dans sa visibilité depuis la rue et sa continuité avec la ville.
- L'exemplarité devient tangible : pierre locale, lignes sobres, performances énergétiques mesurées.

Ces choix donnent forme aux valeurs républicaines. L'espace devient un outil d'expression politique. Les volumes ordonnés, la lumière maîtrisée, la simplicité des parcours traduisent une justice lisible, rigoureuse et équilibrée.

<sup>12</sup> APIJ, op. cit., 2025.

<sup>13</sup> APIJ, op. cit., 2025, p. 12-14.

## B. LES OUTILS DE LA COMMANDE : PROGRAMMES, CONCOURS, PROTOCOLES

Mais ces valeurs ont aussi une portée sociale. Elles traduisent la volonté d'un État qui cherche à réconcilier le citoyen avec sa justice.

- L'égalité réduit la distance symbolique entre le justiciable et le juge.
- La transparence répond à une attente démocratique de compréhension et de visibilité.
- La proximité affirme une justice humaine, ancrée dans le quotidien.
- L'exemplarité reflète un devoir d'éthique et de responsabilité environnementale : l'État veut montrer l'exemple, jusque dans la pierre.

Inscrites dans le programme, ces valeurs deviennent un outil de médiation entre l'État et le citoyen. Elles cherchent à rompre avec l'image d'une justice lointaine et intimidante, en imposant des espaces clairs, accessibles et apaisés. La commande publique tente de pacifier le rapport au droit.

*« Le bâtiment judiciaire, par sa lumière et sa clarté, met en scène une justice qui ne veut plus dominer mais expliquer, non plus se cacher mais se montrer »<sup>14</sup>.*

Ainsi comprise, la valeur n'est pas un supplément moral : elle devient un principe de composition. La justice ne se représente plus comme un pouvoir, mais comme une expérience partagée.

Ces valeurs prennent forme dans les réalisations récentes.

Le palais de justice d'Aix-en-Provence, conçu par Marc Barani (2017), en est un exemple clair.

Le programme demandait un bâtiment « transparent, visible, ouvert sur la ville »<sup>15</sup>.

Autour d'un grand hall vitré, l'édifice relie la cité et la justice.

La lumière guide les parcours, la matière apaise. L'architecture incarne une justice en mouvement : accessible mais toujours solennelle.

À Bourg-en-Bresse, l'APIJ fixait un autre objectif : « *exprimer la modernité sans perdre la gravité du lieu* ».

Le bâtiment, horizontal et clair, présente une façade de pierre perforée, à la fois austère et accueillante. Par son dessin, le programme oriente le sens : il fixe les limites, détermine les valeurs et encadre la créativité.

*« La justice n'est pas seulement rendue dans un espace, elle est produite par l'espace lui-même. L'architecture matérialise la vision que la société se fait du droit »<sup>16</sup>.*



Bourg-en-Bresse, Palais de justice (APIJ, 2016) - Façade ajourée en pierre claire – entre sobriété et monumentalité. Photo Gabrielle Voinot

Le programme devient ainsi un outil de mise en scène morale. Il déplace la justice du domaine du droit vers celui de la perception.

Là où le palais classique représentait l'État, le palais contemporain met en scène le citoyen.

<sup>14</sup> Antoine Garapon, Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle, Notes de l'IHEJ, n° 5, Institut des Hautes Études sur la Justice, juin 2013, p. 3.

<sup>15</sup> Marc Barani, Palais de justice d'Aix-en-Provence : Anatomie d'un palais, dossier de présentation et entretien avec l'architecte, Paris : Ministère de la Justice / APIJ, 2017, p.4.

<sup>16</sup>. Patricia Branco et Laurence Dumoulin, « La justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels », Droit et Société, n° 79, 2011, p. 5.

## B. LES OUTILS DE LA COMMANDE : PROGRAMMES, CONCOURS, PROTOCOLES

Le concours d'architecture est le second outil de la commande publique.

Il met en tension deux logiques : celle de la maîtrise d'ouvrage, attachée à la conformité, et celle des architectes, porteurs d'un imaginaire.

Marie Bels, décrit les concours contemporains comme des « *dispositifs de cadrage symbolique* ».<sup>17</sup> Ils visent à choisir les projets capables de « médiatiser l'idéal démocratique » tout en respectant les contraintes techniques et sécuritaires.

Autrement dit, le concours fixe la symbolique : il détermine l'image de la justice que l'on va construire.

L'exemple du tribunal judiciaire de Paris, conçu par Renzo Piano (2017), est révélateur.

Le concours, lancé en 2010, demandait de concilier monumentalité et ouverture, sécurité et transparence.

Renzo Piano a proposé une architecture en strates verticales : quatre blocs superposés, distincts mais reliés par des atriums de verre. Cette structure traduit la hiérarchie judiciaire sans la cacher.

Le jury a salué un « *équilibre entre visibilité, solennité et humanité* ».<sup>18</sup>

Ici, le concours a consacré une image : celle d'une justice visible mais apaisée, hiérarchique mais démocratique.

À Poitiers ou à Lille, les concours menés par l'APIJ suivent la même logique.

Façades vitrées, halls traversants, volumes horizontaux : les réponses sont différentes, mais les valeurs sont les mêmes.

L'architecture ne part pas d'une page blanche ; elle traduit un cadre de pensée.

Les mots du cahier des charges : clarté, sobriété,

accessibilité, orientent la création avant qu'elle ne prenne forme. Le concours n'est donc pas seulement un moment artistique.

C'est un rituel politique où l'État choisit l'image qu'il veut donner de lui-même.

« *Chaque concours est un acte de foi dans la possibilité de rendre la justice visible sans l'exhiber, d'offrir un lieu d'équilibre entre autorité et humanité* »<sup>19</sup>.

L'expression “*offrir l'architecture*” traduit bien cette tension : la commande publique montre la justice, mais elle en garde la maîtrise.

Le troisième outil de la commande publique est le protocole. Il regroupe les procédures administratives et les échanges institutionnels qui encadrent la conception des projets.

L'APIJ revendique dans ses rapports la mise en place de « *démarches de concertation avec les magistrats, les personnels et les élus locaux* »<sup>20</sup>.

Cette concertation poursuit deux objectifs : améliorer la qualité d'usage et assurer l'adhésion politique du projet.

Mais cette ouverture reste maîtrisée.

« *l'espace judiciaire reste profondément codifié, car il traduit une hiérarchie des rôles et des corps* ».<sup>21</sup>

Autrement dit, même lorsqu'il consulte, l'État garde la main. Il écoute, mais il ordonne.

Les protocoles servent à encadrer la participation. Ils filtrent les attentes pour qu'elles s'accordent à l'image institutionnelle.

<sup>17</sup> Marie Bels, « Contemporary Courthouses. Architectural Images and Spatial Representations of Justice », conférence à l'Université d'Hambourg, 2022.

<sup>18</sup> Antoine Garapon, « Rapport du groupe de réflexion sur la symbolique du futur tribunal de Paris – Entretien avec Antoine Garapon, secrétaire général de l'Institut des Hautes Études sur la Justice », Politiques de justice – DSJ / IHEJ, 2015, p.9.

<sup>19</sup> Olivier Gahinet, Les marches du palais. Offrir l'architecture et rendre la justice, Paris : Éditions du Moniteur, 2017, p. 22.

<sup>20</sup> APIJ, op. cit., 2024, p. 16.

<sup>21</sup> Diane Bernard, « Lieu du procès, lieu du crime : les espaces de justice internationale pénale », Revue interdisciplinaire d'études juridiques, vol. 75, 2015, p.8.

## B. LES OUTILS DE LA COMMANDE : PROGRAMMES, CONCOURS, PROTOCOLES

Cette maîtrise se lit dans les projets récents :

- à Aix-en-Provence, la concertation a permis de regrouper les services dispersés, sans remettre en cause la structure du programme ;
- à Reims, les échanges ont porté sur la signalétique et les parcours, mais pas sur la conception globale.

Ces démarches donnent parfois l'image d'une participation contrôlée, une concertation cadrée plus qu'un débat ouvert. Elles renforcent l'autorité de la maîtrise d'ouvrage tout en donnant une forme de légitimité démocratique au projet.

Pourtant, cette codification n'efface pas toute sensibilité. Les architectes intègrent souvent les retours d'usage pour rendre les lieux plus humains : zones d'attente lumineuses, mobilier chaleureux, circulation fluide. La concertation devient alors un espace d'équilibre entre contrôle institutionnel et attention à l'expérience vécue.

Les trois outils : programme, concours, protocole, forment un même système de médiation entre l'État et la société.

Ils traduisent, à travers la construction, les valeurs politiques de leur temps.

Dans les années 1990, la commande cherchait encore à monumentaliser la République.

Aujourd'hui, elle veut apaiser, rendre lisible, rapprocher.

La justice n'est plus seulement un pouvoir : elle devient une expérience publique.

Chaque outil participe à cette mise en scène :

- Le programme fixe les valeurs à incarner : égalité, transparence, accessibilité.
- Le concours choisit la symbolique la plus juste : visibilité, humanité, équilibre.
- Le protocole transforme la commande en récit collectif : concertation, usage, adhésion.

Ainsi, la commande publique produit une justice signifiante.

Une justice que l'on peut lire dans la lumière d'un atrium, dans la clarté d'un plan, dans la proportion d'un hall.

À travers ces dispositifs, l'État façonne le regard. Il organise la perception et met en scène le pouvoir de la loi dans des formes simples, ouvertes et ordonnées.

## C. CE QUE PRODUIT LA COMMANDE : UNE IMAGE PUBLIQUE DE LA JUSTICE

En encadrant la création architecturale, la commande publique fabrique un récit.

Elle ne produit pas seulement des bâtiments, mais une image de la justice : visible, codée, immédiatement lisible.

Cette image naît du croisement entre les exigences politiques, techniques et symboliques.

Elle met en scène la démocratie dans la pierre.

Depuis vingt ans, la commande publique cherche à concilier deux impératifs : rendre la justice accessible sans l'affaiblir, la montrer sans la profaner. La justice doit être visible mais souveraine, ouverte mais ordonnée.

*« L'architecture judiciaire doit traduire la démocratie sans effacer la solennité. Elle doit montrer le pouvoir sans le dominer, incarner la loi sans l'imposer »<sup>22</sup>.*

Chaque palais devient ainsi une mise en scène du pouvoir civilisé. La monumentalité n'a pas disparu ; elle s'est transformée. Elle ne s'exprime plus par la masse ni par l'ornement, mais par la clarté du plan, la hauteur mesurée et la lumière filtrée. La transparence est devenue l'équivalent moderne du fronton antique : un symbole collectif.

Le tribunal judiciaire de Paris-Batignolles, réalisé par le Renzo Piano Building Workshop (2017), illustre cette logique.

Par la superposition de volumes et l'immense façade vitrée, il compose une figure verticale et claire dans le paysage du Grand Paris.

Visible depuis la périphérie, l'édifice expose la justice comme institution publique.

Mais cette visibilité reste contrôlée : les atriums vitrés laissent passer la lumière sans révéler les délibérés. La clarté sert à médiatiser la puissance de la loi, non à l'effacer.

Antoine Garapon parle d'une « architecture de la clarté démocratique » : « *Le palais de justice moderne ne cherche*

*plus à impressionner, il cherche à convaincre. Il ne s'élève plus pour dominer, mais pour se faire comprendre »<sup>23</sup>.*



Paris-Batignolles, RPBW (2017) - Vue extérieure des blocs superposés et atriums vitrés : la monumentalité transparente.

La justice devient ainsi un objet visuel du discours démocratique.

Les architectes traduisent ces valeurs dans la structure des espaces.

Par le plan, la lumière et les circulations, le bâtiment devient un parcours initiatique : le justiciable entre, attend, avance, comprend. Chaque seuil marque un passage, chaque hall une étape symbolique.

*« Les palais de justice contemporains cherchent à spatialiser les valeurs de la démocratie : transparence, neutralité, accessibilité »<sup>24</sup>.*

La justice devient une expérience physique : elle s'éprouve dans le mouvement et la lumière.

À Aix-en-Provence, l'architecture de Marc Barani met en œuvre cette symbolique du parcours.

Un grand hall vitré, traversé de passerelles, distribue les salles d'audience comme des îlots de clarté. Le plan, centré, organise la relation entre la ville et la justice. La lumière naturelle apaise l'attente et donne un rythme calme au lieu. L'espace devient une pédagogie silencieuse.

<sup>22</sup> Antoine Garapon, « Rapport du groupe de réflexion sur la symbolique du futur tribunal de Paris », op. cit., p.9.

<sup>23</sup> Antoine Garapon, Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle op. cit., p. 3.

<sup>24</sup> Patricia Branco et Laurence Dumoulin, « La justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels », op. cit., p. 5.

À Béziers (Architecture Studio, 2016), le hall central, baigné d'une lumière zénithale, symbolise la transparence et la réconciliation. Les salles d'audience, sobres et lumineuses, s'ouvrent sur un patio. Le public s'y sent guidé et rassuré. L'architecture met en scène une justice visible mais apaisée.

La même logique se retrouve à Bourg-en-Bresse : le long parcours depuis la rue jusqu'à la salle d'audience ritualise l'accès à la loi. La distance devient un temps de préparation plutôt qu'une séparation. L'architecture exprime ici la justice comme une montée vers la clarté.

La commande publique ne crée pas seulement des espaces fonctionnels, elle façonne aussi une atmosphère morale.

L'APIJ parle d'une « *architecture apaisée et claire, au service du citoyen* »<sup>25</sup>.

Cette formule traduit l'importance du sensible : la justice ne se comprend pas seulement, elle se ressent.

La lumière joue un rôle central. Elle symbolise la transparence, mais aussi la raison. Dans les halls d'Aix, de Béziers ou de Paris, elle neutralise la peur et humanise l'attente.

« *Offrir la lumière, c'est offrir la justice* »<sup>26</sup>.

Les matériaux participent du même langage : verre, bois clair, pierre naturelle. Ils désacralisent sans banaliser. Loin du décorum du XIX<sup>e</sup> siècle, ces matières douces imposent le respect sans inspirer la crainte.

Cette atmosphère traduit une évolution profonde.

La justice se dématérialise symboliquement : elle n'est plus enfermée dans la pierre, mais diffusée dans la lumière.

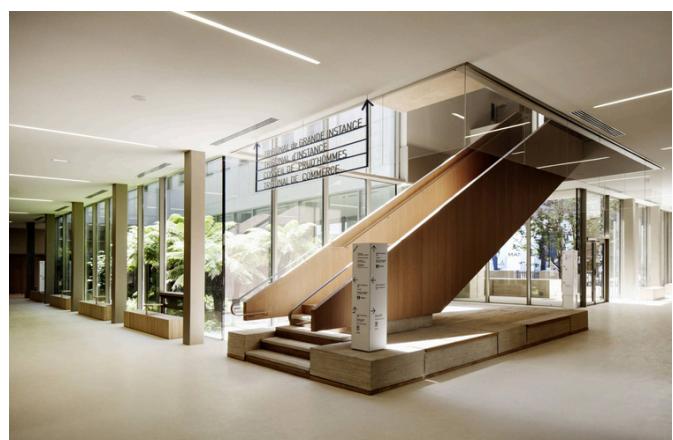
La perception devient une pédagogie : comprendre la justice par la manière dont elle se montre.

Au-delà des bâtiments, la commande publique compose une image commune de la justice française.

L'exposition *Les Bâtisseurs*<sup>27</sup> en témoigne : elle présente les nouveaux palais comme les visages d'un même récit, celui d'un État constructeur, transparent et stable.

Cette communication institutionnelle souligne le rôle politique de la commande. Construire un tribunal, c'est construire un message : celui d'un État moderne et exemplaire. La presse s'en fait l'écho.

Le Monde titrait à propos du tribunal de Paris : « *La justice s'élève dans la lumière* »<sup>28</sup>.



Béziers, Architecture Studio (2016) - Patio central lumineux : pacification de l'espace et justice perceptive.

Le Figaro, plus critique, évoquait « *un signe d'universalité, mais aussi de froideur* »<sup>29</sup>

Ces lectures opposées montrent que l'architecture judiciaire est devenue un miroir du débat public : chacun y lit sa propre vision du rapport entre l'État et la justice.

<sup>25</sup> APIJ, op. cit., 2024, p.6.

<sup>26</sup> Olivier Gahinet, *Les marches du palais. Offrir l'architecture et rendre la justice*, op. cit., p. 28.

<sup>27</sup> APIJ / MINISTÈRE DE LA JUSTICE, Exposition : *Les bâtisseurs – L'architecture judiciaire contemporaine*, Paris : Ministère de la Justice / APIJ, 2018.

<sup>28</sup> Jean-Jacques Larrochelle, « *Le tribunal de Paris récompensé par l'Équerre d'argent* », Le Monde, 28 novembre 2017.

<sup>29</sup> Christophe Bommelaer, « *La justice en ses palais* », Le Figaro, 20 février 2012.

## C. CE QUE PRODUIT LA COMMANDE : UNE IMAGE PUBLIQUE DE LA JUSTICE

La commande publique produit plus qu'un cadre fonctionnel. Elle façonne une image publique de la justice.

Chaque palais raconte un même récit : celui d'une justice démocratique, lisible et apaisée.

Niveau symbolique : incarner la justice dans la clarté.

L'architecture traduit les valeurs républicaines : autorité, transparence, équité ; dans un langage renouvelé. La monumentalité devient lumineuse.

Le tribunal de Paris-Batignolles en est l'exemple : ses volumes superposés et ses façades vitrées exposent la justice sans la dominer.

Le rapport de l'IHEJ sur la symbolique du futur tribunal de Paris le formule ainsi :

« *La transparence n'est pas l'opposé du secret judiciaire, elle en devient la condition morale* »<sup>30</sup>.

Le pouvoir ne s'impose plus par la masse, mais par la clarté.

Niveau spatial : ordonner et démocratiser. La justice s'organise en parcours hiérarchisés mais lisibles. Les plans récents, issus des schémas de l'APIJ, séparent les flux tout en ménageant des espaces communs. Marie Bels l'explique :

« *L'espace judiciaire démocratique n'efface pas la hiérarchie, il la rend visible* ».<sup>31</sup>

À Aix-en-Provence, le grand hall vitré et les passerelles suspendues mettent en scène cette médiation : voir sans franchir, comprendre sans violer le secret.

Niveau perceptif : pacifier et humaniser. La commande publique cherche à humaniser la justice.

La lumière naturelle, les matériaux sobres et les volumes calmes apaisent la peur.

À Béziers, le hall zénithal exprime cette volonté d'ouverture.

À Bourg-en-Bresse, la pierre claire filtre la lumière et crée un sentiment d'équilibre.

Olivier Gahinet le résume ainsi :

« *La lumière est un geste politique : elle rend la justice visible et humaine à la fois* »<sup>32</sup>.

Ces choix traduisent une justice qui ne s'impose plus, mais qui se laisse comprendre.



Bourg-en-Bresse, Façade ajourée : équilibre entre autorité et humanité.

La commande publique compose un visage uniifié de la justice française :

- Symboliquement, elle expose la loi dans la clarté.
- Spatialement, elle ordonne sans exclure.
- Perceptivement, elle pacifie et humanise.

Antoine Garapon l'exprime ainsi :

« *L'architecture judiciaire du XXI<sup>e</sup> siècle n'est plus celle du commandement, mais de la compréhension* »<sup>33</sup>.

Chaque palais devient alors une image visible de la démocratie en train de se montrer : une justice qui s'ouvre, se traduit et s'explique.

<sup>30</sup> Institut des Hautes Études sur la Justice (IHEJ), Rapport du groupe de réflexion sur la symbolique du futur tribunal de Paris, Paris : IHEJ, juin 2016, p.11.

<sup>31</sup> Marie Bels, « Contemporary Courthouses. Architectural Images and Spatial Representations of Justice », op. cit.,

<sup>32</sup> Olivier Gahinet, Les marches du palais. Offrir l'architecture et rendre la justice, op. cit., p. 30.

<sup>33</sup> Antoine Garapon, « Rapport du groupe de réflexion sur la symbolique du futur tribunal de Paris », op. cit.

# RENZO PIANO BUILDING WORKSHOP, 2017

Livré en 2017, le tribunal judiciaire de Paris-Batignolles marque un tournant dans la représentation de la justice française.

Conçu par le Renzo Piano Building Workshop pour l'APIJ, il condense les ambitions de la commande publique contemporaine : rendre la justice visible, lisible et ouverte, sans lui retirer sa gravité.

Avec ses 38 étages répartis en quatre volumes superposés, le bâtiment devient à la fois signal urbain et métaphore institutionnelle.

Il incarne une justice verticale, transparente et ordonnée. Antoine Garapon le résume ainsi :

*« Ce palais ne s'élève pas pour dominer mais pour se faire comprendre. Il ne cache pas le pouvoir, il l'expose dans sa fragilité et sa clarté »*<sup>34</sup>

L'image du tribunal repose sur une symbolique claire : montrer la justice sans la théâtraliser.

Renzo Piano abandonne le langage du temple pour celui de la transparence. Les quatre blocs empilés, reliés par des atriums vitrés, représentent la hiérarchie judiciaire : le public à la base, les magistrats aux étages, l'administration au sommet.

Le Rapport du groupe de réflexion sur la symbolique du futur tribunal de Paris précise cet objectif :

*« Traduire la démocratie sans effacer la solennité, montrer le pouvoir sans le dominer, incarner la loi sans l'imposer »*<sup>35</sup>

La monumentalité devient verticale mais immatérielle. La pierre laisse place au verre, l'ombre à la lumière. Le pouvoir judiciaire s'élève, mais dans la clarté, comme si la loi devait désormais être visible pour être légitime.

Delphine Iweins parle d'une « justice réconciliée avec le public, qui assume sa visibilité dans la cité »<sup>36</sup>.

Le tribunal judiciaire de Paris-Batignolles,

souvent présenté comme la vitrine de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle, a suscité des réactions contrastées.

Entre admiration et réserve, il révèle les tensions du modèle contemporain : une justice exposée mais encore distante, démocratique mais monumentale.

Pour beaucoup, le bâtiment est un manifeste de modernité. Jean-Jacques Larochelle écrivait dans *Le Monde* :

*« La justice s'élève dans la lumière. Renzo Piano réussit à concilier monumentalité et transparence »*<sup>37</sup>.

L'édifice reçoit l'Équerre d'argent la même année, signe de sa reconnaissance architecturale.

L'exposition *Les Bâtisseurs*<sup>38</sup> le présente comme une « œuvre manifeste » : la démonstration d'un État capable d'incarner la justice dans la clarté et la hauteur.

L'avocat Éric Morain souligne aussi cette réussite :

*« Ce palais est impressionnant. Il dit la puissance de la République, mais aussi sa volonté d'ouverture. C'est un lieu de travail, mais c'est aussi un symbole »*<sup>39</sup>.

Le tribunal séduit par sa transparence et par la force d'un message : la République montre enfin sa justice.

Mais cette admiration ne fait pas taire les critiques. Olivia Dufour écrit :

*« Le palais de justice des Batignolles est à la fois un phare et une tour de verre. Il fascine autant qu'il éloigne »*<sup>40</sup>.

<sup>34</sup> Antoine Garapon, *Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle* op. cit.

<sup>35</sup> Antoine Garapon, « Rapport du groupe de réflexion sur la symbolique du futur tribunal de Paris », op. cit., p.9.

<sup>36</sup> Delphine Iweins, « Palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle : entrez dans la lumière et oubliez le réseau », op. cit., p.7.

<sup>37</sup> Jean-Jacques Larochelle, « Le tribunal de Paris récompensé par l'Équerre d'argent », op. cit.

<sup>38</sup> APIJ, Exposition : *Les bâtisseurs – L'architecture judiciaire contemporaine* op. cit.

<sup>39</sup> Eric Morain, « Lettre juridique : Réflexion sur la symbolique des lieux de justice », op. cit., p.2.

<sup>40</sup> Olivia Dufour, « Le palais de justice des Batignolles en quête de symboles », *Gazette du Palais*, n° 28, 26 septembre 2016, p.5.

# RENZO PIANO BUILDING WORKSHOP, 2017



## D. ÉTUDES DE DEUX CAS EMBLÉMATIQUES

Plusieurs praticiens évoquent son isolement, loin du centre historique de l'île de la Cité, et la froideur de ses espaces intérieurs.

On parle d'un bâtiment « *baigné de lumière, mais déconnecté du réseau humain de la ville* »<sup>41</sup>.

La transparence, voulue comme ouverture, devient parfois vitrine : un lieu visible, mais distant. La Cour des comptes note le même paradoxe : « *Le projet a permis une modernisation exemplaire, mais son insertion urbaine reste difficile et son appropriation par les usagers inégale* »<sup>42</sup>.

Le tribunal est admiré comme œuvre d'architecture, mais questionné comme lieu de justice.

Il traduit la volonté de transparence, sans encore créer la proximité recherchée.

Cette réception révèle la tension centrale de la justice contemporaine : plus elle se montre, plus elle risque de paraître distante. Le verre et la lumière incarnent la démocratie, mais ne garantissent pas l'adhésion. P. Branco le rappelle : « *L'architecture judiciaire produit un discours politique : elle veut être transparente, mais la transparence n'assure pas la compréhension* »<sup>43</sup>.

Le tribunal de Paris-Batignolles incarne donc une réussite symbolique, mais une expérience inégale pour ses usagers. Pour le public, il reste solennel, parfois intimidant. Pour l'État, il demeure un manifeste : celui d'une justice visible, ordonnée et exemplaire.

L'édifice se situe à la jonction de deux modèles : le palais classique, qui imposait la loi par la pierre, et le palais contemporain, qui la manifeste par la lumière.

Cette réception révèle la tension centrale de la justice contemporaine : plus elle se montre, plus elle risque de paraître distante.

Le verre et la lumière incarnent la démocratie, mais ne garantissent pas l'adhésion. P. Branco le rappelle :

« *L'architecture judiciaire produit un discours politique : elle veut être transparente, mais la transparence n'assure pas la compréhension* »<sup>43</sup>.

Le tribunal de Paris-Batignolles incarne donc une réussite symbolique, mais une expérience inégale pour ses usagers. Pour le public, il reste solennel, parfois intimidant. Pour l'État, il demeure un manifeste : celui d'une justice visible, ordonnée et exemplaire.

L'édifice se situe à la jonction de deux modèles : le palais classique, qui imposait la loi par la pierre, et le palais contemporain, qui la manifeste par la lumière.

Dans cette transition, la commande publique construit une image forte, mais pas encore pleinement partagée.

La rationalité spatiale du tribunal de Paris exprime un ordre démocratique.

Le plan sépare les flux : magistrats, personnels, justiciables et prévenus suivent des circuits distincts, mais convergent vers les salles d'audience. Cette organisation incarne la hiérarchie judiciaire tout en limitant la confrontation directe.

La Cour des comptes notera à ce sujet :

« *Le projet architectural a su concilier l'impératif de sécurité et celui d'une circulation fluide et lisible pour le public* »<sup>44</sup>.

L'ordre devient ici une pédagogie. L'espace rationalise la justice sans la déshumaniser. Chaque zone est identifiable, chaque fonction lisible. Les ascenseurs panoramiques et les couloirs vitrés permettent de voir la structure du pouvoir judiciaire sans en franchir les limites.

<sup>41</sup> Delphine Iweins, « Palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle : entrez dans la lumière et oubliez le réseau », op. cit., p.7.

<sup>42</sup> COUR DES COMPTES, Rapport sur la politique immobilière du ministère de la Justice, décembre 2017, p.21.

<sup>43</sup> Patricia Branco et Laurence Dumoulin, « La justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels », op. cit., p. 5.

<sup>44</sup> COUR DES COMPTES, Rapport sur la politique immobilière du ministère de la Justice, décembre 2017, p.18.

## D. ÉTUDES DE DEUX CAS EMBLÉMATIQUES

L'espace devient une mise en scène silencieuse de la loi.

Marie Bels le formule clairement :

*« L'espace judiciaire démocratique n'efface pas la hiérarchie, il la rend lisible et partageable »<sup>45</sup>*

La dimension sensible du bâtiment affirme une justice apaisée. Les grandes baies vitrées, les façades réfléchissantes et la lumière naturelle omniprésente créent une atmosphère d'équilibre. Le hall principal, haut de quinze mètres, baigne dans une clarté stable. C'est un lieu d'attente calme, à la fois ouvert et maîtrisé.

Olivier Gahinet y voit un geste politique :

*« Offrir la lumière, c'est offrir la justice. La clarté devient un mode d'exercice du pouvoir »<sup>46</sup>.*

Le verre agit comme un filtre moral : il laisse passer la lumière, mais retient le bruit. La perception du lieu repose sur cette neutralisation du conflit : un espace qui apaise, ordonne et explique. Même la verticalité du bâtiment, souvent critiquée, participe de cette logique.

Elle met à distance le tumulte du quotidien tout en inscrivant la justice dans le ciel de la ville.

Renzo Piano résume cette philosophie :

*« Le palais de justice doit être une maison de clarté, pas une forteresse »<sup>47</sup>.*

Le tribunal de Paris-Batignolles dépasse la prouesse technique. Il incarne la volonté de l'État de se montrer autrement.

*« Réinventer la figure du palais de justice à l'échelle du XXI<sup>e</sup> siècle, en alliant performance, ouverture et exemplarité »<sup>48</sup>.*

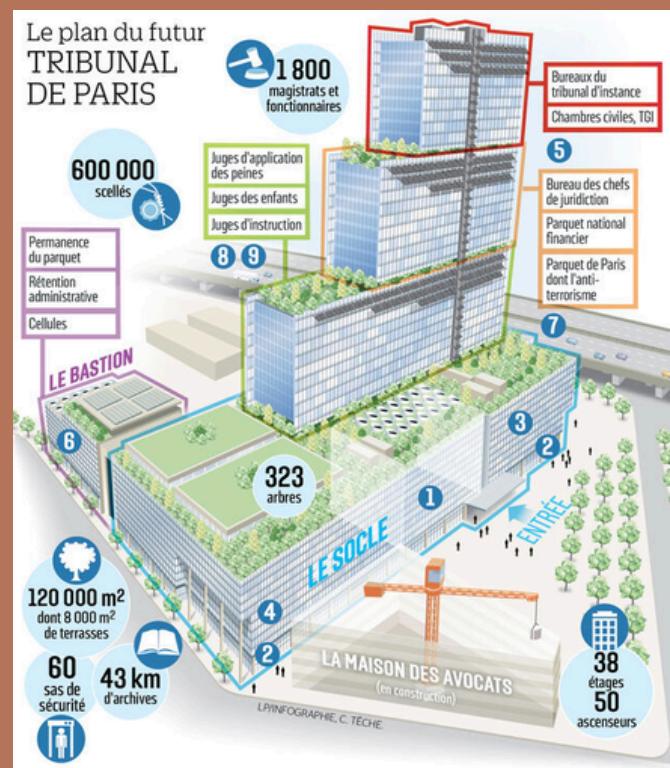
L'édifice devient le visage contemporain de la République judiciaire :

- Une autorité verticale mais lumineuse ;
- Un espace ordonné mais lisible ;
- Un lieu de pouvoir, mais aussi d'humanité.

L'architecture traduit ici une transformation politique : la justice passe du temple fermé à l'institution ouverte. La distance sacrée se transforme en visibilité démocratique. Le palais ne dit plus voici le pouvoir, il dit voici la loi que nous partageons.



Affiche de l'exposition "Les Bâtisseurs" (APIJ, 2023) - Mise en scène du tribunal comme emblème national.



Tribunal judiciaire de Paris, Renzo Piano, Schéma Le Parisien

<sup>45</sup> Marie Bels, « Contemporary Courthouses. Architectural Images and Spatial Representations of Justice ».op. cit.,  
<sup>46</sup> Olivier Gahinet, Les marches du palais. Offrir l'architecture et rendre la justice, op. cit., p. 30.

<sup>47</sup> Renzo Piano, Bernard Plattner et Jean-Michel Etcheverry, « Quelle symbolique judiciaire pour le XXI<sup>e</sup> siècle ? Futur palais de justice de Paris-Batignolles : entretien avec Renzo Piano », Institut des Hautes Études sur la Justice (IHEJ), 26 novembre 2015.

<sup>48</sup> APIJ, Rapport d'activité 2023 op. cit., 2024, p.14.

# MARC BARANI, 2017

Le palais de justice d'Aix-en-Provence, inauguré en 2017, incarne une autre figure de la justice contemporaine.

Conçu par Marc Barani sous la maîtrise d'ouvrage de l'APIJ, il illustre la volonté de l'État de produire des architectures à la fois fonctionnelles, lisibles et apaisées.

À la monumentalité verticale de Paris-Batignolles répond ici une horizontalité civique, plus douce et plus contextuelle, mais tout aussi symbolique.

Marc Barani résume ainsi son intention : « *Je voulais que le bâtiment soit simple, hospitalier et mesuré. Un lieu de justice, pas un monument du pouvoir* »<sup>49</sup>.

Le projet d'Aix-en-Provence se distingue par sa manière de réinterpréter la symbolique judiciaire dans la ville. Implanté au cœur du quartier du Jas-de-Bouffan, en pleine mutation, le palais ne cherche pas à s'imposer. Il s'aligne sur la hauteur des immeubles voisins et s'ouvre largement vers l'espace public.

L'APIJ décrit le projet comme une « *justice à hauteur d'homme* », fondée sur la visibilité, la mesure et la clarté<sup>50</sup>. L'édifice abandonne les codes du temple pour adopter ceux de la maison publique : une architecture civique, horizontale et partagée.

Marc Barani précise cette idée :

« *Le palais de justice n'est pas un sanctuaire, c'est une scène où se joue la rencontre entre la loi et le citoyen* »<sup>51</sup>.

Cette formule résume le déplacement symbolique opéré par la commande publique : la justice n'est plus un pouvoir distant, mais une expérience à vivre.

La clarté spatiale est au cœur du projet. Le bâtiment s'organise autour d'un grand hall vitré, pensé comme une « *place intérieure* » où se croisent les différents publics. Ce hall n'est ni décoratif ni neutre : il oriente le regard, structure les déplacements et articule les fonctions.

Les flux, de magistrats, justiciables, public, convergent sans jamais se confondre. Un système de passerelles et de niveaux distincts assure la fluidité des parcours.

L'ordre spatial se lit dans trois principes simples :

- Les salles d'audience s'alignent sur une façade claire et rythmée ;
- Les couloirs, larges et lumineux, ouvrent sur le paysage ;
- Les zones d'attente offrent des vues apaisantes sur la ville.

Cette organisation rationnelle, caractéristique de la méthode de Barani, fait de l'espace une pédagogie. Comme le souligne P. Branco et L. Dumoulin :

« *L'espace judiciaire contemporain n'est pas seulement un lieu de jugement, il est un lieu d'apprentissage social* »<sup>52</sup>.

À Aix, le parcours devient un récit. Chaque seuil, chaque transparence, chaque matière conduit à comprendre la hiérarchie sans la subir.

Le palais de justice d'Aix-en-Provence a reçu un accueil favorable.

Architectes, magistrats et citoyens ont salué sa mesure, sa lumière et son humanité. Mais cette réception révèle aussi un paradoxe : le bâtiment, apprécié pour sa clarté, est parfois jugé trop discret face à la symbolique traditionnelle du pouvoir judiciaire.

Dès son ouverture, le projet est présenté comme un modèle de sobriété et d'intégration urbaine.

<sup>49</sup> Marc Barani, *Anatomie d'un palais* op. cit., p.3.

<sup>50</sup> APIJ, *Rapport d'activité 2023* op. cit., 2024, p.9.

<sup>51</sup> Marc Barani, *Anatomie d'un palais* op. cit., p.6.

<sup>52</sup> Patricia Branco et Laurence Dumoulin, « *La justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels* », op. cit., p. 5.

## D. ÉTUDES DE DEUX CAS EMBLÉMATIQUES

L'APIJ y voit une « *justice apaisée, claire et accessible, ancrée dans son territoire* »<sup>53</sup>.

L'APIJ met en avant sa simplicité et sa dignité institutionnelle.

Pour Marc Barani, cette retenue a une portée morale :

« *Le rôle du palais de justice est d'incarner l'équité, pas la puissance. C'est une architecture de clarté, pas de domination* »<sup>54</sup>.

Cette recherche d'équilibre trouve un écho positif parmi les magistrats et le personnel. Les témoignages évoquent un bâtiment « *accueillant* », « *apaisant* », « *à taille humaine* ». Le confort acoustique, la lumière naturelle et la continuité des espaces sont souvent cités comme des réussites. Cependant, cette réception n'est pas unanime. Certains usagers soulignent une forme de neutralité. Le lieu inspire le respect, mais aussi une certaine distance.

« *L'architecture judiciaire contemporaine cherche la transparence, mais risque parfois la neutralité. À force de vouloir apaiser, elle efface ce qui faisait la gravité du lieu* »<sup>55</sup>.

À Aix, la sobriété du béton clair et la lumière diffuse créent un climat paisible, parfois jugé trop silencieux.

L'APIJ reconnaît ce défi : la « *recherche d'équilibre entre proximité et solennité* » reste un enjeu majeur pour les futurs projets<sup>56</sup>.

La réception du public devient donc un critère de réussite : la perception compte autant que la conception.

Le palais d'Aix-en-Provence incarne une réussite civique. Il traduit la mutation du rapport entre l'État et le citoyen : la justice n'est plus une forteresse, mais une maison ouverte.

« *Le bâtiment judiciaire moderne ne veut plus impressionner, il veut convaincre. Il ne se dresse plus au-dessus de la cité, il en fait partie* »<sup>57</sup>

À Aix, cette proximité donne à la justice une forme nouvelle : une autorité tranquille, fondée sur la clarté et la mesure.

Là où Paris-Batignolles incarne une justice monumentale et verticale, Aix propose une justice quotidienne et partagée, plus discrète, mais tout aussi signifiante.



Panneaux de l'exposition "Les Bâtisseurs" (APIJ, 2023) - Description de la "justice à hauteur d'homme" selon Barani



Palais de justice Aix en Provence - Agence Marc Barani - bâtiment intégré au quartier - Symbole d'une justice civique et mesurée, ancrée dans la ville.



Palais de justice Aix en Provence - Agence Marc Barani - bâtiment intégré au quartier - Symbole d'une justice civique et mesurée, ancrée dans la ville. Crédit photo : Thierry Passerat

<sup>53</sup> APIJ, Rapport d'activité 2023 op. cit., 2024, p.9

<sup>54</sup> Marc Barani, Anatomie d'un palais op. cit., p.3.

<sup>55</sup> Patricia Branco et Laurence Dumoulin, « La justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels », op. cit., p. 6.

<sup>57</sup> Antoine Garapon, Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle op. cit., p.3.

<sup>56</sup> APIJ, Rapport d'activité 2024 op. cit., 2025, p.10.

D. ÉTUDES DE DEUX CAS EMBLÉMATIQUES

# MARC BARANI, 2017



## D. ÉTUDES DE DEUX CAS EMBLÉMATIQUES

L'expérience sensible du palais d'Aix-en-Provence repose sur la lumière et la proportion. L'architecture évite les effets spectaculaires. Elle privilégie une ambiance tempérée, faite de clarté diffuse, de béton clair, de bois blond et de verrières orientées au nord.

L'APIJ décrit le projet comme une « *architecture apaisée, fondée sur la lumière naturelle et la mesure humaine* »<sup>58</sup>. La lumière traverse le hall comme une matière douce. Elle structure l'espace sans l'éblouir.

Les matériaux, sobres et durables, produisent une atmosphère d'équité et de respect. O.Gahinet souligne cette dimension perceptive : « *La lumière, dans le projet de Barani, ne cherche pas à révéler la puissance du droit, mais la dignité des hommes qui le traversent* »<sup>59</sup>.

Ici, la perception devient un acte moral. Voir, comprendre, attendre dans un espace clair et mesuré, c'est déjà participer à la justice.

Le palais d'Aix-en-Provence a reçu un accueil largement positif. La presse, les magistrats et le public ont salué sa simplicité et sa clarté. Le ministère de la Justice le présente comme un « *modèle de justice apaisée, lisible et accueillante* »<sup>60</sup>.

Pour les magistrats, les espaces de travail sont « *lisibles et clairs* », favorisant les échanges et la concentration<sup>61</sup>.

Pour le public, le lieu est « *moins intimidant* », « *plus ouvert* », mais certains regrettent une atmosphère trop silencieuse, presque froide.

Cette réception illustre la tension qui traverse la justice contemporaine : plus le lieu devient accessible, plus il doit préserver sa solennité. P. Branco et L. Dumoulin résument ce paradoxe : « *La justice cherche la transparence, mais elle ne peut renoncer à l'autorité qu'exige son exercice* »<sup>62</sup>.

Le palais d'Aix-en-Provence parvient à trouver un équilibre rare. Il humanise la justice sans en effacer la gravité. Il incarne la double ambition de la commande publique : rendre la justice proche, mais toujours digne.

Ainsi, le palais d'Aix-en-Provence parvient à humaniser la justice sans en effacer la gravité.

Il incarne cette double ambition de la commande publique : rendre la justice proche, mais toujours digne.

<sup>58</sup> APIJ, Rapport d'activité 2024 op. cit., 2025, p.10.

<sup>59</sup> Olivier Gahinet, Les marches du palais. Offrir l'architecture et rendre la justice, op. cit., p. 30.

<sup>60</sup> Ministère de la Justice, Quel sens donner à l'architecture des palais de justice ? [audio en ligne], 3 septembre 2012.

<sup>61</sup> Marc Barani, Anatomie d'un palais op. cit., p.9.

<sup>62</sup> Patricia Branco et Laurence Dumoulin, « La justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels », op. cit., p. 6.

## D. ÉTUDES DE DEUX CAS EMBLÉMATIQUES

Les palais de justice de Paris-Batignolles et d'Aix-en-Provence portent la même ambition : montrer une justice démocratique, lisible et apaisée, ais chacun le fait à sa manière.

À Paris, Renzo Piano élève la justice dans la ville. Son bâtiment, vertical et transparent, affirme la présence d'une institution nationale forte.

À Aix, Marc Barani choisit la mesure et la continuité urbaine. Son palais s'inscrit dans le paysage sans dominer, comme une maison publique à hauteur d'homme.  
Ces deux architectures racontent deux façons de penser la justice.

À Paris, la commande publique mise sur la visibilité pour exprimer l'autorité de l'État.

À Aix, elle cherche la proximité, pour recréer la confiance du citoyen.  
L'expérience du lieu n'est pas la même.

Le grand hall vitré de Paris impressionne par sa hauteur et sa lumière verticale.  
Celui d'Aix apaise par sa clarté horizontale et ses proportions calmes.

Dans les deux cas, la lumière joue un rôle essentiel : elle rend la justice plus lisible, plus accessible, même si leur intention diffère.

Piano veut rendre la loi visible ; Barani veut rendre la justice vivable.  
La réception des bâtiments révèle aussi ce contraste.  
À Paris, le tribunal a été salué pour sa modernité, mais certains y voient une distance.  
Olivia Dufour parle d'un lieu « *fascinant mais distant* »<sup>63</sup>, et Dominique Iweins évoque une justice « *baignée de lumière mais déconnectée du réseau humain de la ville* »<sup>64</sup>.

La Cour des comptes note également une « *appropriation inégale du lieu par les usagers* »<sup>65</sup>. Le public admire, mais sans toujours s'y reconnaître.

À l'inverse, le palais d'Aix-en-Provence inspire la confiance. Les magistrats apprécient la clarté des espaces et la qualité de lumière. L'APIJ parle d'une « *justice apaisée, à hauteur d'homme* »<sup>66</sup>.

Mais certains observateurs, comme Branco et Dumoulin, soulignent une limite : à force de chercher la neutralité, le lieu risque de perdre un peu de sa gravité.

Paris-Batignolles expose la justice dans la lumière du pouvoir ; Aix-en-Provence l'abrite dans la clarté du quotidien.  
L'un montre, l'autre accueille.  
Entre monumentalité et humanité, ces deux palais dessinent le visage d'une justice d'aujourd'hui : visible, mesurée et partagée.

<sup>63</sup>Dufour (Olivia), « Le palais de justice des Batignolles en quête de symboles », Gazette du Palais, n° 28, 26 septembre 2016.

<sup>64</sup>Iweins (Dominique), « Palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle : entrez dans la lumière et oubliez le réseau », Gazette du Palais, n° 36, 20 septembre 2016.

<sup>65</sup>Cour des comptes, Rapport sur la politique immobilière du ministère de la Justice, décembre 2017, p. 21.

<sup>66</sup>APIJ, Rapport d'activité 2023 op. cit., 2024, p. 9.

## E. LES SIGNES HÉRITÉS : QUE GARDE-T-ON, QUE TRANSFORME-T-ON ?

L'architecture judiciaire s'est longtemps appuyée sur un vocabulaire plutôt stable : colonnades, frontons, emmarchements, portiques. Ces signes, hérités de l'Antiquité puis réinterprétés par la Renaissance et le néoclassicisme républicain, exprimaient la grandeur de l'État et la distance du pouvoir. La hauteur, la symétrie et la pierre construisaient un rapport sacré à la justice. Les marches et les seuils fonctionnaient comme des rites d'accès : ils séparaient l'espace ordinaire du lieu du jugement.

*« Les palais de justice héritent de la figure du temple : ils élèvent la loi, ils la mettent en scène au-dessus du monde »<sup>67</sup>.*

Mais ces symboles, qui donnaient autrefois à la justice sa dignité, contribuent aujourd'hui à son éloignement. Ce qui incarnait l'autorité peut désormais paraître excluant. Les marches et les colonnes, jadis signes de respect, deviennent parfois barrières symboliques.

La commande publique contemporaine ne rejette pas ces formes : elle les transforme. Les architectes ne suppriment pas la symbolique du seuil, ils la réinterprètent dans l'espace. On ne monte plus vers la loi : on y entre. Le seuil n'est plus une séparation, mais un lieu de rencontre.



Façade néoclassique du Palais de justice de Paris (Île de la Cité, 18<sup>e</sup> s.)  
Sert à illustrer la symbolique d'autorité et de distance héritée du modèle antique et républicain.

À Aix-en-Provence, Marc Barani remplace la colonnade par un portique habité, large et transparent. L'entrée ne cherche pas à impressionner, elle invite. Le hall vitré, baigné de lumière, reprend le rôle des anciennes marches : il marque le passage vers la justice, mais par un geste horizontal et ouvert.

*« L'entrée ne doit pas intimider, elle doit signaler la gravité par la lumière, pas par la hauteur »<sup>68</sup>.*



Entrée du Palais de justice d'Aix-en-Provence (Marc Barani, 2017) → Grand portique vitré, horizontalité, absence de marches. Exemple de réinterprétation contemporaine du seuil : ouverture sans perte de solennité.

À Paris-Batignolles, Renzo Piano conserve la monumentalité mais la rend immatérielle. La façade de verre remplace le fronton de pierre, la lumière devient le symbole de l'État. La transparence verticale agit comme une colonne nouvelle : une colonne de lumière, ouverte mais structurante.

Malgré ces réinterprétations, certains signes demeurent : la salle d'audience garde sa frontalité, la tribune du juge reste surélevée, la salle des pas perdus continue de marquer la transition entre la ville et le jugement. Ces dispositifs maintiennent une forme de rituel, ils rappellent que la justice ne peut pas se réduire à la transparence : elle repose aussi sur des gestes, des symboles, des distances.

<sup>67</sup> Antoine Garapon, Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle op. cit., p.2.

<sup>68</sup> Marc Barani, Anatomie d'un palais op. cit., p.4.

## E. LES SIGNES HÉRITÉS : QUE GARDE-T-ON, QUE TRANSFORME-T-ON ?

« *Même dans les architectures les plus transparentes, la justice garde ses gestes. Le seuil, le silence, la frontalité demeurent les marques du jugement* »<sup>69</sup>.

La commande publique cherche donc un équilibre : préserver la gravité sans restaurer la distance. Les signes d'autorité ne disparaissent pas, ils changent de matière. La pierre devient verre, la colonne devient structure, la marche devient lumière.

À travers ces transformations, se construit un langage commun de la justice contemporaine.

L'APIJ parle d'une « *continuité symbolique* » : « *Chaque projet doit conjuguer dignité et accueil, en respectant la tradition judiciaire tout en l'ouvrant aux usages du présent* »<sup>70</sup>.

Cet équilibre donne aux nouveaux palais une cohérence nationale. Ils forment une même famille architecturale : claire, mesurée, ouverte, mais encore solennelle. La commande publique a transformé les anciens symboles en signes apaisés et la justice ne cherche plus à dominer par la pierre : elle s'impose désormais par la clarté.

L'un des changements les plus notables dans la commande judiciaire actuelle est la place donnée à la concertation. Là où les grands concours du passé imposaient une vision venue d'en haut, les projets récents associent dès le départ ceux qui font vivre la justice : magistrats, greffiers, avocats, policiers, architectes, techniciens, représentants du ministère.

Cette ouverture marque une évolution politique et culturelle. La justice n'est plus seulement une institution à représenter, mais un service à construire collectivement.

Depuis le début des années 2000, l'APIJ a mis en place pour chaque projet de tribunal des groupes de travail réunissant ces différents acteurs.

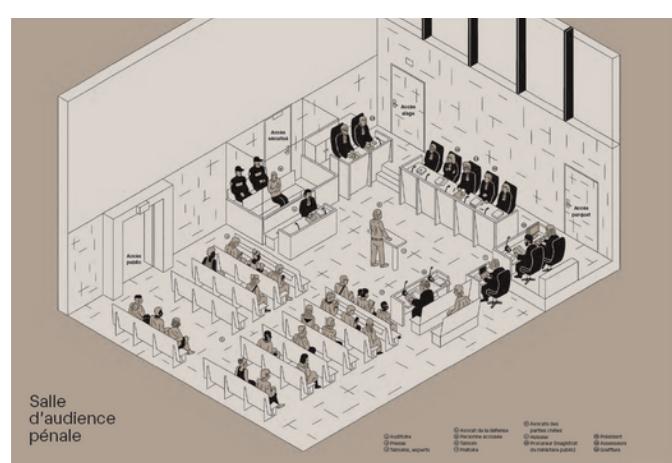
Ces échanges, en amont du concours, permettent d'ajuster les besoins et de préciser les attentes. Le Rapport 2023 de l'APIJ souligne :

« *Chaque projet est élaboré à partir d'ateliers réunissant magistrats, greffiers, architectes et utilisateurs finaux. Cette concertation garantit la pertinence du programme et la qualité d'usage* »<sup>71</sup>.

Dans certains cas, des prototypes de salles d'audience sont réalisés à taille réelle, pour tester la visibilité, l'acoustique ou le confort du mobilier. Ces démarches favorisent une compréhension mutuelle entre concepteurs et utilisateurs. Elles transforment la commande publique en véritable processus d'apprentissage partagé.

Olivier Gahinet y voit une évolution de fond :

« *La concertation fait émerger une justice plus pragmatique, attentive aux gestes du quotidien* »<sup>72</sup>.



Prototype de salle d'audience (Aix en Provence)

<sup>69</sup>Patricia Branco et Laurence Dumoulin, « La justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels », op. cit., p. 7.

<sup>70</sup>APIJ, Rapport d'activité 2024 op. cit., 2025, p.8.

<sup>71</sup>APIJ, Rapport d'activité 2023 op. cit., 2024, p.11.

<sup>72</sup>Olivier Gahinet, Les marches du palais. Offrir l'architecture et rendre la justice, op. cit., p. 33.

<sup>73</sup>APIJ, Rapport d'activité 2024 op. cit., 2025, p.14.

## E. LES SIGNES HÉRITÉS : QUE GARDE-T-ON, QUE TRANSFORME-T-ON ?

Au-delà du symbole, l'attention se porte désormais sur la qualité d'usage. La lumière naturelle, le confort acoustique, la clarté des parcours ou l'ergonomie du mobilier sont devenus des critères essentiels du programme. L'objectif n'est plus seulement de construire un monument, mais de garantir un espace équitable et durable.

L'APIJ contrôle d'ailleurs ces aspects après livraison, dans une phase de « *commissionnement* » où sont vérifiés le confort thermique, la ventilation et l'éclairage.<sup>73</sup>

Cette approche technique participe d'une éthique du soin, conforme à l'idée d'une justice plus humaine.

« *La qualité d'usage est devenue une forme d'équité spatiale. Elle traduit l'idée que la justice doit être habitée, comprise, vécue* »<sup>74</sup>.

Cette logique de concertation et de suivi traduit une transformation profonde : l'État ne se contente plus de fixer une image, il cherche à orienter un usage.

L'architecture devient un instrument de médiation sociale, un moyen d'adapter la justice à ceux qui la font vivre.

Mais ce dialogue reste encadré.

Les marges de liberté demeurent limitées par les protocoles administratifs et les normes techniques. La concertation ne remet pas en cause la hiérarchie : elle la rend simplement plus fluide, plus visible.

Ainsi, la politique de construction judiciaire s'appuie sur une double exigence :

- Humaniser la justice en intégrant l'expérience de ses usagers ;
- Rationaliser le projet en maîtrisant ses coûts et ses effets.

La commande publique écoute, mais elle encadre ; elle ouvre le débat, mais fixe ses limites. Et dans cet équilibre fragile entre dialogue et contrôle, l'architecture cherche encore à exprimer ce paradoxe central : une justice partagée sans être banalisée, accessible sans perdre sa gravité.



Détail de la salle des pas perdus (Paris, RPBW) → Espace traversant, clair - Illustration du seuil réinventé comme "place intérieure", espace de rencontre entre la ville et la justice.

<sup>73</sup>APIJ, Rapport d'activité 2024 op. cit., 2025, p.14.

<sup>74</sup>Marie Bels, « Contemporary Courthouses. Architectural Images and Spatial Representations of Justice ».op. cit.,

## F. LES TENSIONS QUE LA COMMANDE NE RÉSOUT PAS TOUJOURS

L'architecture judiciaire contemporaine repose sur un équilibre fragile. La commande publique lui donne une direction, des moyens et une cohérence, mais elle ne parvient pas à tout unifier. Derrière les façades vitrées et les halls lumineux, subsistent des tensions profondes : entre le modèle politique et la réalité vécue, entre l'intention symbolique et l'usage quotidien, entre l'ouverture affichée et la distance toujours présente.

La transparence est devenue le mot-clé de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle. Les rapports de l'APIJ parlent d'« *architecture ouverte* », de « *justice visible et partagée* »<sup>75</sup>.

Mais cette idée, séduisante, reste souvent un idéal plus qu'une réalité. Branco et Dumoulin l'ont bien montré :

« *La transparence se présente comme un idéal moral, mais elle n'efface pas le secret du jugement ni la complexité des rapports de pouvoir* »<sup>76</sup>.

Les façades de verre, les halls traversants, les circulations claires traduisent la volonté d'un État qui veut se montrer. Elles donnent à voir la justice, mais pas toujours à la comprendre. Le citoyen perçoit l'image d'une institution ouverte, sans pouvoir réellement pénétrer son fonctionnement. Le verre, censé révéler, devient un filtre : il montre sans livrer.

« *La transparence architecturale n'abolit pas la distance judiciaire, elle la reformule dans une autre esthétique* »<sup>77</sup>.

Ainsi, la transparence, loin d'être un gage de démocratie, souligne le paradoxe de la justice contemporaine : vouloir être visible sans cesser d'être séparée.



Photographie d'une façade du tribunal de Caen (BE Hauvette & Associés)

→ On voit sans entrer, transparence distante.

→ Volume massif, cadré par le ciel. - Exemple de monumentalité abstraite, nouvelle figure du sacré judiciaire.

Une autre tension se joue entre ouverture et sécurité. Les programmes récents demandent des palais "ouverts sur la ville", mais la justice reste un espace de contrôle, de tri et de filtrage. Les flux séparés entre public, magistrats et détenus, traduisent cette double exigence : accueillir tout en protégeant, montrer tout en maîtrisant.

« *L'ouverture ne va jamais sans cadrage. L'architecture judiciaire veut pacifier le regard, mais elle encadre toujours le déplacement* »<sup>78</sup>.

Les halls vitrés, présentés comme des lieux de rencontre, sont en réalité des espaces régulés. On y circule, mais selon un parcours défini, sous surveillance. Le justiciable avance pas à pas, guidé, orienté, rarement libre. Le bâtiment se veut hospitalier, mais il reste cérémoniel. Il organise la justice comme une scène : chaque geste, chaque lumière y obéit à un code.

“*Les efforts de modernisation immobilière ne suffisent pas à transformer la culture de la justice. L'organisation spatiale reste marquée par le contrôle et la hiérarchie.*”<sup>79</sup>

<sup>75</sup> APIJ, Rapport d'activité 2024 op. cit., 2025, p.8.

<sup>76</sup> Patricia Branco et Laurence Dumoulin, « La justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels », op. cit., p. 7.

<sup>77</sup> Marie Bels, « Contemporary Courthouses. Architectural Images and Spatial Representations of Justice ».op. cit.

<sup>78</sup> Olivier Gahinet, Les marches du palais. Offrir l'architecture et rendre la justice, op. cit., p. 32.

<sup>79</sup> COUR DES COMPTES, Rapport sur la politique immobilière du ministère de la Justice, décembre 2017, p.24

## F. LES TENSIONS QUE LA COMMANDE NE RÉSOUT PAS TOUJOURS

Sous l'apparence d'une justice ouverte, perdure une architecture du pouvoir. Les murs de verre n'ont pas fait disparaître les frontières, ils les ont simplement rendues plus subtiles.

Malgré la volonté de rupture affichée, la monumentalité n'a pas disparu. Elle a changé de forme, mais elle reste le signe du pouvoir judiciaire.

Les palais récents ne reprennent plus les colonnes ou les frontons d'autrefois, mais conservent l'idée de grandeur : volumes imposants, façades vitrées, perspectives d'entrée marquées. La monumentalité s'est simplement déplacée, de la pierre vers la lumière.

*« Le temple a disparu, mais la monumentalité s'est déplacée dans la clarté même du bâtiment. La lumière est devenue le nouveau pilier du sacré.*

»<sup>80</sup>

Cette monumentalité nouvelle cherche à rassurer. Elle exprime la stabilité du droit dans une société mouvante. Mais, dans ses effets de grandeur, elle garde une part de distance.

Les palais de Paris-Batignolles ou de Caen en témoignent : leur architecture se veut démocratique, mais elle continue d'impressionner plus qu'elle n'inclut. La lumière adoucit la puissance, sans l'effacer.

La qualité d'usage est devenue un enjeu central, mais elle reste fragile. Les rapports de l'APIJ (2023-2024) montrent plusieurs ajustements faits après la livraison : problèmes d'acoustique, de confidentialité, de gestion des flux.

Les magistrats louent la clarté, mais regrettent parfois le manque d'intimité. Les justiciables trouvent les lieux moins intimidants, mais encore imposants.

L'architecture veut être neutre, et cette neutralité finit parfois par effacer l'émotion.

*« La justice s'incarne dans des gestes, des voix, des présences. L'espace ne peut pas tout traduire de cette humanité du jugement. »*<sup>81</sup>.

L'écart entre le programme et le vécu persiste. La commande publique peut tout organiser, mais elle ne peut pas prévoir la manière dont les corps et les émotions habitent le lieu. La justice vécue échappe toujours à la justice dessinée.

Ces tensions montrent les limites de la rationalité administrative. Elle sait planifier, financer, construire. Mais elle peine à saisir la dimension symbolique du droit.

L'architecture judiciaire se trouve prise entre deux exigences : être un outil de gestion et une figure morale. La commande publique veut maîtriser la forme, mais la signification lui échappe souvent.

*« L'architecture judiciaire ne peut pas être réduite à une politique du bâtiment. Elle demeure un espace de médiation entre l'État et le citoyen, où la raison rencontre le rite. »*<sup>82</sup>.

Les palais de justice contemporains apparaissent ainsi comme des objets hybrides : modernes dans leur langage, mais encore habités par les codes anciens de la solennité et du contrôle.

La commande publique a su créer une cohérence, mais pas un véritable consensus.

Ce qu'elle construit dans la clarté, la société continue de l'interroger dans la complexité.

<sup>80</sup> Antoine Garapon, *Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle* op. cit., p.3.

<sup>81</sup> Patricia Branco et Laurence Dumoulin, « La justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels », op. cit., p. 7.

<sup>82</sup> Marie Bels, « Contemporary Courthouses. Architectural Images and Spatial Representations of Justice ».op. cit.

## CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE - LA COMMANDE PUBLIQUE COMME MATRICE DU DISCOURS ARCHITECTURAL

La commande publique constitue le socle d'où émerge l'architecture judiciaire contemporaine.

Elle oriente les formes, fixe les valeurs et impose un langage commun à l'ensemble des palais de justice construits depuis trois décennies.

En elle se conjuguent la volonté politique de modernisation et la nécessité symbolique de représentation.

Les documents produits par l'APIJ, les rapports du ministère de la Justice et les réflexions d'architectes ou de juristes montrent que cette commande ne se limite pas à un cadre administratif.

Elle agit comme une matrice de discours : elle structure la manière dont la justice veut se montrer, se dire, se rendre visible.

À travers le programme, les concours, les protocoles et la concertation, l'État tente de traduire la démocratie en espace, d'exprimer par la lumière, le parcours ou la matière ce qu'il conçoit comme les valeurs du droit républicain : égalité, clarté, proximité, exemplarité.

Les exemples du tribunal de Paris-Batignolles (Renzo Piano) et du palais de justice d'Aix-en-Provence (Marc Barani) incarnent cette ambition. Le premier met en scène la justice nationale : visible, verticale, symbolique. Le second exprime la justice civique, mesurée, intégrée, accueillante. Deux figures d'une même volonté : construire des lieux qui inspirent la confiance plutôt que la crainte.

Pourtant, derrière cette apparente cohérence, les contradictions persistent.

La transparence se heurte à la sécurité, l'ouverture au contrôle, la proximité à la solennité.

La commande publique produit des espaces clairs, mais elle ne résout pas toujours la complexité symbolique du jugement.

Ainsi, la commande publique agit moins comme une solution que comme un langage régulateur : elle encadre les formes du pouvoir, sans les transformer entièrement.

Elle définit un cadre rationnel pour une institution qui reste, fondamentalement, rituelle, hiérarchique et symbolique.

Elle traduit une tension : celle d'un État qui veut rendre la justice visible, sans la banaliser ; lisible, sans la désacraliser.

À travers la commande, l'État a donc bâti un cadre, une grammaire, un récit.

Mais ce récit ne prend véritablement corps qu'à travers les formes elles-mêmes : façades, halls, lumières, matériaux, parcours.

C'est dans l'architecture construite que les valeurs se matérialisent, que la symbolique se reformule, que le citoyen fait l'expérience concrète de la justice.

La deuxième partie s'attachera à analyser ces langages architecturaux de la justice contemporaine.

Elle montrera comment, à partir de ce cadre institutionnel, les architectes traduisent la justice dans la matière, la lumière et l'espace ; comment ils inventent une nouvelle monumentalité, un rapport renouvelé à la ville, et un imaginaire démocratique en tension entre héritage et modernité.

# 2

## Les langages architecturaux de la justice contemporaine

- A. La monumentalité réinterprétée : entre héritage et adoucissement
- B. Transparence et opacité : la mise en tension du regard
- C. L'espace comme médiation : hiérarchie, circulation et lisibilité
- D. La lumière comme langage : rendre visible la justice
- E. La matérialité du droit : poids, texture et ancrage
- F. Le rapport à la ville : de la forteresse à la place publique

## A. LA MONUMENTALITÉ RÉINTERPRÉTÉE : ENTRE HÉRITAGE ET ADOUCISSEMENT

Après avoir étudié la manière dont l'État encadre la conception des palais de justice, il faut maintenant regarder ce que cela produit concrètement dans l'architecture.

Les tribunaux récents ne sont plus seulement des bâtiments fonctionnels : ils racontent quelque chose.

Ils mettent en scène la justice, parfois avec douceur, parfois avec ambition.

Les volumes, les matériaux, la lumière, la manière d'entrer ou de circuler rien n'est neutre. Ces choix construisent un discours visible : ils montrent ce que la justice veut être, et ce qu'elle cherche encore.

Les formes filtrent, orientent et hiérarchisent. Elles accueillent autant qu'elles protègent. Elles essaient d'apaiser, tout en rappelant la force du droit.

Dans ces architectures, on lit toujours une tension : entre autorité et hospitalité, distance et transparence, héritage et modernité.

C'est dans ce langage silencieux : celui de la monumentalité, de la lumière, des circulations, des matières et du rapport à la ville, que se construit aujourd'hui l'image de la justice.

Une image que chacun perçoit avant même d'avoir franchi la salle d'audience.

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la monumentalité a façonné l'architecture judiciaire. Elle exprimait la force de l'État, l'autorité du droit et la solennité du jugement.

Les colonnades, les frontons triangulaires et les grands escaliers formaient un langage reconnaissable. Ces éléments venaient du temple antique. Ils plaçaient la justice au-dessus des hommes, comme une idée stable et presque sacrée.

« *Le palais de justice classique s'élève pour signifier la distance : celle entre la loi et la foule, entre la raison et la passion.* »<sup>83</sup>

Ce modèle produisait un effet clair : respect, silence, distance. Mais ce même effet créait aussi un écart. La justice apparaissait comme un pouvoir inaccessible, loin des réalités humaines.

C'est ce décalage que la société contemporaine remet aujourd'hui en question.

Les palais de justice récents ne renoncent pas à la grandeur. Ils la transforment. L'autorité n'est plus imposée par la masse, mais suggérée par la lumière et la clarté. La monumentalité devient plus douce, plus mesurée, presque pédagogique. L'État ne cherche plus à intimider. Il veut être compris.

Dans ce mouvement, la monumentalité devient une présence calme : une monumentalité qui soutient, plutôt qu'elle ne domine.

Elle s'exprime par des volumes lisibles, des transparences, une cohérence d'ensemble. La pierre laisse place au verre ; l'ombre à la lumière.



Palais de justice de Lyon (Baltard, 1847) — Façade à colonnades : modèle historique de monumentalité verticale : la loi élevée au-dessus de la ville.

L'exemple de Paris-Batignolles illustre cette évolution. L'édifice est immense : 160 mètres de haut, mais la lumière l'allège.

<sup>83</sup>. Antoine Garapon, Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle, Notes de l'IHEJ, n°5, Institut des Hautes Études sur la Justice, 2013, p. 2.

## A. LA MONUMENTALITÉ RÉINTERPRÉTÉE : ENTRE HÉRITAGE ET ADOUCISSEMENT

Les quatre blocs superposés, séparés par des jardins suspendus, donnent une impression d'équilibre plutôt que de rigidité.

« *La monumentalité du tribunal de Paris est paradoxale : verticale mais légère, imposante mais transparente.* »<sup>84</sup>

Ce type d'architecture ne cherche plus à dominer mais à convaincre.

Elle reste monumentale, mais sans emphase.

La justice s'élève encore, mais cette fois dans la lumière.

À l'inverse, le palais de justice d'Aix-en-Provence adopte une monumentalité différente.

Marc Barani choisit l'horizontalité plutôt que la hauteur. Le bâtiment est bas, ancré dans son site, et organisé autour d'un grand hall vitré qui relie les différents services.

La façade en pierre claire, ouverte par de larges baies, affirme la dignité sans chercher l'effet. Ici, le portique remplace l'escalier monumental : on n'accède plus à la justice en montant, mais en entrant dans la lumière.

Marc Barani parle lui-même d'une « *monumentalité silencieuse* » :

« *Le monument ne doit plus se dresser contre la ville. Il doit en prolonger les valeurs.* »<sup>85</sup>

L'architecture ne cherche donc plus à imposer. Elle cherche à accueillir. La monumentalité se lit dans l'équilibre des proportions, dans la continuité des matériaux, dans la lumière naturelle qui structure les espaces.

Elle ne vise plus à impressionner : elle permet de rendre la justice visible, mais aussi vivable.

Même dans ce modèle plus apaisé, le seuil reste important. Chaque palais marque toujours le passage du quotidien vers l'espace du droit.

À Paris comme à Aix, l'entrée joue ce rôle. Le hall,



Palais de justice d'Aix-en-Provence (Marc Barani, 2017) — Portique vitré, façade de pierre claire. - Une monumentalité silencieuse : la gravité dans la lumière.

vaste et ouvert, devient un espace de transition : ni rue, ni salle d'audience, mais un entre-deux où l'on prend conscience du lieu.

« *Les nouveaux tribunaux abolissent le temple, mais pas le rituel du franchissement.* »<sup>86</sup>

Même transformée, la monumentalité reste une manière d'affirmer le sérieux de l'institution et d'inscrire la justice dans la continuité de son histoire. Dans les tribunaux récents, la monumentalité change de sens. Elle ne cherche plus à rappeler l'autorité par la domination, mais par la relation. Elle devient un langage partagé entre l'État et le citoyen.

La commande publique encourage cette évolution : elle pousse les architectes à concevoir des édifices à la fois symboliques et accessibles, solennels mais humains.

« *Les nouveaux palais de justice ne représentent plus la loi dans sa verticalité, mais la société dans sa complexité. Ils cherchent à incarner une autorité sans autoritarisme.* »<sup>87</sup>

De cette évolution naît une nouvelle forme de monument : un monument démocratique.

Un lieu qui ne cherche plus à intimider, mais à reconnaître. Non plus un temple de pierre, mais un espace commun où la justice se montre, se comprend et se partage.

<sup>84</sup> Olivia Dufour, « Le palais de justice des Batignolles en quête de symboles », op. cit., p. 5.

<sup>85</sup> Marc Barani, Palais de justice d'Aix-en-Provence : Anatomie d'un palais, op. cit., p. 6.

<sup>86</sup> Patricia Branco, La justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels, op. cit., p. 6.

<sup>87</sup> Marie Bels, « Contemporary Courthouses. Architectural Images and Spatial Representations of Justice », conférence, Université de Hambourg, 2022.

## B. TRANSPARENCE ET OPACITÉ : LA MISE EN TENSION DU REGARD



Palais de justice d'Aix-en-Provence (Marc Barani, 2017) — Portique vitré, façade de pierre claire. - Une monumentalité silencieuse : la gravité dans la lumière.

La transparence est devenue l'un des mots centraux de l'architecture judiciaire contemporaine. Elle porte l'idée d'une justice ouverte, lisible, presque pédagogique : une institution qui accepte d'être vue pour être crédible.

Mais cette transparence est loin d'être totale. Elle avance avec prudence, car la justice ne peut fonctionner sans une part de retrait, de silence et d'opacité. Juger demande du temps, du calme, parfois même du secret.

« *La transparence est un idéal démocratique, mais elle n'est pas un mode de fonctionnement. La justice ne peut se réduire à un spectacle du visible.* »<sup>88</sup>

Depuis les années 2000, l'État a fait de la transparence un outil de légitimation.

Les documents de l'APIJ évoquent régulièrement une « *architecture ouverte, garante de la confiance du citoyen* ».<sup>89</sup>

Le verre, les grandes baies vitrées, la lumière naturelle sont devenus les nouveaux symboles du pouvoir judiciaire.

Ils expriment une justice qui veut s'afficher comme accessible, moins intimidante, plus pacifiée.

À Paris-Batignolles, Renzo Piano pousse cette idée très loin. La façade vitrée visible depuis le périphérique est presque un manifeste : la justice se montre.

Pourtant, derrière ces parois transparentes, les salles d'audience restent fermées.

Le regard circule, mais jamais jusqu'au cœur du procès.

« *La transparence du tribunal de Paris est plus politique qu'architecturale : elle exprime la volonté de montrer la justice, non celle de la livrer.* »<sup>90</sup>

La transparence joue donc un rôle symbolique : elle met en scène la légitimité, pas le processus du jugement.

Face à cette ouverture affichée, les architectes défendent aussi la nécessité de lieux fermés. On ne juge pas dans un espace traversé de regards : il faut une forme de retrait, une atmosphère propice à l'écoute.

Au palais de justice d'Aix-en-Provence, Marc Barani a trouvé un équilibre subtil. Les circulations sont baignées de lumière naturelle, mais les salles d'audience sont enveloppées de bois sombre. La transparence s'interrompt là où commence la parole du juge.

« *La transparence n'est pas totale : elle s'arrête à l'entrée de la salle d'audience* », précise *Anatomie d'un palais*.»<sup>91</sup>

<sup>88</sup> Patricia Branco et Laurence Dumoulin, *La Justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels*, op. cit., p. 5.

<sup>89</sup> APIJ, *Rapport d'activité 2024*, op. cit., p. 8.

<sup>90</sup> Olivia Dufour, « *Le palais de justice des Batignolles en quête de symboles* », *Gazette du Palais*, 26 septembre 2016.

<sup>91</sup> Marc Barani, *Anatomie d'un palais*, op. cit., p. 9.

## B. TRANSPARENCE ET OPACITÉ : LA MISE EN TENSION DU REGARD

Ici, l'opacité n'est pas une résistance à la modernité : elle protège la gravité de l'acte judiciaire.

La transparence ne sert pas seulement à ouvrir. Elle organise ce qui peut être vu et ce qui doit rester invisible.

Les halls vastes, les passerelles vitrées, les patios éclairés créent un paysage où tout semble accessible.

Mais cet espace reste contrôlé : on circule, on observe, mais jamais sans règle.

*« La transparence architecturale organise le regard ; elle fabrique une hiérarchie visuelle entre les acteurs du droit. »<sup>92</sup>*

Cette hiérarchie se lit dans les usages :

- le public voit beaucoup, mais sans accéder aux coulisses ;
- les magistrats circulent en hauteur, protégés mais visibles ;
- les personnes détenues restent hors champ.

La transparence devient alors un langage du pouvoir : elle montre sans exposer.

Dans les tribunaux récents, la lumière n'est pas seulement un choix esthétique. Elle rythme l'expérience : l'entrée, l'attente, le témoignage. Cette clarté est souvent perçue comme apaisante. Mais elle peut aussi lisser les émotions, et rendre l'expérience presque abstraite.

*« À force de vouloir rendre la justice transparente, on la rend presque abstraite. Le verre efface le mystère au profit du contrôle. »<sup>93</sup>*

Entre ouverture et réserve, lumière et retrait, la transparence s'impose comme un langage central mais jamais simple.

*« La justice du XXI<sup>e</sup> siècle ne se cache plus derrière ses murs ; elle s'expose à la cité. Mais cette exposition demeure réglée, car la justice ne peut s'offrir sans se protéger. »<sup>94</sup>*

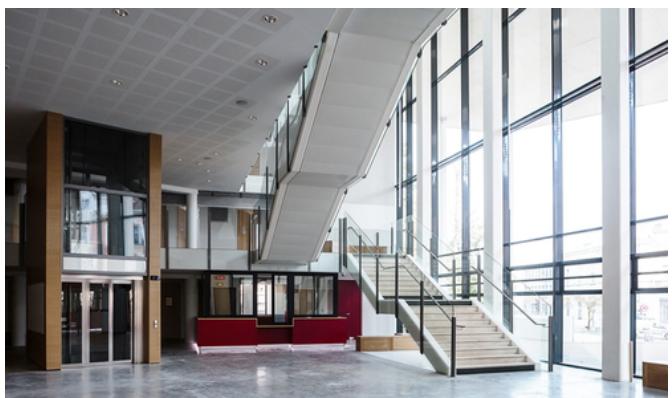
Ainsi, la transparence n'est pas un renoncement au secret judiciaire.

C'est une manière de traduire visuellement un équilibre : être visible sans s'exposer entièrement, être accessible sans se banaliser.

C'est dans cet espace intermédiaire entre lumière et ombre, que se joue aujourd'hui l'image architecturale de la justice.



Hall d'accueil du tribunal de Bourg-en-Bresse - INGEROP, TRIBU, LASA, TROMPILLE, VISIONLAB, PLAN2 2016



Hall d'accueil du tribunal de Bourg-en-Bresse - INGEROP, TRIBU, LASA, TROMPILLE, VISIONLAB, PLAN2 2016 - Vaste atrium lumineux avec parcours balisé. La lumière comme dispositif d'orientation et de contrôle doux.

92. Marie Bels, « Contemporary Courthouses », op. cit.

93. Olivier Gahinet, Les marches du palais, op. cit., p. 28.

94. Antoine Garapon, entretien IHEJ, 2016.

B. TRANSPARENCE ET OPACITÉ : LA MISE EN TENSION DU REGARD



## C. L'ESPACE COMME MÉDIATION : HIÉRARCHIE, CIRCULATION ET LISIBILITÉ

Dans les palais de justice contemporains, l'espace n'est jamais neutre. Il ne sert pas seulement à contenir l'activité judiciaire : il participe à la façon dont la justice se montre, se raconte et se laisse approcher. Chaque seuil, chaque couloir, chaque salle dit quelque chose du rapport entre l'État et le citoyen.

« *Le lieu du jugement est aussi un lieu de relation : un espace de médiation entre l'autorité et la société* »<sup>95</sup>.

Dans les palais anciens, l'organisation spatiale reposait sur une vision verticale du pouvoir : estrades, marches monumentales, axes d'accès rigoureux. Le citoyen devait symboliquement “monter” vers la loi.

Aujourd’hui, cette hiérarchie reste perceptible, mais elle s’exprime autrement. Elle passe par la clarté des plans, la cohérence des circulations, la lumière. Olivier Gahinet parle d’une « *hiérarchie pacifiée* »<sup>96</sup> : le pouvoir est toujours là, mais il ne cherche plus à intimider.

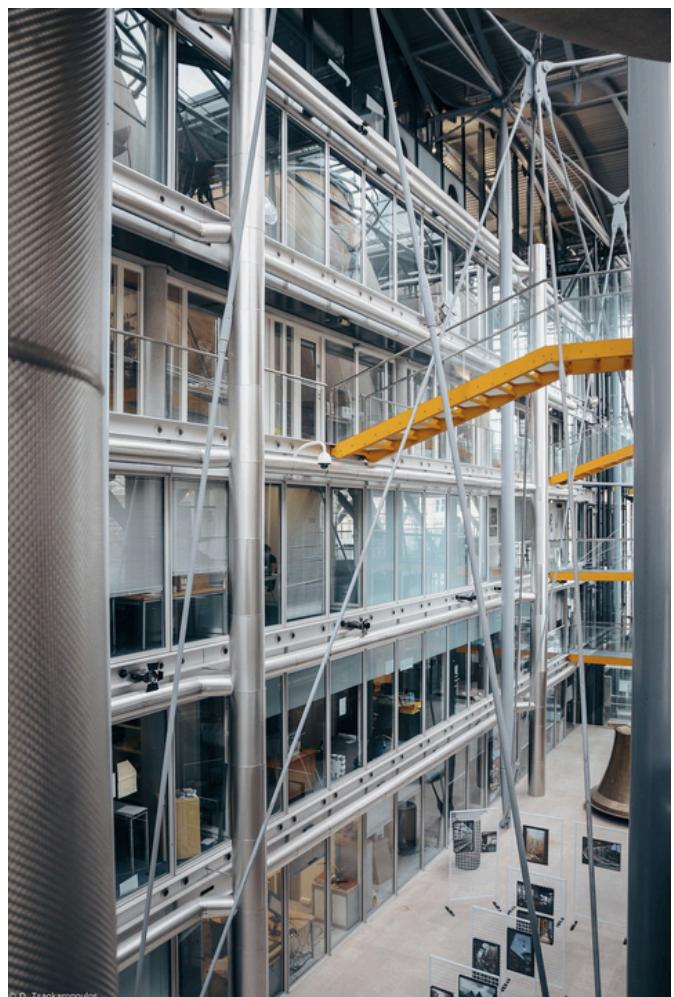
Dans les palais récents : Bordeaux, Paris-Batignolles, Aix-en-Provence, l’expérience est plus lisible. On comprend où aller. Les espaces ne cherchent plus à impressionner : ils orientent, expliquent et rassurent.

La séparation des flux reste une règle fondamentale : détenus, magistrats et public ne se croisent pas. Mais cette séparation est désormais assumée comme une forme de respect plutôt qu'un dispositif de domination.

Au tribunal de Paris-Batignolles, Renzo Piano a choisi des circulations parallèles visibles grâce à des parois vitrées ou translucides : chacun perçoit l'autre sans intrusion directe.



Tribunal judiciaire de Bordeaux, Richard Rogers, 1998



Tribunal judiciaire de Bordeaux, Richard Rogers, 1998, Vue du hall et des circulations superposées. La hiérarchie pacifiée : une distance rendue visible, non imposée. Crédit D. Tsagkaropoulos

<sup>95</sup> BRANCO (Patricia) et DUMOULIN (Laurence), « La justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels », op. cit., p. 5-23.

<sup>96</sup> GAHINET (Olivier), Les marches du palais. op. cit., p. 29.

## C. L'ESPACE COMME MÉDIATION : HIÉRARCHIE, CIRCULATION ET LISIBILITÉ

« *La justice doit être lisible sans redevenir intimidante* »<sup>97</sup>.

« *La séparation ne relève plus du secret, mais d'une coexistence réglée* »<sup>98</sup>.

Le hall est l'espace où ce changement est le plus perceptible.

Hier, il marquait la rupture : entrer signifiait changer de monde. Aujourd'hui, il devient un lieu d'accueil. Un espace pour respirer avant l'audience, comprendre les circulations, et apprivoiser l'institution.

À Paris-Batignolles, la lumière verticale rappelle encore l'idée de puissance, mais le geste architectural n'est plus celui d'un temple. On traverse un espace clair plutôt qu'on ne gravit des marches.

« *La lumière remplace désormais l'estrade* »<sup>99</sup>.

À Aix-en-Provence, Marc Barani adopte la même philosophie : son hall fonctionne comme une place publique intérieure — un espace à partager, non un seuil à vaincre.

Pour le justiciable, comprendre l'espace devient déjà une forme de reconnaissance.

Savoir où aller, identifier les lieux, circuler sans anxiété : tout cela participe à l'expérience de justice.

« *L'architecture judiciaire ne représente plus seulement la loi: elle la rend praticable* »<sup>100</sup>.

Cette lisibilité crée un climat de confiance : l'espace devient un soutien, plus qu'un obstacle.

Mais cette volonté d'apaisement pose une question : à trop chercher la neutralité, l'architecture ne risque-t-elle pas de perdre sa force symbolique ?

La Cour des comptes avait déjà exprimé cette inquiétude :

« *Les nouveaux bâtiments répondent aux exigences de transparence et de fonctionnalité, mais tendent à uniformiser la représentation judiciaire* »<sup>101</sup>.

« *À vouloir tout adoucir, on finit parfois par effacer le sens* »<sup>102</sup>.

Ce qui apparaît aujourd'hui, c'est une justice qui ne cherche plus à imposer son autorité par la hauteur ou la pierre, mais par un équilibre entre mesure, lisibilité et lumière.

« *Ce n'est plus le bâtiment qui impose la justice : c'est la justice qui habite le bâtiment* »<sup>103</sup>.

Cette phrase dit l'essentiel : les tribunaux ne cherchent plus à impressionner, mais à faire comprendre, sans renoncer à la dignité du lieu.

<sup>97</sup> APIJ, Rapport d'activité 2024, op. cit., p. 12.

<sup>98</sup> GAHINET (Olivier), Les marches du palais. op. cit., p. 35.

<sup>99</sup> GAHINET (Olivier), Les marches du palais. op. cit., p. 30.

<sup>100</sup> BELS (Marie), « Contemporary Courthouses. Architectural Images and Spatial Representations of Justice », op. cit.

<sup>101</sup> COUR DES COMPTEES, Rapport sur la politique immobilière du ministère de la Justice, décembre 2017, p. 25.

<sup>102</sup> GAHINET (Olivier), Les marches du palais. op. cit., p. 36.

<sup>103</sup> GARAPON (Antoine), « Quelle symbolique judiciaire pour le XXI<sup>e</sup> siècle ? Futur palais de justice de Paris-Batignolles : entretien avec Renzo Piano », op. cit.,

## D. LA LUMIÈRE COMME LANGAGE : RENDRE VISIBLE LA JUSTICE

La lumière n'est plus un détail technique dans les palais de justice récents : elle devient un langage.

Elle rend l'espace lisible, elle installe un rythme, elle adoucit la relation entre la justice et celles et ceux qui la traversent.

Selon qu'elle filtre, éclaire, diffuse ou souligne, elle donne une tonalité au lieu. La lumière devient une façon de dire ce qu'est la justice, ouverte, calme, compréhensible, mais toujours sérieuse.

« *Le tribunal doit être plus esthétique, plus agréable et pratique ... l'ouverture, la disponibilité de l'accueil, la qualité lumineuse ... participent au travail de réparation des victimes.* »<sup>104</sup>

« *offre à la justice une visibilité : elle permet au justiciable de comprendre l'institution* ».<sup>105</sup>

Symboliquement, la lumière porte un message simple : la justice doit être visible.

Elle prolonge un principe ancien « *la justice doit non seulement être rendue, mais être vue comme rendue* » mais le traduit avec un langage contemporain.

Dans *Le Figaro*, à propos des nouveaux tribunaux, on souligne ce renversement : là où l'ancien palais travaillait avec l'ombre, le poids, l'épaisseur symbolique, les tribunaux d'aujourd'hui choisissent la clarté comme signe de confiance.<sup>106</sup>

À Paris-Batignolles, Renzo Piano pousse cette idée très loin : la lumière traverse les étages comme un fil continu. Elle remplace la monumentalité classique. Le bâtiment n'intimide pas par la pierre : il affirme sa présence par la transparence.

L'effet est immédiat : on voit que la justice est en mouvement, qu'elle travaille. Ce simple fait visuel devient, pour beaucoup, un signe de légitimité.



Tribunal de Bobigny (PCA-STREAM, 2028 projet)



Hall du tribunal de Bobigny (PCA-STREAM, 2028 projet) - Lumière zénithale, triple hauteur : l'entrée comme geste d'accueil.

La lumière n'est pas seulement symbolique : elle organise.

Le programme de l'APIJ insiste sur la « *qualité d'usage* », ce qui inclut la lumière naturelle, la visibilité des halls et la lisibilité des parcours.<sup>107</sup>

Autrement dit, la lumière devient un outil de guidage.

Elle permet de distinguer les lieux : attente, circulation, salle d'audience, d'apaiser l'arrivée et d'éviter le sentiment d'égarement, si fréquent dans les palais anciens.

Au palais de justice d'Aix-en-Provence, par exemple, la salle des pas perdus est éclairée par une lumière zénithale douce, presque domestique. On comprend instinctivement où aller : la lumière indique la direction.

Elle atténue la distance symbolique et transforme l'entrée en une forme d'accueil.

<sup>104</sup> PCA-STREAM, Enjeux d'une architecture de justice contemporaine, en ligne, consulté sur pca-stream.com.

<sup>105</sup> Lexbase, « L'architecture et la visibilité de la justice », Lexbase éditeur juridique, en ligne.

<sup>106</sup> Christophe Bommelaer, « La justice en ses palais », *Le Figaro*, 20 février 2012.

<sup>107</sup> APIJ, Rapport d'activité, op. cit., p. 14.

## D. LA LUMIÈRE COMME LANGAGE : RENDRE VISIBLE LA JUSTICE

Pour celui ou celle qui vient à l'audience victime, prévenu, famille, simple citoyen, la lumière est une expérience physique avant d'être une idée.

Un espace lumineux rassure.

Il calme l'attente, évite l'oppression, rend le temps moins pesant. Mais la lumière peut aussi créer le recueillement quand elle se fait plus rare, orientée, tamisée.

C'est ce que souligne PCA-STREAM : une lumière maîtrisée permet d'éviter que la justice perde sa dimension symbolique au profit d'une neutralité trop banale.<sup>108</sup>

Au tribunal de Caen, par exemple, la lumière filtrée crée une ambiance posée, parfois grave, mais jamais intimidante. Elle installe un climat où l'on peut écouter, parler, décider.

Malgré des approches différentes, les tribunaux récents semblent parler une langue commune : une justice claire, accessible, mais toujours solennelle.

- Paris-Batignolles (Renzo Piano, 2017)

Ici, la lumière verticale devient un manifeste : elle remplace la pierre comme symbole d'autorité.

Olivia Dufour parle d'*« une justice haute, mais accessible »*.<sup>109</sup>

- Aix-en-Provence (Marc Barani, 2017)

Lumière latérale douce, progressivité, transparence tempérée : ici, la lumière sert à accompagner plutôt qu'à exposer.

Elle crée une transition entre le quotidien et le temps judiciaire.

La lumière devient donc bien plus qu'un outil : elle est une écriture. Elle dit la place de la justice dans la société, elle dit la manière dont l'État souhaite être perçu : ni distant, ni fusionnel, mais lisible.



Salle d'audience d'Aix-en-Provence (Marc Barani, 2017) — lumière latérale et bois clair. — La lumière modérée comme solennité douce.

Elle aide à rendre le lieu compréhensible, attachant parfois, et surtout digne, non par la domination, mais par la clarté.

Parfois, la lumière devient un manifeste d'égalité. C'est le cas au tribunal de Bordeaux, conçu par l'Atelier Brochet-Lajus-Pueyo en 1998. Olivier Gahinet souligne que ce projet marque un tournant dans la façon de penser la lumière en justice.<sup>110</sup>

Les salles d'audience, disposées en volumes cylindriques, sont surmontées de verrières qui diffusent une lumière zénithale douce, identique pour chacun : juge, avocat, justiciable.

Rien ne hiérarchise l'éclairage. Il n'y a plus d'ombre dominante, plus de zone de prestige. La lumière enveloppe tout le monde de la même manière, comme si elle rappelait silencieusement que la justice repose sur une égalité fondamentale.

« *La lumière ici ne sacrifie pas, elle partage.* »<sup>111</sup>

À Bobigny, la lumière prend un autre visage. Dans le futur palais de justice (livraison prévue en 2028), l'agence PCA-STREAM conçoit l'éclairage comme un outil de soin.

Là, la lumière n'est pas seulement un marqueur spatial : elle aide à réduire l'angoisse, à reconstruire la confiance, à reconnaître la vulnérabilité de ceux qui entrent.<sup>112</sup>

<sup>108</sup> PCA-STREAM, « Enjeux d'une architecture de justice contemporaine », op. cit.

<sup>109</sup> Olivia Dufour, « Le palais de justice des Batignolles en quête de symboles », op. cit.,

<sup>110</sup> Olivier Gahinet, Les marches du palais.op. cit.

<sup>111</sup> Ibid., p. 28.

<sup>112</sup> PCA-STREAM, Enjeux d'une architecture de justice contemporaine, op. cit.

## D. LA LUMIÈRE COMME LANGAGE : RENDRE VISIBLE LA JUSTICE

Dans le hall, haut de trois niveaux, une lumière zénithale filtrée par des lames métalliques diffuse une clarté douce, presque thérapeutique.

Selon PCA-STREAM, cette qualité lumineuse fait partie intégrante du processus de réparation, notamment pour les victimes.<sup>113</sup>

Ici, la lumière devient presque une présence : elle accueille sans juger.

Au tribunal de Caen, livré en 2015 par Architecture-Studio, la lumière joue un rôle plus discipliné.

Elle structure le parcours, donne du rythme, rend visible la logique du lieu.<sup>114</sup> Dans les salles d'audience, la lumière nord, froide et stable, tombe sans emphase. Elle ne cherche pas à adoucir : elle vise l'attention, l'équilibre, la concentration.

On pourrait dire qu'à Caen, la lumière incarne la rationalité du droit. Ni dramatique, ni décorative, mais précise, maîtrisée.

Enfin, au tribunal de Bourg-en-Bresse, inauguré en 2022, l'APIJ applique pleinement sa politique de « qualité d'usage ».<sup>115</sup>

Les circulations sont éclairées naturellement, les salles d'attente s'ouvrent sur des patios.

La lumière n'y fait pas spectacle : elle respire.

Elle accompagne l'attente, calme le rythme, rend le lieu habitable. Ici, la justice ne se montre pas : elle se laisse approcher.

Dans tous ces exemples, la lumière n'est jamais un simple choix technique : elle porte une intention.

- À Paris, elle signifie l'autorité rendue visible.
- À Aix, elle instaure une médiation douce entre ville et justice.

- À Bordeaux, elle devient un symbole d'égalité.
  - À Bobigny, elle répare.
  - À Caen, elle ordonne et concentre.
  - À Bourg-en-Bresse, elle humanise et simplifie.
- Derrière ces variations, un principe revient : la lumière devient l'un des visages contemporains de la justice.

Mais cette lumière idéalisée n'est pas sans limites.

Trop de verre, trop de blancheur, trop d'exposition peuvent banaliser le lieu. Certains visiteurs décrivent les grands halls vitrés comme des espaces anonymes, proches d'un centre commercial ou d'un aéroport.<sup>116</sup> Ce qui était pensé comme hospitalité peut devenir neutralité. Ce qui devait rassurer peut finir par gommer la part de rituel nécessaire à la justice.

*« L'équilibre se joue entre l'excès de théâtralité qui écrase le justiciable et la dérive d'une banalisation. »<sup>117</sup>*

Autrement dit : trop d'ombre interdit l'accès, mais trop de lumière efface le sens.

Aujourd'hui, la lumière est devenue un outil d'écriture civique. Elle raconte une justice qui veut être visible, mais pas intrusive. Accessible, mais pas ordinaire. Apaisée, mais encore digne.

À travers elle, la justice sort de la pénombre de ses palais historiques pour entrer dans un rapport plus direct avec la société, sans renoncer à ce qui la distingue.

La lumière ne dit pas seulement où aller. Elle dit comment être dans ce lieu.

<sup>113</sup> PCA-STREAM, Enjeux d'une architecture de justice contemporaine, 2023, en ligne.

<sup>114</sup> Architecture-Studio, Tribunal judiciaire de Caen – Dossier de présentation, Paris, 2015.

<sup>115</sup> APIJ, Rapport d'activité, op. cit., 2022.

<sup>116</sup> Témoignages recueillis dans : Patricia Branco et Laurence Dumoulin, « La justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels », Droit et société, n° 97, 2017.

<sup>117</sup> PCA-STREAM, Enjeux d'une architecture de justice contemporaine, op. cit.

## E. LA MATÉRIALITÉ DU DROIT : POIDS, TEXTURE ET ANCORAGE

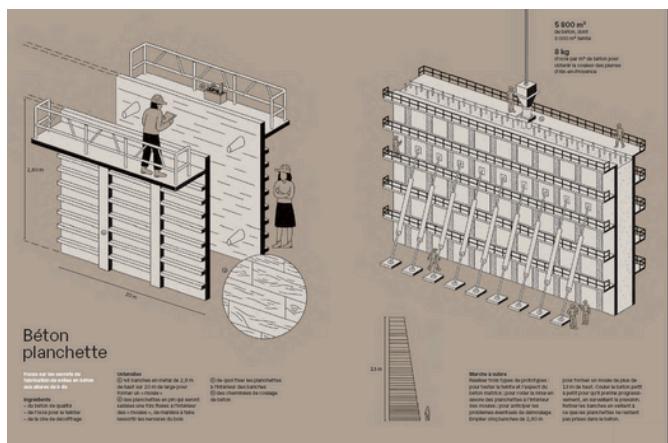
La justice ne vit pas seulement dans les mots prononcés à l'audience ou dans les articles du code. Elle prend corps dans les lieux qui l'abritent. Les matériaux : pierre, verre, métal, bois, ne sont jamais neutres : ils façonnent l'expérience du justiciable autant que le rituel judiciaire.

On ne touche pas la loi, mais on touche le lieu où elle s'exerce.

Et ce contact, qu'il soit visuel, tactile ou atmosphérique, en dit parfois plus que n'importe quelle phrase de procédure.

Ces matières racontent quelque chose du rapport au pouvoir : ce qui dure, ce qui protège, ce qui apaise, ce qui impressionne.

Elles incarnent, parfois avec douceur, parfois avec fermeté, les valeurs que la République souhaite associer à son institution judiciaire : stabilité, dignité, équité.



Palais de justice d'Aix-en-Provence – Béton planchette, pierre du Luberon, bois clair. La matière hybride : gravité apaisée et humanité sensible.

### La pierre : mémoire, gravité et continuité

Si l'on devait choisir une matière symbole de la justice, ce serait probablement la pierre. Longtemps, elle a servi à rendre la justice imposante, presque sacrée.

Dans les palais du XIX<sup>e</sup> siècle, comme celui de Lyon construit par Baltard et achevé en 1847, la pierre se présente comme un mur d'autorité.<sup>118</sup> Les escaliers monumentaux, les colonnes massives, les façades altières ne laissaient aucune ambiguïté : ici, on entrait dans un monde séparé, celui de la loi.

Un journaliste du Figaro résumait cette impression avec simplicité :

« *La pierre, dans sa froideur majestueuse, incarnait un État de certitude.* »<sup>119</sup>

Mais aujourd'hui, ce matériau ne porte plus la même intention.

La pierre n'est plus là pour écraser : elle est là pour soutenir, pour rappeler que la justice s'inscrit dans le temps long.

Au palais de justice d'Aix-en-Provence, conçu par Marc Barani et inauguré en 2017, cette transformation est visible à l'œil nu.

La pierre utilisée, extraite localement, n'est pas massive ni verticale : elle est posée en strates horizontales, fines, presque calmes.<sup>120</sup>

Elle capte la lumière du sud, elle se patine, elle respire.

Barani parle d'*« une continuité tranquille »* plutôt que d'un monument autoritaire.

Là où Soufflot dressait un rempart, Barani installe un seuil habité.

<sup>118</sup> Palais de justice de Lyon, Baltard, 1847.

<sup>119</sup> Le Figaro, « La Justice en ses palais », supplément architecture, 2012.

<sup>120</sup> Marc Barani, Anatomie d'un palaisop. cit., p. 7.

## E. LA MATÉRIALITÉ DU DROIT : POIDS, TEXTURE ET ANCORAGE



« Couler d'un trait des murs en béton de 13 m de haut sur 20 m de large pour réaliser un béton planchette incliné, c'est la combinaison de toutes ces contraintes qui a fait la complexité de l'opération. » Laurent Sevali-Garcia Architecte de l'Atelier Marc Barani

## E. LA MATÉRIALITÉ DU DROIT : POIDS, TEXTURE ET ANCORAGE

Cette idée se retrouve ailleurs, sous d'autres formes.

À Strasbourg, lors de la réhabilitation du palais historique menée par Garcés-de Seta-Bonet en 2018, les architectes ont décidé de ne pas effacer les impacts de balles datant de la Libération.<sup>121</sup>

Ce choix pourrait sembler étrange, il est en réalité profondément symbolique.

Ces marques racontent quelque chose qu'aucun dispositif muséal ne pourrait exprimer avec autant de force : la justice peut être blessée, mais elle ne disparaît pas. La pierre devient mémoire.

Enfin, à Béziers, le nouveau palais réalisé par l'APIJ avec les agences Philippe Prost et Patrick Mauger reprend cette logique mais l'ancre dans le présent.

Le béton teinté dialogue avec la pierre claire ; ni ostentation, ni recherche de puissance visuelle.<sup>122</sup> L'objectif est autre : faire corps avec la ville, montrer une institution stable mais pas intimidante.

« *Les matériaux pérennes expriment l'ancrage et la sérénité.* »<sup>123</sup>

Ici, la pierre ne domine pas : elle accompagne. Elle devient le support d'une justice qui souhaite être perçue comme fiable, mais proche.



Palais de justice de Strasbourg – Grès des Vosges, verrière restaurée, cicatrices conservées. La mémoire du droit inscrite dans la pierre.

### Le verre : visibilité et fragilité

Dans les tribunaux récents, le verre est devenu un matériau central. Il symbolise à lui seul l'idéal d'une justice ouverte, visible, presque accessible, mais jamais totalement dévoilée.

Au tribunal judiciaire de Paris-Batignolles, inauguré en 2017 et conçu par Renzo Piano, les façades vitrées se superposent comme des strates, étage après étage.<sup>124</sup>

La lumière traverse les volumes, glisse sur les surfaces et accompagne les circulations verticales. Mais cette transparence n'est pas totale : elle est pensée, réglée, contrôlée.

« *La transparence du verre n'est pas naïve : elle dit à la fois la visibilité et la retenue du pouvoir.* »<sup>125</sup>

Le verre renvoie la ville, reflète le ciel, mais protège l'intérieur. Ce qu'on voit, et ce que l'on ne voit pas, devient un message : la justice travaille sous les yeux de tous, mais la décision reste un acte grave, protégé de l'exposition totale.

Dans le futur palais de justice de Bobigny, imaginé par PCA-STREAM et prévu pour 2028, le verre prend une autre dimension : il devient une matière de soin.

« *L'ouverture et la qualité lumineuse participent au travail de réparation des victimes.* »<sup>126</sup>

La transparence y est tournée vers un jardin intérieur, non pour montrer, mais pour apaiser.

« *Le tout-visible ne produit pas forcément la confiance : il peut faire perdre au droit sa part de retrait nécessaire.* »<sup>127</sup>

Dans ce contexte, le verre incarne une équation délicate : rendre visible sans banaliser, ouvrir sans désacraliser.

<sup>121</sup> Garcés-de Seta-Bonet, Réhabilitation du Palais de justice de Strasbourg, dossier de présentation, 2018, p. 27.

<sup>122</sup> APIJ, Dossier opération Palais de justice de Béziers : APIJ.

<sup>123</sup> Infociments, « Palais de justice pour quatre juridictions à Béziers », publication architecture, 2022.

<sup>124</sup> Renzo Piano Building Workshop, Tribunal judiciaire de Paris, dossier architectural, 2017.

<sup>125</sup> Olivia Dufour, « Le palais des Batignolles : entre symbole et usage », Gazette du Palais, 2017, p. 5.

<sup>126</sup> PCA-STREAM, Enjeux d'une architecture de justice contemporaine, Paris, 2023.

<sup>127</sup> Marie Bels, Contemporary Courthouses. op. cit.

## E. LA MATÉRIALITÉ DU DROIT : POIDS, TEXTURE ET ANCORAGE

### Le bois : adoucir, accueillir, humaniser

S'il existe un matériau capable de transformer la perception de la justice, c'est bien le bois.

Dans de nombreux palais contemporains, il adoucit les angles, absorbe les sons, réchauffe l'atmosphère.

Il rend le lieu moins intimidant, sans en effacer la gravité.

À Aix-en-Provence, Marc Barani a enveloppé les salles d'audience d'un bois clair, presque tendre, au veinage discret.<sup>128</sup>

La lumière y glisse doucement, comme s'il fallait prendre soin des mots prononcés.

« *Le bois atténue la verticalité du jugement : il ramène la parole à hauteur d'homme.* »<sup>129</sup>

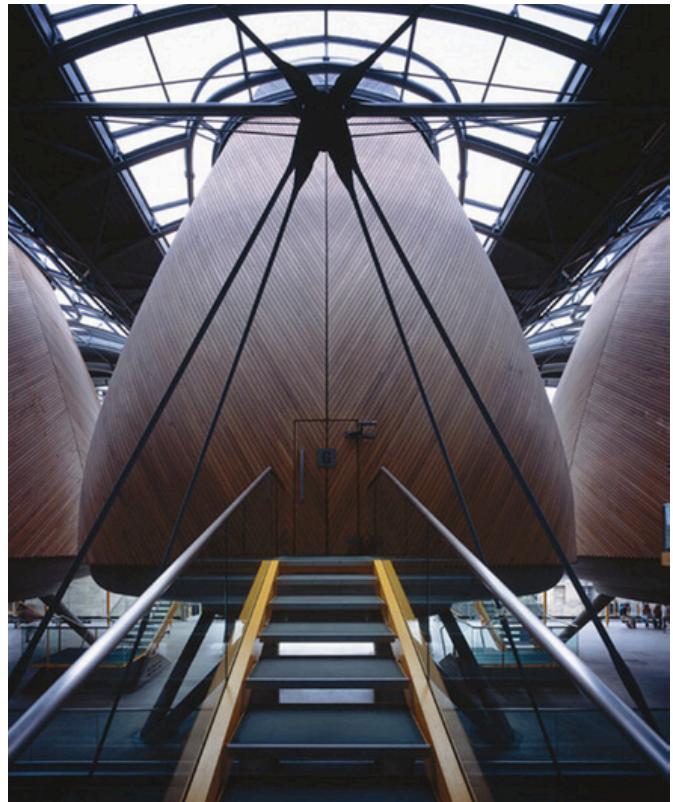
On n'y sent pas l'autorité froide : plutôt une forme de discipline apaisée.

Ce n'est pas un hasard si, dès 1998, le tribunal de Bordeaux avait ouvert la voie : verre et bois clair y cohabitent pour créer une lumière douce et une atmosphère d'équité.<sup>130</sup>

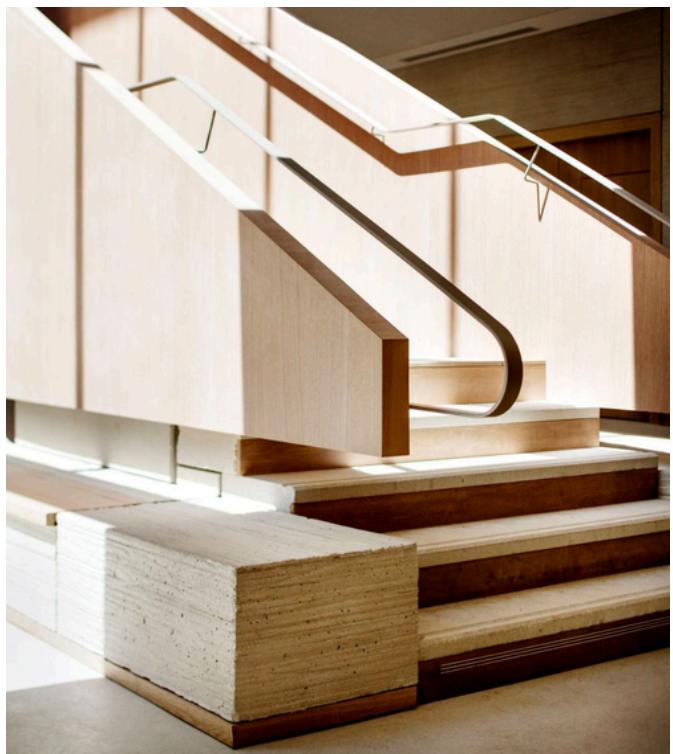
Le bois, ici, n'est pas décoratif : il incarne la part humaine du droit.



Palais de justice d'Aix en Provence – Salle d'audience avec du mobilier en bois de ton chaud.



Tribunal de Bordeaux – Cylindres en bois et verrières diffuses. La lumière partagée : matérialité et équité.



Palais de justice de Béziers – Béton teinté, pierre claire et bois de ton chaud. La justice ancrée : sobriété et cohérence urbaine.

<sup>128</sup> Marc Barani, *Anatomie d'un palais : Palais de justice d'Aix-en-Provence*, Marseille : Parenthèses, 2017.

<sup>129</sup> Olivier Gahinet, *Les marches du palais. Offrir l'architecture et rendre la justice*, Paris, 2022, p. 33.

<sup>130</sup> Brochet-Lajus-Pueyo, *Tribunal de grande instance de Bordeaux : dossier architectural*, 1998.

## E. LA MATÉRIALITÉ DU DROIT : POIDS, TEXTURE ET ANCORAGE



Palais de justice de Béziers – Béton teinté, pierre claire, bois de ton chaud et structure métallique des patios.



Tribunal de Caen – Structure métallique apparente et verrières légères. La rigueur du droit rendue visible.

### Métal et béton : structure, rigueur, sincérité

Moins chaleureux, mais essentiels, le métal et le béton racontent autre chose : l'ordre, la stabilité, la logique.<sup>131</sup>

Au tribunal de Caen, les fines structures métalliques supportent les verrières sans chercher à se cacher.<sup>131</sup>

On voit la charpente, la trame, l'ingénierie, comme si la rationalité du droit devenait visible dans la matière.

« *La lisibilité de la trame renforce la compréhension intuitive de la loi : solide, mais claire.* »<sup>132</sup>

À Aix-en-Provence, Barani a choisi un béton coulé contre des planches de pin, gardant la texture du bois.<sup>133</sup>

On lit littéralement la trace de la main humaine dans la matière.

Le béton y devient presque sensible, loin de l'image froide qu'on lui attribue souvent.

« *Le béton appartient au sol, le verre et l'aluminium au ciel.* »<sup>134</sup>

La justice, pour lui, doit tenir les deux : être ancrée, mais ouverte ; stable, mais traversée de doutes.

À Béziers comme à Strasbourg, d'autres démarches vont encore plus loin : le béton brut, les cicatrices conservées, les matériaux visibles plutôt que maquillés traduisent une idée essentielle : la justice n'a pas besoin de se cacher pour être légitime.

<sup>131</sup> Architecture-Studio, Tribunal de justice de Caen, monographie architecturale, 2015.

<sup>132</sup> Marie Bels, op. cit.

<sup>133</sup> BARANI Marc, Anatomie d'un palais, op. cit., p. 35.

<sup>134</sup> Entretien avec Marc Barani, Revue AMC, n° 274, 2018.

## E. LA MATÉRIALITÉ DU DROIT : POIDS, TEXTURE ET ANCORAGE

La matérialité d'un palais de justice n'est jamais neutre.

Elle dit quelque chose avant même qu'un mot soit prononcé, avant qu'une robe d'audience apparaisse, avant que le silence s'installe.

Dans les tribunaux contemporains, les matériaux ne servent plus seulement à construire : ils servent à exprimer.

Ils deviennent un langage, un langage civique.

Ce langage repose sur des matières simples, parfois brutes, mais pensées : béton apparent, bois clair, verre structurel, métal visible.

Elles donnent à voir une justice qui ne veut plus se cacher derrière l'apparat, mais se tenir debout dans le présent.

Cette évolution n'est pas seulement technique. Elle traduit un glissement culturel : d'une justice imposée à une justice expliquée.

*« L'équilibre entre la représentation du pouvoir et l'expression d'une transparence suppose un travail précis sur la matérialité : ni emphase, ni neutralité. »<sup>135</sup>*

Ainsi, chaque matériau porte une intention précise. La pierre, par exemple, conserve sa charge historique.

Elle rappelle que la justice s'inscrit dans une durée longue, plus vaste que l'individu.

Mais elle n'est plus un mur infranchissable.

Dans les tribunaux récents, elle est travaillée, mise à hauteur, éclairée. Elle n'intimide plus : elle accueille. Elle dit l'ancrage, pas la domination.

Le verre, lui, incarne l'époque. Il laisse entrer la lumière, reflète la ville, met le bâtiment sous surveillance bienveillante du regard. Mais cette transparence n'est jamais totale : elle se filtre, se voile, s'adoucit.

*« Vous pouvez voir la justice, mais la décision, elle, se construit dans une part de retrait ».*

C'est un équilibre fragile, toujours en négociation.

Le bois apporte autre chose : l'humanité.

C'est le matériau de la voix, du souffle, du corps vivant. Dans une salle d'audience, il absorbe l'écho, adoucit l'autorité, rend la gravité supportable. Il rappelle que la justice n'est pas seulement un système, mais une rencontre, parfois douloureuse, entre des personnes.

Le béton et le métal jouent un rôle différent.

Ils montrent la structure, la règle, la méthode. Ils ne cherchent pas à séduire, mais à être lisibles. Leur présence rappelle que la justice doit être solide, rationnelle, fiable. Mais dans les projets récents, on ne les polit plus jusqu'à effacer leurs marques : on laisse volontairement apparaître la trame du coffrage, les boulons, les joints. Cette vérité constructive devient une métaphore : une justice qui ne maquille pas ses mécanismes, une justice qui assume sa fabrication.

Au fond, ce n'est pas chaque matériau qui fait sens, mais leur dialogue. Une façade de verre seule serait naïve. Un palais entièrement minéral serait autoritaire. Un tribunal tout en bois deviendrait sentimental.

C'est leur association, équilibre entre poids et lumière, structure et chaleur, qui traduit la vision contemporaine du droit : une justice stable, mais vivante ; visible, mais pas spectacle ; solide, mais habitée.

*« La justice du XXI<sup>e</sup> siècle ne veut plus imposer, mais convaincre. Elle ne veut plus dominer, mais expliquer. »<sup>136</sup>*

C'est peut-être là l'image la plus forte : dans ces palais, la matière n'est plus un décor, elle devient une promesse. Celle d'une justice qui accepte d'être regardée, questionnée, comprise.

Une justice qui ne se contente plus de juger, mais qui cherche aussi à être lisible.

<sup>135</sup> PCA-STREAM, Enjeux d'une architecture de justice contemporaine, Paris, 2023.

<sup>136</sup> Antoine Garapon, Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle, Paris : IHEJ, 2013, p. 4.

## F. LE RAPPORT À LA VILLE : DE LA FORTERESSE À LA PLACE PUBLIQUE

Les palais de justice ne se dressent plus au-dessus de la ville comme autrefois, ils cherchent désormais à y trouver leur place.

Pendant longtemps, la justice se tenait à distance, presque hors du monde. Les escaliers, les colonnes, les grilles n'étaient pas seulement des éléments d'architecture : ils rappelaient un ordre, une verticalité, une autorité.

« *La justice ne devait pas seulement être rendue : elle devait être montrée, mise en scène comme puissance.* »<sup>140</sup>

Mais ce modèle, hérité du XIX<sup>e</sup> siècle, a fini par se fissurer. Ce qui inspirait autrefois le respect est devenu synonyme de froideur, voire d'exclusion.

Dans une société où l'on attend de l'État qu'il explique autant qu'il impose, un tribunal perçu comme inaccessible n'est plus acceptable.

Dès les années 1990, l'objectif a donc changé. La justice devait revenir dans la cité, devenir visible, lisible, proche.

Le ministère et l'APIJ parlent désormais d'une justice « *visible, accessible et ancrée dans son territoire* »<sup>141</sup>. Ce déplacement n'est pas seulement urbanistique : il est politique.

Le tribunal n'est plus conçu comme un temple, mais comme une maison commune.

### Aix-en-Provence : la justice à hauteur de ville

L'exemple le plus abouti de cette mutation est sans doute le palais de justice d'Aix-en-Provence, conçu par Marc Barani.

Rien dans ce bâtiment ne cherche à dominer. Il s'inscrit dans la continuité de la rue, comme si le tribunal n'était qu'un pas de plus dans la vie de la ville. Le parvis, en pente douce, ne met personne à l'épreuve. Le hall vitré n'intimide pas : il accueille.

« *Le palais ne s'impose plus comme un seuil sacré, il s'offre comme une place civique.* »<sup>142</sup>

Là où autrefois il fallait monter, ici on entre.

La justice n'est plus un sommet à atteindre, mais une institution avec laquelle on peut dialoguer.



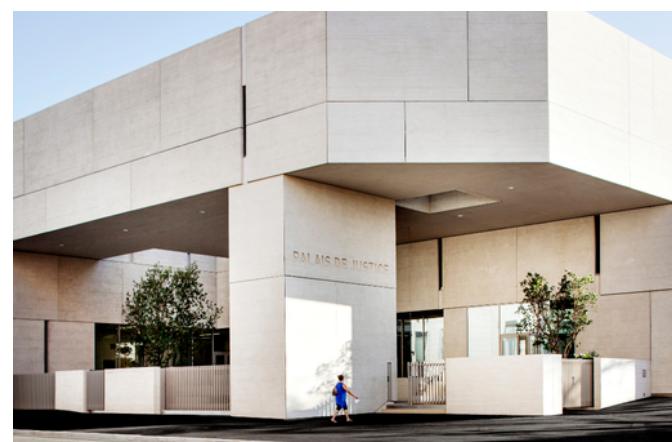
Palais de justice d'Aix-en-Provence - Parvis ouvert, hall vitré, continuité urbaine. De la clôture à la place civique : la justice à hauteur de ville.

### Béziers : un seuil qui devient place publique

À Béziers, le palais conçu par Philippe Prost et Patrick Mauger pousse ce principe encore plus loin. Le bâtiment s'ouvre sur un mail planté — un espace public extérieur où l'on circule librement. La justice ne se cache pas derrière des murs : elle respire avec la ville.

« *Les matériaux pérennes expriment l'ancrage et la sérénité.* »<sup>143</sup>

Ici, la monumentalité subsiste, mais elle ne cherche plus à imposer. Elle accompagne.



Palais de justice de Béziers - Béton clair, mail piétonnier, porosité urbaine. Une justice inscrite dans le flux urbain.

<sup>140</sup> Le Figaro, « La justice en ses palais », 2012.

<sup>141</sup> APIJ, Rapport d'activité, 2024, p. 14.

<sup>142</sup> Marc Barani, Anatomie d'un palais, Aix-en-Provence, 2018, p. 9.

<sup>143</sup> Infociments – Palais de justice pour quatre juridictions, 2022.

## Paris-Batignolles : un repère, pas une forteresse

Le tribunal judiciaire de Paris, signé Renzo Piano, adopte une posture différente : il marque le paysage. Visible depuis le périphérique, il est devenu un point de repère urbain, presque un phare dans la ville.

Pour autant, sa verticalité n'est pas autoritaire. Sa transparence raconte autre chose : une justice élevée mais ouverte, structurée mais lisible.

« *Le bâtiment ne domine pas Paris, il lui parle.* »<sup>144</sup>

Cependant, cette architecture spectaculaire n'a pas fait l'unanimité. Certains y voient une justice qui, malgré sa transparence, reste en hauteur, presque hors portée.

Un rapport de l'IHEJ en parlait comme d'*« un équilibre fragile entre visibilité et verticalité institutionnelle »*<sup>145</sup>.

## Strasbourg et Bordeaux : renouer avec la proximité

À Strasbourg, la rénovation du palais historique par Garcés-de Seta-Bonet montre qu'un bâtiment ancien peut s'ouvrir sans perdre sa mémoire. Un patio vitré, accessible depuis le parvis, transforme l'entrée en espace partagé. Les traces d'histoire, même les impacts de guerre, ont été conservées, comme un rappel que la justice se construit dans le temps, parfois dans la douleur.

« *Nous avons voulu un palais pacifié, ouvert sur la cité, mais fidèle à sa mémoire.* »<sup>146</sup>

Le tribunal de Bordeaux, conçu bien plus tôt (1998), avait déjà amorcé ce virage.

Ses volumes transparents tournés vers les quais témoignent d'une justice qui accepte d'être visible.

« *L'ouverture du palais sur la ville traduit le passage de la verticalité à la visibilité.* »<sup>147</sup>

Dans cette transformation, une idée s'impose : la justice ne cherche plus à imposer la distance, mais à construire la confiance.

« *Le palais du XXI<sup>e</sup> siècle doit être une place publique, non un sanctuaire.* »<sup>148</sup>

Marie Biels, quant à elle, constate que cette nouvelle posture change la relation entre institution et citoyen :

« *La justice contemporaine ne s'isole plus pour se faire respecter : elle s'ouvre pour être comprise.* »<sup>149</sup>

Entrer dans un tribunal, marcher, attendre, voir, respirer, devient déjà une forme de rencontre avec l'institution.

Le tribunal n'est plus un monde à part. Il est désormais une partie de la ville, et donc une partie de nous.



Palais de justice de Strasbourg — Grès restauré, patio vitré, ouverture publique. Une mémoire pacifiée : justice et cité réconciliées.

<sup>144</sup> Renzo Piano, entretien, Actu-Juridique, 2017.

<sup>145</sup> IHEJ, Rapport sur la symbolique du futur tribunal de Paris, 2016.

<sup>146</sup> Palais de justice de Strasbourg — Publication de chantier, 2018.

<sup>147</sup> Olivier Gahinet, Les marches du palais, 2017, p. 22.

<sup>148</sup> Antoine Garapon, Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle, 2013, p. 2.

<sup>149</sup> Marie Biels, Les grands projets de la justice française, 2010, p. 245.

## CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE - LES LANGAGES ARCHITECTURAUX DE LA JUSTICE CONTEMPORAINE

Au fil des décennies, l'architecture judiciaire a changé de langage.

On est passé de la pierre lourde et solennelle aux façades de verre, des marches imposantes aux parvis ouverts, des seuils hiérarchiques aux halls transparents. Ce déplacement n'est pas seulement esthétique : il accompagne une transformation profonde du rapport entre la justice et la société.

Chaque choix, matériau, lumière, orientation, rythme, raconte ce glissement.

Loin d'abandonner entièrement l'héritage monumental, les palais contemporains le réinterprètent.

La monumentalité ne cherche plus à écraser celui qui arrive : elle devient une mise à hauteur, une manière de rappeler la valeur du droit tout en invitant le citoyen à entrer.

« *L'architecture judiciaire ne doit plus imposer la majesté de la loi, mais incarner la dignité de ceux qui la servent.* »<sup>150</sup>

Cela change tout. Les hauteurs sous plafond restent importantes, mais elles respirent. Les escaliers ne punissent plus, ils accompagnent. Les halls ne séparent plus, ils accueillent. Ce n'est plus l'espace du pouvoir solitaire : c'est un espace civique.

La transparence joue un rôle décisif dans cette évolution. Elle s'exprime par le verre, par la lumière naturelle mais aussi par la lisibilité des parcours.

Voir où l'on va, et qui circule, devient une manière d'établir la confiance.

Mais cette transparence n'est jamais totale : les zones de délibération restent opaques, les salles d'audience tamisent la lumière.

La justice ne se confond pas avec le spectacle, elle garde une part de retrait, une pudeur nécessaire.

La matière, elle aussi, parle.

À Aix-en-Provence, le béton texturé rappelle la terre et la main. À Strasbourg, le grès porte encore les cicatrices de l'histoire. À Bordeaux, le bois apaise l'écoute. À Paris ou Bobigny, le verre laisse entrer la lumière sans effacer la gravité du lieu.

Ces matériaux ne cherchent pas l'effet monumental, ils expriment la vérité constructive, l'honnêteté d'un bâtiment public.

Ils affirment que la justice ne se fabrique pas dans l'abstraction, mais dans la réalité concrète du monde.

Cette transformation se lit aussi dans le rapport au territoire. On n'isole plus le tribunal, on le relie. À Aix ou Béziers, il s'inscrit dans les flux quotidiens, comme une continuité naturelle de la vie citadine. À Strasbourg, on rouvre un bâtiment historique à la ville. À Paris, on en fait un repère urbain, visible, mais sans emphase autoritaire. L'objectif est clair : rendre la justice accessible, lisible, incarnée.

« *La justice contemporaine s'incarne dans le partage de l'espace autant que dans le partage du droit.* »<sup>151</sup>

En définitive, ces différentes dimensions, la lumière, la matière, la monumentalité adoucie, l'ouverture urbaine, composent une nouvelle grammaire architecturale.

Une grammaire où l'État cherche moins à affirmer sa puissance qu'à rendre perceptible la valeur du service public. La modernité n'y est pas rupture, mais interprétation.

Elle traduit l'autorité en confiance, le seuil sacré en espace public, le monument en lieu partagé.

Et ce changement n'est peut-être pas seulement architectural : il est culturel, voire démocratique.

Car ce que ces bâtiments donnent à voir, au fond, c'est une justice qui ne veut plus seulement être crainte, mais comprise.

<sup>150</sup> Antoine Garapon, *Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle*, Institut des Hautes Études sur la Justice, Paris, 2013, p. 5.

<sup>151</sup> Marie Biels, *Les grands projets de la justice française*. op. cit., p. 245.

# 3

## Une justice en quête d'incarnation

- A. De la représentation à la présence : vers une justice incarnée
- B. Le rituel spatial du jugement : entre scénographie et mise à distance
- C. Le corps du justiciable : entre vulnérabilité et reconnaissance
- D. L'expérience du magistrat et de l'avocat : autorité et quotidien
- E. Le justiciable et la cité : vers une justice sensible et partagée
- F. Une justice post-monumentale ? La nouvelle symbolique du pouvoir

### 3. UNE JUSTICE EN QUÊTE D'INCARNATION

Après avoir étudié les formes et les langages architecturaux de la justice contemporaine, une question s'impose : comment ces espaces se vivent-ils ?

Un tribunal n'est pas seulement un bâtiment ou un symbole : c'est un lieu où se jouent des expériences humaines intenses, de l'attente anxieuse au soulagement final.

Ainsi, l'architecture judiciaire ne se contente pas de représenter un pouvoir : elle oriente des relations.

Entre la pierre et la lumière, entre ouverture et contrôle, entre solennité et accueil, la justice cherche aujourd'hui à s'incarner, non plus seulement dans ce qu'elle montre, mais dans ce qu'elle fait ressentir.

Cela prolonge le tournant initié par la commande publique : le palais n'est plus pensé comme un monument à contempler, mais comme un dispositif sensible capable d'accompagner, d'apaiser parfois, ou du moins d'offrir un cadre lisible à une situation souvent éprouvante.

« *Le palais de justice contemporain ne se contente plus de signifier la loi ; il cherche à la faire éprouver.* »<sup>152</sup>

Ce renversement est important. Là où l'architecture ancienne affirmait l'autorité par des formes : fronton, estrade, verticalité, la justice contemporaine s'exprime plutôt par l'expérience du lieu : la manière dont la lumière tombe sur la barre, l'acoustique qui exige l'écoute, la distance imposée ou permise entre les corps, la texture du bois, du verre ou du béton.

« *La justice s'incarne désormais dans le parcours du justiciable, dans la posture du juge, dans la matérialité du bâti.* »<sup>153</sup>

Cette évolution traduit une transformation démocratique profonde.

Le tribunal n'est plus conçu comme un temple où l'on vient se soumettre, mais comme un espace civique partagé, où chacun : magistrat, avocat, justiciable, témoin, greffier, cherche sa juste place.

Dans ce contexte, l'architecture joue un rôle discret mais déterminant : elle règle les distances, guide la voix, organise les regards. Elle peut imposer, mais cherche surtout à orchestrer une forme d'équilibre entre gravité et lisibilité.

C'est pourquoi la suite du chapitre portera sur l'expérience vécue :

- comment l'espace influence le procès,
- comment il fabrique ou apaise la tension,
- comment il engage le corps du justiciable,
- comment il façonne le travail quotidien de celles et ceux qui rendent la justice,
- avant d'interroger l'émergence d'une justice post-monumentale, plus sensible, plus lisible, plus partagée.

Car si les façades affichent encore l'institution, ce sont désormais les espaces intérieurs : halls, couloirs, salles, matières, sons, qui déterminent la manière dont la justice est réellement vécue.

Une justice qui ne cherche plus seulement à se faire respecter, mais à être comprise, reconnue, ressentie.

<sup>152</sup> Marie Bels, *Contemporary Courthouses: Architecture, Democracy and the Experience of Justice*, op. cit., p.7.

<sup>153</sup> P. Branco et L. Dumoulin, *La Justice en trois dimensions : taille, espace, symboles*, op. cit., p. 11.

### 3. UNE JUSTICE EN QUÊTE D'INCARNATION



Palais de Justice de Beziers. Détail du béton texturé. La justice n'est plus une abstraction, elle est faite de corps, de temps, de matière. C'est l'option poétique, presque muséale.

## A. DE LA REPRÉSENTATION À LA PRÉSENCE : VERS UNE JUSTICE INCARNÉE

Pendant longtemps, l'architecture judiciaire a été pensée comme un langage de représentation. Elle devait montrer la loi avant même de la faire entendre : symétrie, pierre, hauteur, frontalité. Les grands palais du XIX<sup>e</sup> siècle, Lyon, Marseille, Bordeaux, en portent encore la trace.

*« Le palais de justice classique est un dispositif de mise en scène du pouvoir, où l'espace ordonne les hiérarchies et consacre la distance entre le peuple et la loi. »<sup>154</sup>*

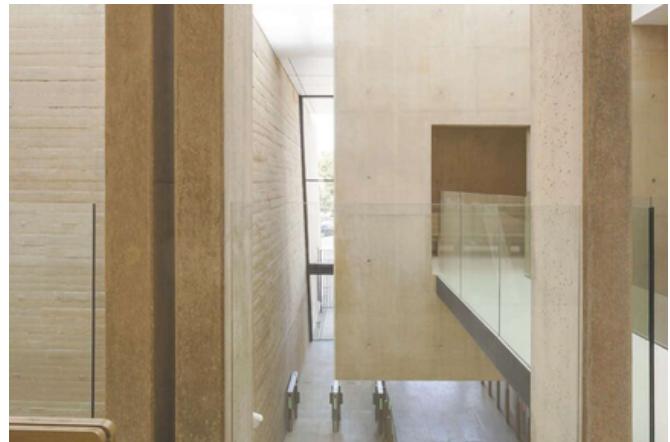
Dans cette logique héritée des Lumières, l'architecture faisait partie du rituel : la verticalité instruisait le citoyen, la pierre incarnait la permanence, la monumentalité imposait le respect.

Mais aujourd'hui, cette rhétorique du pouvoir ne suffit plus. La justice ne peut pas seulement être vue ; elle doit être vécue. Non plus comme une certitude froide, mais comme une présence humaine.

Le glissement entre représentation et présence modifie profondément le rapport entre le citoyen et l'institution. L'usager n'est plus placé face à la justice : il entre dans un espace qui l'englobe, le guide, l'oriente.

*« Les architectures contemporaines de la justice cherchent à produire un effet de proximité, à atténuer la distance entre l'institution et le citoyen. »<sup>155</sup>*

Cette présence ne se mesure ni en hauteur ni en façade : elle existe dans les sensations — lumière, acoustique, température, texture des matériaux. Elle transforme le bâtiment en expérience, non en symbole.



Palais de justice d'Aix-en-Provence (Marc Barani, 2017) — Hall vitré, lumière douce. La justice comme présence apaisée.

Le palais de justice d'Aix-en-Provence en est l'un des exemples les plus parlants. Rien n'y écrase : tout accompagne. Le hall, ouvert et lumineux, agit comme un sas respirable entre le dehors et l'audience.

*« Il fallait que l'espace parle sans discours, qu'il apaise avant même de juger. »<sup>156</sup>*

Ici, l'autorité ne vient plus de l'échelle monumentale, mais de la qualité d'une atmosphère.

Ce passage vers une justice incarnée transforme la fonction même de l'architecture.

Le bâtiment cesse d'être un cadre neutre : il devient médiateur entre la loi et celles et ceux qui la traversent.

*« Le lieu du jugement ne doit plus sacrifier la distance, mais produire les conditions d'une écoute équitable. »<sup>157</sup>*

Cette proximité se traduit très concrètement dans les nouveaux palais :

- un parvis traversable plutôt qu'une frontière,
- une lumière diffuse plutôt qu'un clair-obscur solennel,

<sup>154</sup> Patricia Branco, *La justice en trois dimensions : taille, espace, symboles*, Presses Universitaires Portugaises, Lisbonne, 2019, p. 5.

<sup>155</sup> Marie Bels, *Contemporary Courthouses: Architecture, Democracy and the Experience of Justice*, Routledge, London/New York, 2022, p. 9.

<sup>156</sup> Marc Barani, *Anatomie d'un palais*, APIJ, 2018, p. 8.

<sup>157</sup> Antoine Garapon, *Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle*, IHEJ, 2013, p. 3.

## A. DE LA REPRÉSENTATION À LA PRÉSENCE : VERS UNE JUSTICE INCARNÉE

- des circulations lisibles où l'on ne se perd pas,
- des salles où l'acoustique oblige au respect sans imposer le silence comme menace.

Au tribunal judiciaire de Paris, Renzo Piano a poussé cette logique loin.

La lumière descend dans les circulations, glisse sur les bois clairs, révèle les jardins suspendus.

La monumentalité est toujours là, mais elle est devenue respirante, presque attentive.

*« Le bâtiment ne cherche pas à impressionner, mais à instaurer un climat de confiance. »<sup>158</sup>*

La justice, ici, ne s'impose pas par la verticalité : elle installe une relation.

Cette évolution traduit un changement plus profond encore : la justice retrouve un corps après des siècles où elle se présentait comme idée pure, presque abstraite.

Olivier Gahinet décrit ce mouvement comme une reconquête de l'épaisseur sensible :

*« L'architecture judiciaire contemporaine redonne un corps à la justice : elle lui restitue son poids, sa texture, son souffle. »<sup>159</sup>*

La justice devient perceptible : dans la rugosité du béton qui porte, dans la chaleur du bois où l'on parle, dans la lumière qui tombe doucement sur la table du tribunal.

À Strasbourg, cette présence sensible se lit jusque dans la matière.

Les architectes ont gardé les cicatrices du palais historique, traces visibles des combats de 1944.

Puis ils ont ajouté un patio vitré, clair, ouvert, comme une respiration. Ils expliquent :

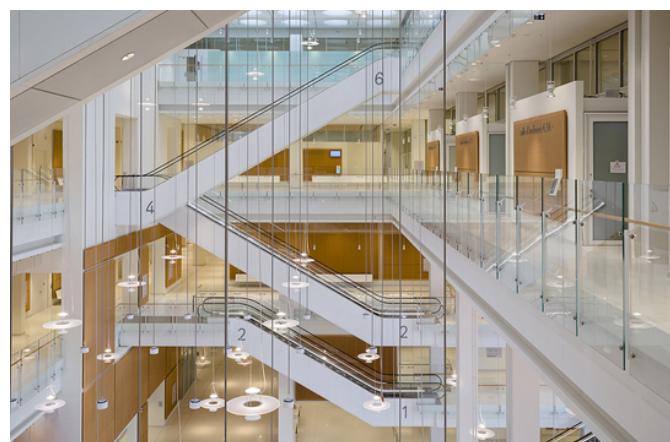
*« Nous avons voulu une justice qui garde sa gravité tout en retrouvant sa chaleur. »<sup>160</sup>*

Ainsi, la justice contemporaine ne cherche plus à dominer par l'image, mais à tenir par la présence.

Non plus le pouvoir qui s'expose, mais le lieu qui relie.



Palais de justice de Strasbourg (Garcés-de Seta-Bonet, 2018) — Pierre conservée, patio vitré. La mémoire incarnée du lieu judiciaire.



Tribunal judiciaire de Paris-Batignolles - Lumière descendante, transparence des circulations. La monumentalité habitée : le pouvoir qui respire.

<sup>158</sup> Renzo Piano, entretien cité dans Actu-Juridique, dossier spécial sur le tribunal judiciaire de Paris, 2017.

<sup>159</sup> Olivier Gahinet, Les marches du palais : offrir l'architecture et rendre la justice, Paris, 2020, p. 34.

<sup>160</sup> Garcés-de Seta-Bonet, Palais de justice de Strasbourg, Monographie APIJ, 2018.

## B. LE RITUEL SPATIAL DU JUGEMENT : ENTRE SCÉNOGRAPHIE ET MISE À DISTANCE

### La salle d'audience : un théâtre du pouvoir

La salle d'audience reste le cœur vivant et symbolique du tribunal.

C'est là que la justice prend forme : qu'on écoute, qu'on observe, qu'on tranche.

Mais c'est aussi un espace tendu, un endroit où se rencontrent l'autorité et la vulnérabilité, la règle et l'humain.

*« La justice ne se joue pas seulement dans les mots, mais dans les positions : celle du juge qui surplombe, du justiciable qui attend, du public qui observe. »<sup>161</sup>*

Pendant longtemps, l'organisation spatiale de ce lieu obéissait à une logique claire : montrer le pouvoir. Estrades, barreaux, marches, hiérarchies physiques : tout était fait pour rappeler qui juge, qui parle, qui subit.

Mais aujourd'hui, cette distance, longtemps pensée comme nécessaire, est interrogée. La justice cherche désormais une autre forme de présence : non plus imposer, mais tenir debout sans écraser.

*« L'architecture doit maintenir le respect, mais sans violence symbolique. »<sup>162</sup>*

Cette phrase résume le défi : conserver la solennité, sans raviver la peur.

La justice demeure un rituel, et ce rituel met en scène le droit. Mais cette mise en scène n'est plus là pour imposer : elle sert à rendre intelligible.

*« Le lieu du jugement n'est pas neutre : il règle le dialogue, il structure la parole, il fonde la reconnaissance mutuelle. »<sup>163</sup>*

Dans les salles contemporaines, cette logique devient palpable.



Palais de justice d'Aix-en-Provence - Salle d'audience horizontale, bois clair, lumière zénithale. Le rituel apaisé : autorité sans surplomb.

À Aix-en-Provence, Marc Barani a conçu une salle où l'estrade a été abaissée : l'autorité reste visible, mais n'écrase plus.

Bois clair, béton poli, lumière douce : rien n'est décoratif, tout est destiné à apaiser.

*« L'objectif était de réduire la distance symbolique, sans effacer la gravité du lieu. »<sup>164</sup>*

La justice ne cherche plus à intimider : elle cherche à être entendue, comprise, reconnue.

*« La justice n'a plus besoin d'effrayer pour être respectée. Le respect vient de la qualité du lieu, du ton, de la lumière, de la manière d'accueillir. »<sup>165</sup>*

Ainsi, la salle devient non seulement un espace de décision, mais un outil pédagogique. Le dispositif du regard : ni domination, ni effacement.

Dans une salle d'audience, tout passe par le regard. Regarder, soutenir, éviter, affronter : l'espace organise ces échanges silencieux.

*« Le regard du juge fonde l'autorité, mais il ne doit pas devenir un instrument de domination. »<sup>166</sup>*

<sup>161</sup> P. Branco & L. Dumoulin, *La justice en trois dimensions*, Presses Universitaires Portugaises, 2019, p. 6.

<sup>162</sup> Éric Morain, *Lettre juridique*, Paris, 2018.

<sup>163</sup> Antoine Garapon, *Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle*, IHEJ, 2013, p. 6.

<sup>164</sup> Marc Barani, *Anatomie d'un palais*, APIJ, 2018, p. 9.

<sup>165</sup> Éric Morain, *Lettre juridique*, 2018.

<sup>166</sup> Marie Bels, *Contemporary Courthouses*, Routledge, 2022, p. 13.

## B. LE RITUEL SPATIAL DU JUGEMENT : ENTRE SCÉNOGRAPHIE ET MISE À DISTANCE

Au tribunal judiciaire de Paris, Renzo Piano a accordé une importance particulière à cette dimension.

Les salles sont éclairées par une lumière naturelle venant du haut : elle ne met personne en scène, elle ne désigne pas, elle accompagne.

*« La transparence du dispositif judiciaire est une transparence tempérée : montrer sans exposer, éclairer sans dévoiler. »<sup>167</sup>*

Dans cette configuration, regarder devient un acte d'égalité, non d'écrasement.

Morain, toujours synthétique, en tire une règle :

*« La justice, c'est d'abord une scène où chacun doit pouvoir soutenir le regard de l'autre. »<sup>168</sup>*

Dans les palais contemporains, l'espace n'impose plus le respect : il l'enseigne. Il apprend la retenue.

Il rappelle que parler en justice engage plus qu'une parole : cela engage une communauté de valeurs.

*« L'espace judiciaire enseigne la civilité : il rappelle à chacun sa place dans le monde commun du droit. »<sup>169</sup>*

À Strasbourg, par exemple, la restauration du grès ancien, combinée à une lumière douce, crée une atmosphère presque liturgique, mais sans emphase.

Le public n'est plus repoussé en arrière.

La salle devient un espace partagé, lisible, compréhensible.

Cette approche rejoue la doctrine récente de l'APIJ :

*« Les lieux du jugement doivent garantir la dignité de tous, quels que soient leur statut et leur place dans le procès. »<sup>170</sup>*

La salle d'audience demeure une scène.

Mais ce n'est plus une scène du pouvoir : c'est une scène du droit en relation.

Estrade, table, lumière, distances, tout existe encore, mais tout a changé de sens.

On ne dramatise plus : on clarifie.

Morain l'a résumé d'une phrase devenue presque programmatique :

*« Il ne s'agit plus de juger d'en haut, mais de rendre la loi sensible. »<sup>171</sup>*

Dans cette nouvelle configuration, l'espace n'est plus un décor. Il devient acteur. Un acteur silencieux, mais essentiel, dans la construction de la confiance publique.



Tribunal judiciaire de Paris (Renzo Piano, 2017) — Éclairage naturel, disposition horizontale, parois vitrées. Une scénographie de la transparence maîtrisée.

<sup>167</sup> Olivia Dufour, « Tribunal judiciaire de Paris », Gazette du Palais, 2017, p. 5.

<sup>168</sup> Morain, 2018.

<sup>169</sup> Olivier Gahinet, Les marches du palais, Paris, 2020, p. 30.

<sup>170</sup> Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), Rapport d'activité, 2024, p. 18.

<sup>171</sup> Morain, 2018.

## C. LE CORPS DU JUSTICIABLE : ENTRE VULNÉRABILITÉ ET RECONNAISSANCE

Dans une salle d'audience, tout passe par le corps.

Celui du juge, assis plus haut mais parfois attentif et incliné. Celui du prévenu, souvent tendu. Celui de la victime, fragile mais présente. Celui du public, silencieux mais essentiel.

L'architecture, loin d'être neutre, organise ces corps : elle décide qui regarde, qui avance, qui attend, qui se tient derrière une barrière invisible ou tangible.

*« La justice n'est pas seulement un espace de parole : c'est une organisation du visible et du corporel, où la place donnée au justiciable traduit la place que la société lui reconnaît. »<sup>172</sup>*

Ce constat ouvre un champ essentiel : la justice n'est pas qu'un ensemble de lois, elle est une dramaturgie incarnée.

Pendant longtemps, cette dramaturgie a mis l'accent sur la domination : montrer l'accusé, montrer l'autorité, montrer le jugement.

Aujourd'hui, un mouvement très différent apparaît : passer d'un corps exposé à un corps reconnu.

Dans les palais anciens, le prévenu était montré. Son corps devenait preuve, objet, symbole, parfois presque spectacle. Box fermés, estrades hautes, regards dirigés : la scénographie racontait la faute avant même le droit. Ce modèle vacille aujourd'hui.

L'architecte Gérard Tcholakian l'avait dénoncé sans détour :

*« Nous finissons par accepter l'inacceptable. »<sup>173</sup>*

La critique visait les box vitrés, comparés à des cages transparentes qui enferment plus qu'elles ne protègent.

Dans les nouveaux tribunaux, la logique change : il ne s'agit plus d'annuler la sécurité, mais d'éviter l'humiliation.

Au tribunal judiciaire de Paris, Renzo Piano a choisi un verre translucide, non réfléchissant : on voit sans exposer, on protège sans effacer.

*« La justice contemporaine cherche à sortir du spectacle du jugement pour revenir à la relation d'écoute. »<sup>174</sup>*

Au palais de justice d'Aix-en-Provence, Marc Barani a fait un choix radical et simple : abaisser l'estrade.

Le juge reste identifiable, mais il n'est plus inaccessible. La salle, enveloppée de bois clair, absorbe les tensions sonores comme une respiration.

*« Le corps du justiciable n'est plus isolé ; il fait partie du dispositif. L'espace agit comme une médiation, non comme une séparation. »<sup>175</sup>*

Le résultat se sent immédiatement dans le corps : on ne se sent plus jugé d'en haut, mais accueilli dans un espace grave, sans être hostile. La salle devient un lieu de parole, non un théâtre d'affrontement.



Tribunal judiciaire de Paris (Renzo Piano, 2017) — Box vitrés translucides, lumière descendante. Le corps protégé : visibilité sans exposition.

<sup>172</sup> Patricia Branco & Laurence Dumoulin, *La justice en trois dimensions*, Presses Universitaires Portugaises, 2019, p. 6.

<sup>173</sup> Gérard Tcholakian, entretien, Dalloz Actualité, 2017.

<sup>174</sup> Marie Bels, *Contemporary Courthouses*, Routledge, 2022, p. 14.

<sup>175</sup> Marc Barani, *Anatomie d'un palais*, APIJ, 2018, p. 9.

## C. LE CORPS DU JUSTICIABLE : ENTRE VULNÉRABILITÉ ET RECONNAISSANCE



Tribunal de Bordeaux (Rogers, 1998) — Salle circulaire, égalité visuelle du public et des parties. - Le cercle de la reconnaissance.



Futur palais de justice de Bobigny (PCA-STREAM, 2028) - Espaces de transition fluides, absence de grilles et de marches. Une justice fluide : le corps comme mesure de l'espace.

Le tribunal n'est pas seulement un lieu pour juger : il est un lieu où la justice se montre. Le public, longtemps relégué au dernier rang, fait partie du dispositif démocratique.

*« Le public n'est pas un figurant : sa présence fonde la dimension démocratique du jugement. »<sup>176</sup>*

À Bordeaux, les salles cylindriques ont transformé cette idée en architecture : tout le monde voit tout le monde.  
Le regard circule, aucune figure n'est écrasée.

Olivier Gahinet y voit une géométrie du respect :  
*« Le cercle de Bordeaux symbolise une justice de regard mutuel. »<sup>177</sup>*

Le futur palais de justice de Bobigny va encore plus loin. Ici, même le parcours du corps devient message. Pas de marches abruptes, pas de sas oppressant : le mouvement doit être fluide, continu, humain.

L'équipe de PCA-STREAM résume cette ambition par une phrase qui ressemble à un manifeste :

*« Nous voulons une justice où chaque pas compte, où le corps n'a plus à s'humilier pour exister. »<sup>178</sup>*

Être jugé, témoigner, attendre sa décision, tout cela engage un corps vulnérable.

C'est là que l'architecture peut humilier... ou soutenir.

*« Le lieu du procès doit permettre à chacun de se sentir vu, mais jamais exposé. »<sup>179</sup>*

À Strasbourg, lumière latérale et matériaux doux cherchent à rendre la présence supportable.

À Béziers, même les bancs ont été pensés pour que le corps puisse traverser l'attente sans souffrir. Ces détails silencieux disent quelque chose de fondamental : la justice n'est pas seulement un acte, elle est une manière de faire place.

Dans cette nouvelle approche, le corps devient la mesure du juste.

Ni surplombé, ni dissous, ni montré, mais accueilli.

Morain l'a résumé d'une phrase qui pourrait servir de conclusion :

*« L'architecture ne répare pas, mais elle peut aider à supporter. »<sup>180</sup>*

Et peut-être est-ce là l'une des formes les plus humaines de justice : celle qui comprend que juger, c'est aussi reconnaître.

<sup>176</sup> Antoine Garapon, Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle, IHEJ, 2013, p. 5.

<sup>177</sup> Olivier Gahinet, Les marches du palais, Paris, 2020, p. 24.

<sup>178</sup> PCA-STREAM, Enjeux d'une architecture de justice contemporaine, 2023.

<sup>179</sup> Éric Morain, Lettre juridique, 2018.

<sup>180</sup> Ibid.

## D. L'EXPÉRIENCE DU MAGISTRAT ET DE L'AVOCAT : AUTORITÉ ET QUOTIDIEN

L'architecture judiciaire ne s'adresse pas seulement au citoyen : elle façonne aussi ceux qui rendent la justice.

Magistrats, avocats, greffiers, agents, tous vivent chaque jour dans ces espaces, et leur manière d'habiter le lieu influence leur rapport au droit.

L'enjeu contemporain est celui d'un équilibre délicat : maintenir la dignité de la fonction tout en reconnaissant l'humanité de celles et ceux qui l'exercent.

*« Rendre la justice, c'est tenir debout entre la solennité et la fatigue, entre la loi et le visage. »<sup>181</sup>*

Autrefois, l'estrade haute, les décors sévères, la rigidité du mobilier rendaient visible l'autorité du rôle.

Aujourd'hui, cette autorité doit encore être sensible, mais elle ne peut plus écraser.

*« Le juge du XXI<sup>e</sup> siècle n'a pas à se cacher derrière le symbole : c'est par la clarté de son geste qu'il exprime l'autorité. »<sup>182</sup>*

Dans cette transformation silencieuse, l'architecture devient un partenaire.

Elle soutient le regard, adoucit les distances, structure le temps. Elle permet une autorité qui repose moins sur l'apparat que sur la justesse.

Le quotidien du magistrat ne se déroule pas uniquement dans la salle d'audience. Il se construit dans les couloirs internes, les bureaux, les salles de réunion, des espaces longtemps négligés, souvent exigus, parfois sombres.

Mais cette situation évolue.

L'APIJ souligne désormais l'importance d'une : « *qualité de vie au travail garante d'une justice sereine.* »<sup>183</sup>

Au tribunal judiciaire de Paris-Batignolles, Renzo Piano a imaginé des bureaux baignés de lumière naturelle, ouvrant sur des jardins suspendus.

Même les circulations internes ne sont plus compactes ou opaques, la lumière accompagne le pas du magistrat.

Lors de l'inauguration, Piano expliquait simplement :

*« Le magistrat doit voir la ville, pour ne pas juger depuis une tour d'ivoire. »<sup>184</sup>*

Ce choix n'est pas qu'esthétique : il influence la manière de juger.

Morain l'observe avec humour, mais aussi avec lucidité :

*« Une salle sombre rend le juge nerveux ; un espace ouvert lui rend son calme. »<sup>185</sup>*

Ici, l'architecture soutient la lucidité, presque comme une respiration.

L'expérience de l'avocat est différente : il traverse, relie, passe.

Il est l'un des rares à habiter à la fois l'intimité du dossier et la scène publique du procès.

*« Nous sommes les seuls à passer de l'intimité au public, du murmure à la plaidoirie. »<sup>186</sup>*



Tribunal judiciaire de Paris-Batignolles (Renzo Piano, 2017) — Bureaux vitrés, jardins suspendus, lumière naturelle. La clarté comme condition du discernement.

<sup>181</sup> Éric Morain, Lettre juridique, 2018.

<sup>182</sup> Antoine Garapon, Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle, IHEJ, 2013, p. 5.

<sup>183</sup> APIJ, Rapport d'activité, 2024, p. 18.

<sup>184</sup> Renzo Piano, entretien, Actu-Juridique, 2017.

<sup>185</sup> Éric Morain, Lettre juridique, 2018.

<sup>186</sup> Ibid.

## D. L'EXPÉRIENCE DU MAGISTRAT ET DE L'AVOCAT : AUTORITÉ ET QUOTIDIEN

À Aix-en-Provence, des circulations parallèles permettent aux avocats d'accéder aux salles sans passer par les zones d'attente.

À Strasbourg, des alcôves silencieuses dans les galeries vitrées offrent des espaces pour préparer une plaidoirie ou un entretien discret.

*« La préparation du geste et de la voix fait partie de la justice : le lieu doit offrir cette respiration. »<sup>187</sup>*

Le bâtiment reconnaît ici le rôle de l'avocat : non comme visiteur, mais comme acteur de la justice.

La justice est un métier collectif. Elle réunit magistrats, avocats, greffiers, personnels d'accueil, agents techniques, policiers.

Pendant longtemps, l'architecture ignorait cette dimension : chacun était isolé, assigné à son couloir, son bureau, son rituel.

Les projets récents inversent cette logique. Au futur palais de justice de Bobigny, les architectes de PCA-STREAM imaginent des espaces communs lumineux, ouverts, propices aux rencontres informelles : terrasses végétalisées, salles partagées, espaces intermédiaires.

*« Il faut des lieux où la parole professionnelle retrouve sa liberté. »<sup>188</sup>*

Morain résume cette idée avec des mots simples : « *L'avocat, le juge, le greffier ont besoin d'un lieu à leur mesure — ni bureaucratique, ni solennel.* »<sup>189</sup>

Ainsi, l'espace devient lieu de travail, mais aussi milieu de confiance.

Ce glissement de l'apparat vers l'usage ne signifie pas la disparition de l'autorité, mais sa transformation.



Futur palais de justice de Bobigny — Terrasses végétalisées



Futur palais de justice de Bobigny — Salles collaboratives

Ce glissement de l'apparat vers l'usage ne signifie pas la disparition de l'autorité, mais sa transformation.

*« Le juge contemporain n'est plus l'ombre derrière le bureau : il devient la présence au centre de l'espace. »<sup>190</sup>*

Dans cette nouvelle scène judiciaire, la dignité s'exprime par la qualité du lieu, la lumière, la matérialité, la posture.

*« La dignité du magistrat ne vient pas de la hauteur de sa chaise, mais de la justesse du lieu où il s'assoit. »<sup>191</sup>*

L'architecture judiciaire du XXI<sup>e</sup> siècle ne renonce donc pas à la gravité, elle la rend humaine.

Elle rappelle que la justice est un travail, un lien et une présence. Un métier exercé par des corps, pour des corps, dans un lieu qui doit les accompagner.

<sup>187</sup> Olivier Gahinet, *Les marches du palais*, Paris, 2020, p. 33.

<sup>188</sup> PCA-STREAM, *Enjeux d'une architecture de justice contemporaine*, 2023.

<sup>189</sup> Éric Morain, *Lettre juridique*, 2018.

<sup>190</sup> Marie Bels, *Contemporary Courthouses*, Routledge, 2022, p. 19.

<sup>191</sup> Éric Morain, *Lettre juridique*, 20

## E. LE JUSTICIABLE ET LA CITÉ : VERS UNE JUSTICE SENSIBLE ET PARTAGÉE

La justice contemporaine n'est plus pensée comme une citadelle inaccessible.

Elle cherche désormais à retrouver sa place dans la vie urbaine : visible, identifiable, mais sans la distance intimidante d'autrefois.

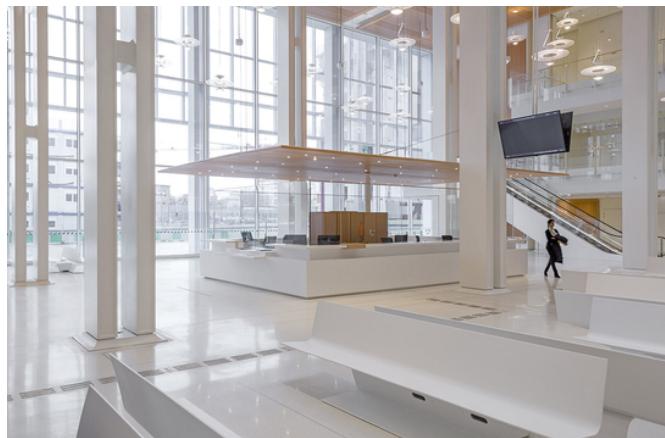
Cette évolution répond à une exigence démocratique profonde : rapprocher l'institution de ceux auxquels elle s'adresse.

*« La justice doit s'exposer sans se livrer, s'ouvrir sans se dissoudre. »<sup>192</sup>*

Dans cette perspective, le palais de justice n'est plus seulement un lieu où l'on juge : il devient un espace civique, un bâtiment public qui accueille, oriente, rassure, et rappelle la permanence du droit.

*« Par sa présence dans la ville, le palais réaffirme le droit comme service public quotidien. »<sup>193</sup>*

C'est là un basculement symbolique majeur : de la justice représentée à la justice habitée.



Tribunal judiciaire de Paris (Renzo Piano, 2017) — Hall vitré comme place intérieure.

Dans les projets récents, le parvis et le hall jouent un rôle clé. Ils ne sont plus seulement des espaces d'entrée : ils deviennent des lieux de transition, où l'on se prépare mentalement à la rencontre avec la loi.

Au tribunal judiciaire de Paris, Renzo Piano a imaginé une immense nef vitrée qui prolonge littéralement la rue à l'intérieur du bâtiment.

Pas de rupture, pas de seuil abrupt : une continuité.

*« Ce hall public, baigné de lumière, symbolise la continuité entre la ville et la justice. »<sup>194</sup>*

Les passerelles, les terrasses intérieures, la lumière verticale donnent au lieu une respiration. On peut y attendre, observer, se repérer sans être écrasé.

Éric Morain, qui connaît ce bâtiment comme praticien, le dit avec sobriété :

*« C'est un espace où l'on vient autant pour attendre que pour comprendre. (...) Un espace qui prépare à l'écoute, pas à la crainte. »<sup>195</sup>*

À Aix-en-Provence, Marc Barani suit la même logique.

La salle des pas perdus n'est plus un volume intimidant : elle devient un lieu lumineux, traversé par une clarté douce.

*« Par cette clarté calme, le bâtiment rend la justice proche sans la banaliser. »<sup>196</sup>*

Même le parvis n'est plus un dispositif de pouvoir : il est un seuil, un accueil.

Dans cette nouvelle architecture, le justiciable n'est plus seulement une figure du procès.

Il devient usager d'un lieu public, parfois même d'un lieu culturel.

*« L'architecture judiciaire se pense désormais comme une part de la ville, non comme un enclos de l'État. »<sup>197</sup>*

Le palais de justice de Strasbourg illustre parfaitement ce changement.

<sup>192</sup> Antoine Garapon, Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle, IHEJ, 2013, p. 4.

<sup>193</sup> APIJ, Rapport d'activité, 2023, p. 15.

<sup>194</sup> Renzo Piano, entretien avec A. Garapon, 2016.

<sup>195</sup> Éric Morain, Lettre juridique, 2018.

<sup>196</sup> Anatomie d'un palais, 2018, p. 5.

<sup>197</sup> Marie Bels, Contemporary Courthouses, Routledge, 2022, p. 22.

## E. LE JUSTICIABLE ET LA CITÉ : VERS UNE JUSTICE SENSIBLE ET PARTAGÉE



Palais de justice d'Aix-en-Provence (Marc Barani, 2017) — Salle des pas perdus lumineuse, parvis accessible. L'hospitalité du seuil.

Entre le bâtiment historique et l'extension contemporaine en verre, un espace de transparence physique devient un espace de médiation symbolique : mémoire d'un côté, modernité de l'autre.

« *Le justiciable circule entre la mémoire et la modernité : il fait l'expérience concrète de la continuité du droit.* »<sup>198</sup>

À Bordeaux, le hall circulaire conçu par Richard Rogers fonctionne comme un forum. On y perçoit simultanément la ville, le ciel, les salles d'audience : tout est lisible, rien n'est dissimulé.

Le futur palais de justice de Bobigny pousse cette logique encore plus loin.

Pensé comme un véritable campus judiciaire, il s'ouvre sur un grand parvis planté et propose un hall conçu comme une place couverte. L'équipe de PCA-STREAM explique :

« *Nous voulons une justice qui soigne autant qu'elle juge.* »<sup>199</sup>

Ici, la présence du végétal, l'acoustique douce, les circulations fluides participent d'une justice plus sensible, une justice pensée avec le public, et non devant lui.

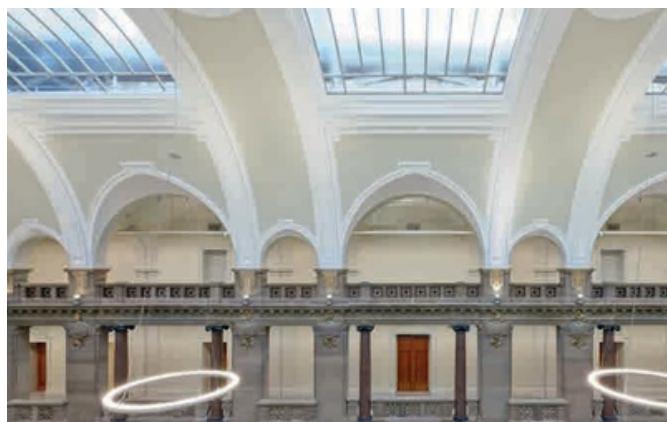
Au-delà des choix formels, ce que ces architectures cherchent à produire, c'est une expérience : celle d'une justice à laquelle on peut se reconnaître et appartenir.

« *Le citoyen, en entrant, comprend qu'il est chez lui dans la maison du droit.* »<sup>200</sup>

Cet effet n'est pas décoratif : il est politique. Il rompt avec la distance verticale des palais anciens, et propose un espace commun où l'on peut entrer, attendre, regarder, comprendre, parfois contester, mais sans se sentir étranger.

« *L'architecture ne change pas la loi, mais elle peut changer la manière d'y croire.* »<sup>201</sup>

C'est peut-être là la transformation la plus profonde : une justice qui ne s'enferme plus, mais qui accepte d'habiter le monde, avec lucidité, dignité, et ouverture.



Palais de justice de Strasbourg (Garcés-de Seta-Bonet, 2018) — Volume vitré reliant ancien et moderne. Le passage entre mémoire et modernité.

<sup>198</sup> Olivier Gahinet, *Les marches du palais*, 2020, p. 37.

<sup>199</sup> PCA-STREAM, *Enjeux d'une architecture de justice contemporaine*, 2023.

<sup>200</sup> Éric Morain, *Lettre juridique*, 2018.

<sup>201</sup> Antoine Garapon, *Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle*, IHEJ, 2013, p. 7.

## F. UNE JUSTICE POST-MONUMENTALE ? LA NOUVELLE SYMBOLIQUE DU POUVOIR

Le temps des palais de justice conçus comme temples du droit appartient désormais au passé.

Les escaliers colossaux, les colonnades rigides, les frontons sentencieux ont progressivement laissé place à des bâtiments plus ouverts, traversables, accessibles. Et pourtant, cette disparition du monumental ne signe pas la fin du symbole.

Elle en modifie la nature : du poids vers la lumière, du seuil imposant vers l'accueil, de la domination vers la présence.

*« La justice n'a pas perdu son autorité ; elle a changé de posture. »<sup>202</sup>*

La symbolique du pouvoir judiciaire n'est plus hissée au-dessus du citoyen, elle se tient désormais à ses côtés.

Le palais devient un lieu d'équilibre : suffisamment reconnaissable pour incarner la loi, mais suffisamment humain pour accueillir ceux qui viennent y chercher réponse, réparation ou protection.

Dans ces architectures contemporaines, l'expression du pouvoir se déplace.

Ce ne sont plus les colonnes ou la pierre taillée qui imposent la loi, mais la qualité du visible : la lumière naturelle, la cohérence des parcours, la possibilité d'orientation sans intimidation.

*« Montrer, c'est déjà juger autrement. »<sup>203</sup>*

Au tribunal judiciaire de Paris, Renzo Piano remplace la façade classique par un voile continu de verre.

La verticalité persiste, mais elle est traversée de lumière, non pour effacer l'autorité, mais pour la rendre lisible.

La monumentalité devient atmosphérique :



Tribunal judiciaire de Paris (Renzo Piano, 2017) — Façades vitrées et verticalité lumineuse. La monumentalité de la clarté.

dans la transparence, le regard circule, la ville entre dans la justice.

À Aix-en-Provence, Marc Barani refuse toute frontalité écrasante.

Le monument naît du calme, de la mesure, de la douceur du vide.

*« Le vrai monument, c'est la qualité du silence. »<sup>204</sup>*

Ici, la puissance publique ne se mesure plus en mètres, mais en justesse.

La justice contemporaine avance sur une ligne étroite : elle doit affirmer l'institution sans écraser l'individu.

Ce juste milieu se traduit par une esthétique mesurée : des matériaux sobres, une lumière régulée, des proportions maîtrisées.

PCA-STREAM en donne la ligne directrice : « *Ni emphase, ni neutralité.* »<sup>205</sup>



Palais de justice de Strasbourg (Garcés-de Seta-Bonet, 2018) — Volume vitré reliant ancien et moderne. Le passage entre mémoire et modernité.

<sup>202</sup> Antoine Garapon, Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle, IHEJ, 2013, p. 4.

<sup>203</sup> Marie Bels, Contemporary Courthouses: Architecture, Democracy and the Experience of Justice, op. cit., p. 15.

<sup>204</sup> Olivier Gahinet, Les marches du palais, 2020, p. 34.

<sup>205</sup> PCA-STREAM, Enjeux d'une architecture de justice contemporaine, 2023.

## F. UNE JUSTICE POST-MONUMENTALE ? LA NOUVELLE SYMBOLIQUE DU POUVOIR

À Strasbourg, l'ancien palais conserve sa façade imposante, mais l'intérieur, ouvert et lumineux, révèle une autre monumentalité : celle du passage du temps et de la continuité républicaine.

Le grès, le verre et l'acier dialoguent sans hiérarchie.

L'autorité ne cherche plus à dominer : elle transmet.

Cette transformation concerne aussi la façon de construire.

Les palais ne cherchent plus à masquer leurs structures : ils les montrent.

Le béton garde la trace du coffrage, la pierre révèle fissures et veinures, le métal laisse visibles fixations et jonctions.

*« Laisser la matière parler, c'est accepter que le pouvoir soit lui aussi construit, réparable et visible. »<sup>206</sup>*



Palais de justice de Strasbourg (Garcés-de Seta-Bonet, 2018) - Dialogue entre grès ancien et verre contemporain. La continuité comme autorité.

Ainsi, la justice contemporaine ne revendique plus la perfection du marbre.

Elle choisit la sincérité : montrer qu'elle est faite par des mains humaines, avec leurs limites et leur responsabilité.

Cette évolution ne supprime pas toute grandeur.

Elle en invente une nouvelle : une monumentalité civique, faite de continuité, de calme, de lumière.

Ce n'est plus la taille du bâtiment qui importe, mais la qualité de la relation qu'il rend possible.

*« Ce n'est plus la taille du bâtiment qui fonde la grandeur, mais la qualité de la relation qu'il propose. »<sup>207</sup>*

À Bobigny, le futur palais illustre cette nouvelle éthique : un parvis planté, un hall traversant, une lumière douce.

Une justice visible, mais respirable.

Ce passage à une justice post-monumentale ne gomme pas la fonction symbolique : il la redistribue dans l'expérience.

Le pouvoir ne réside plus dans un seuil à franchir, mais dans l'espace partagé où l'on se tient, magistrat, avocat, citoyen, justiciable.

*« Le juge n'est plus au sommet de l'escalier, il est dans la clarté du lieu commun. »<sup>208</sup>*

La justice ne cherche plus à s'imposer, mais à se rendre présente. Non pas spectacle, mais milieu. Non pas distance, mais reconnaissance.

Cette transformation marque peut-être l'un des tournants les plus profonds de l'histoire architecturale du droit : la monumentalité n'a pas disparu, elle a changé d'adresse.

Elle n'est plus dans la façade, mais dans la relation.



Futur palais de justice de Bobigny (PCA-STREAM, 2028) — Parvis végétalisé et hall ouvert. La monumentalité civique du quotidien.

<sup>206</sup> Éric Morain, Lettre juridique, 2018.

<sup>207</sup> P. Branco & L. Dumoulin, La justice en trois dimensions, Presses Universitaires Portugaises, 2019, p. 8.

<sup>208</sup> Antoine Garapon, Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle, IHEJ, 2013, p. 7.



# Conclusion

L'histoire architecturale des palais de justice révèle un lent déplacement du pouvoir vers la présence. Longtemps, l'institution judiciaire s'est représentée comme un bloc d'autorité, une forteresse de pierre où la solennité du droit se confondait avec la monumentalité de l'État. Les colonnes, les frontons, les escaliers démesurés n'étaient pas de simples ornements : ils traduisaient la distance entre le citoyen et la Loi, entre la parole du juge et la vie commune.

Aujourd'hui, cette distance se recompose.

La justice ne se cache plus derrière ses façades : elle cherche à se montrer sans s'imposer, à s'inscrire dans le quotidien plutôt qu'à s'ériger au-dessus de lui.

Ce glissement est d'abord politique. Il naît d'une volonté publique affirmée : refonder la confiance dans la justice en la rendant lisible, accueillante et cohérente avec les valeurs démocratiques.

Les rapports successifs de l'APIJ et du ministère de la Justice vont dans ce sens : ils définissent la justice comme un service public à incarner dans l'espace, pas seulement comme une institution à protéger.<sup>209</sup>

Dans ce contexte, le programme architectural devient presque un texte idéologique.

Il ordonne les espaces autant qu'il hiérarchise les valeurs.

Derrière les mots de « *fonctionnalité* », de « *performance environnementale* » ou de « *qualité d'usage* », se dessine une véritable éthique du lieu.

Le programme ne se contente plus de chiffrer des surfaces : il propose un portrait de la justice contemporaine, celle d'une institution qui veut être sobre, claire, accessible, mais toujours digne.

Par ce biais, l'architecture devient langage politique : elle permet d'incarner une réforme sans l'énoncer frontalement.

Ces principes se lisent ensuite dans la matière même des bâtiments.

L'égalité se lit dans la lisibilité des parcours et la réduction des seuils hiérarchiques.

La transparence s'exprime dans les halls vitrés et les circulations visibles.

La proximité se joue dans l'ouverture à la ville, dans la continuité du parvis avec l'espace public.

À Aix-en-Provence, Marc Barani traduit cette grammaire civique avec une grande précision : pierre claire locale, lumière douce, volumes horizontaux, hall à échelle humaine.<sup>210</sup>

L'édifice ne cherche plus à imposer la justice ; il la rend perceptible, calme, posée, confiante.

Le programme public agit ici comme un levier symbolique : il filtre les possibles, oriente la forme et transforme le projet en discours.

Dans ce cadre, la commande publique n'est plus un simple cadre technique ; elle devient une matrice de sens.

Les langages architecturaux de la justice s'en trouvent profondément transformés.

La monumentalité s'adoucit, la lumière remplace le décor, la matière remplace l'apparat.

Chaque matériau devient signe : la pierre porte la mémoire, le verre la visibilité, le bois l'humanité, le métal la rigueur.

C'est leur association qui cherche le bon équilibre : celui d'un pouvoir pacifié, encore affirmé mais moins agressif.

<sup>209</sup> APIJ, Rapport d'activité 2023.

<sup>210</sup> barani (Marc), Palais de justice d'Aix-en-Provence : Anatomie d'un palais, op. cit.

## CONCLUSION

Les palais récents ne veulent plus dominer ; ils cherchent à convaincre par la clarté.

PCA-STREAM résume bien cet enjeu :

« *L'équilibre entre la représentation du pouvoir et l'expression d'une transparence suppose un travail précis sur la matérialité : ni emphase, ni neutralité.* »<sup>211</sup>

Cette sobriété n'est donc pas une perte de grandeur, mais une autre manière d'exprimer la force du droit : non plus par la hauteur, mais par la justesse.

Ce passage du symbole à l'expérience fait entrer la justice dans un nouvel âge : celui de l'incarnation. Les salles d'audience, longtemps conçues pour impressionner, deviennent des espaces de dialogue. Le juge n'est plus seulement au sommet de l'estrade, il est dans la lumière. Le justiciable, autrefois exposé, retrouve une place à la fois protégée et visible.

À Paris-Batignolles, Renzo Piano imagine ainsi des box vitrés translucides, pensés non pour exhiber, mais pour apaiser le regard et garantir la sécurité sans humilier.<sup>212</sup>

À Strasbourg, la lumière latérale et les matériaux chauds transforment le jugement en moment de gravité sans froideur.<sup>213</sup>

À Bordeaux, les salles circulaires abolissent les hiérarchies visuelles : tout le monde voit, tout le monde comprend.<sup>214</sup>

Comme le rappelle Éric Morain, « *le lieu du procès doit permettre à chacun de se sentir vu, mais jamais exposé* ».<sup>215</sup>

C'est certainement l'un des basculements les plus profonds : le corps du justiciable n'est plus un objet du regard, mais un sujet que l'espace reconnaît et protège.

Cette reconnaissance déborde aujourd'hui la salle d'audience pour toucher la ville elle-même. Les palais contemporains ne se tiennent plus à distance du tissu urbain : ils s'y apparentent à des équipements civiques.

Le parvis, autrefois marche du pouvoir, devient un seuil de rencontre. Le hall, autrefois simple salle d'attente, devient une place intérieure.

À Paris, à Aix, à Bobigny, la justice se donne à voir comme un lieu public traversé, fréquenté, respirable.<sup>216</sup> Morain le dit avec des mots simples : « *Le citoyen comprend qu'il est chez lui dans la maison du droit.* »<sup>215</sup> Le palais de justice devient alors un élément du paysage démocratique, au même niveau symbolique qu'une mairie, un théâtre ou une bibliothèque.

Il ne se définit plus par son isolement, mais par sa capacité à rendre visible le lien social.

Cette évolution annonce une symbolique du pouvoir renouvelée.

<sup>211</sup> pca-stream, « Enjeux d'une architecture de justice contemporaine », OP. CIT.

<sup>212</sup> piano (Renzo), plattner (Bernard), etcheverry (Jean-Michel), « Quelle symbolique judiciaire pour le XXI<sup>e</sup> siècle ? Futur palais de justice de Paris-Batignolles : entretien avec Renzo Piano », OP. CIT.

<sup>213</sup> garcés-de seta-bonet (carlos, lucia, anna), Palais de justice de Strasbourg.

<sup>214</sup> gahinet (Olivier), Les marches du palais. Offrir l'architecture et rendre la justice, Paris : Éditions du Moniteur, 2017.

<sup>215</sup> morain (Eric), « Lettre juridique : Réflexion sur la symbolique des lieux de justice », La Lettre juridique, Paris : Carbonnier Lamaze Rasle & Associés, 2018.

## CONCLUSION

Le monumental classique, vertical et fermé, laisse place à une monumentalité civique, plus horizontale, plus lumineuse.

Le pouvoir ne se montre plus dans la masse, mais dans la clarté ; moins dans la pierre que dans le vide qu'elle encadre.

Antoine Garapon l'a bien résumé : « *La justice n'a pas perdu son autorité ; elle a changé de posture.* »<sup>216</sup>

L'architecture du XXI<sup>e</sup> siècle ne cherche plus à figer la loi dans la pierre, mais à l'inscrire dans le présent.

À Aix, à Strasbourg, à Paris, la monumentalité se fait silencieuse : gestes précis, transparences maîtrisées, espaces de pause et de lumière. Le pouvoir devient perceptible par le calme qu'il inspire.

La justice française semble ainsi entrer dans une ère post-monumentale : une époque où la grandeur se mesure à la capacité d'un lieu à inclure, à écouter, à pacifier.

Ce n'est plus la hauteur du bâtiment qui compte, mais la qualité de la relation qu'il propose.

Le palais de justice n'est plus un simple décor de l'autorité, mais un acteur du lien civique.

Il traduit, à travers la forme et la lumière, une éthique du droit qui ne cherche plus à dominer, mais à convaincre.

Cette mutation, discrète mais profonde, redéfinit la manière même de penser le pouvoir : non plus comme un centre fermé, mais comme une présence partagée.

L'architecture judiciaire devient une pédagogie silencieuse. Elle ne prononce pas de discours, mais elle en soutient mille. Elle enseigne, par la matière, la transparence, les proportions, la façon de se tenir dans le monde du droit.

« *L'architecture ne change pas la loi, mais elle change la manière d'y croire* », écrit encore Garapon.<sup>216</sup>

C'est peut-être là son rôle politique le plus décisif : produire de la confiance.

Une confiance fragile, mais réelle, née du sentiment que la justice n'est plus hors du monde, mais bien au milieu des hommes.

Cette quête d'incarnation reste pourtant ouverte.

Elle se confronte déjà à de nouveaux défis : dématérialisation des procédures, disparition progressive de certains tribunaux de proximité, raréfaction du contact direct entre juge et citoyen.

La justice de demain devra inventer d'autres formes d'espace symbolique, physiques ou numériques, où l'on puisse encore éprouver le sens du commun.

Car une démocratie a besoin de lieux, non pour impressionner, mais pour rassembler.

Peut-être est-ce cela, aujourd'hui, la véritable monumentalité : celle de l'expérience partagée, de la lumière juste, du geste mesuré. Une monumentalité discrète, mais essentielle, où la justice retrouve son rôle premier : incarner le droit dans la vie ordinaire.

<sup>216</sup> garapon (Antoine), *Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle*, Notes de l'IHEJ, n° 5, institut des hautes études sur la justice, juin 2013.

# Bibliographie

## Ouvrages, thèses et études :

BIELS (Marie), Les grands projets de la justice française. Stratégies et réalisations architecturales du ministère de la Justice (1991-2001), Thèse de doctorat en architecture, Université Paris-Est, Marne-la-Vallée, 2013.

GARAPON (Antoine), Imaginer le palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle, Notes de l'IHEJ, n° 5, Institut des Hautes Études sur la Justice, juin 2013.

La Justice en ses temples. Regards sur l'architecture judiciaire en France Association française pour l'histoire de la Justice, 1992. In: Droit et société, n°25, 1993. Les produits juridiques de l'appareil judiciaire comme objet sociologique. p. 580;

La justice et ses temples, regards sur l'architecture judiciaire en France (Préface de Robert Badinter, ouvrage illustré de 335 photographies et reproductions de documents ; Paris : Editions Errance ; Poitiers : Editions Brissaud, 1992 ; in-4°, 328 pages).. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1993, tome 151, livraison 2. pp. 434-439;

## Articles, communications et conférences :

BELS (Marie), « Contemporary Courthouses. Architectural images and spatial representations of Justice », Conférence à l'Université d'Hambourg, 2022.

BERNARD (Diane), « Lieu du procès, lieu du crime : les espaces de justice internationale pénale », Revue interdisciplinaire d'études juridiques, Droit et Société, n° 90, 2015, p. 335-348.

BRANCO (Patricia) et DUMOULIN (Laurence), « La justice en trois dimensions : représentations, architectures et rituels », Droit et Société, n° 79, 2011, p. 5-23.

DUFOUR (Olivia), « Le palais de justice des Batignolles en quête de symboles », Gazette du Palais, n° 28, 26 septembre 2016.

GAHINET (Olivier), Les marches du palais. Offrir l'architecture et rendre la justice, Paris : Éditions du Moniteur, 2017.

IWEINS (Delphine), « Palais de justice du XXI<sup>e</sup> siècle : entrez dans la lumière et oubliez le réseau », Gazette du Palais, n° 32, 20 septembre 2016, p. 7-8.

MORAIN (Éric), « Lettre juridique : Réflexion sur la symbolique des lieux de justice », La Lettre juridique, Paris : Carbonnier Lamaze Rasle & Associés, 22 février 2018.

PIANO (Renzo), PLATTNER (Bernard), ETCHEVERRY (Jean-Michel), « Quelle symbolique judiciaire pour le XXI<sup>e</sup> siècle ? Futur palais de justice de Paris-Batignolles : entretien avec Renzo Piano », Institut des Hautes Études sur la Justice (IHEJ), 26 novembre 2015.

GARAPON (Antoine), « Rapport du groupe de réflexion sur la symbolique du futur tribunal de Paris - Entretien avec Antoine Garapon, secrétaire général de l'Institut des Hautes Études sur la Justice », Politiques de justice – DSJ / IHEJ, 2015.

BOMMELAER (Christophe), « La justice en ses palais », Le Figaro, 20 février 2012.

BARANI (Marc), Palais de justice d'Aix-en-Provence : Anatomie d'un palais, dossier de présentation et entretien avec l'architecte, Paris : Ministère de la Justice / Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), 2017, 24 p.

## B I B L I O G R A P H I E

Rapports et documents institutionnels :

AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE (APIJ), Rapport d'activité 2023, Paris : Ministère de la Justice, 2024.

AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE (APIJ), Rapport d'activité 2024, Paris : Ministère de la Justice, 2025.

COUR DES COMPTES, Rapport sur la politique immobilière du ministère de la Justice, décembre 2017.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES SUR LA JUSTICE (IHEJ), Rapport du groupe de réflexion sur la symbolique du futur tribunal de Paris, Paris : IHEJ, juin 2016.

APIJ / MINISTÈRE DE LA JUSTICE, Exposition : Les bâtisseurs – L'architecture judiciaire contemporaine, Paris : Ministère de la Justice / APIJ, 2018.

APIJ / MINISTÈRE DE LA JUSTICE, Palais de justice de Strasbourg (Bas-Rhin), 2017, 52 p.

Ressources en ligne et pages web :

APIJ. Présentation de l'APIJ – Qui sommes-nous ? [en ligne]. Mâj 2024 [consulté le 31 octobre 2025].

Disponible sur internet : <https://www.apij.justice.fr/qui-sommes-nous/l-apij>

BERLAMARRE (Arber). Nouveau palais de justice de Paris – Le projet RPBW [en ligne]. Nouveau Palais de Justice [site officiel]. Mâj 2017 [consulté le 31 octobre 2025].

Disponible sur internet : <https://www.nouveaupalaisdejustice.fr/author/arberlamarre/>

PCA-STREAM. « Enjeux d'une architecture de justice contemporaine », PCA-STREAM – Plateforme de recherche et création architecturale [en ligne]. 2023 [consulté le 31 octobre 2025].

Disponible sur internet : <https://www.pca-stream.com/fr/explore/enjeux-dune-architecture-de-justice-contemporaine/>

MINISTÈRE DE LA JUSTICE. Quel sens donner à l'architecture des palais de justice ? [audio en ligne]. 3 septembre 2012 [consulté le 31 octobre 2025]. Disponible sur internet : <https://www.justice.gouv.fr/>

ACTU-JURIDIQUE. MARRANO (Stefano), « Le futur palais de justice de Paris : le tribunal du XXI<sup>e</sup> siècle », Actu-juridique.fr [en ligne]. 26 septembre 2017 [consulté le 31 octobre 2025].

Disponible sur internet : <https://www.actu-juridique.fr/professions/le-futur-palais-de-justice-de-paris-le-tribunal-du-xxie-siecle/>

DALLOZ ACTUALITÉ. TCHOLAKIAN (Gérard), « Transformation des lieux de justice : “Nous finissons par accepter l'inacceptable” », Dalloz Actualité [en ligne]. 26 septembre 2017 [consulté le 31 octobre 2025].

Disponible sur internet : <https://voxcriminis.wordpress.com/2017/12/18/les-box-de-la-honte/>

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS. « Les symboles du droit : l'architecture des palais de justice », Journal spécial des sociétés [en ligne]. 3 décembre 2015 [consulté le 31 octobre 2025].

Disponible sur internet : [https://jss.fr/post/Chronique %22les\\_symboles\\_du\\_droit%22 : l'E2%80%99architecture-des-palais-de-justice-512](https://jss.fr/post/Chronique %22les_symboles_du_droit%22 : l%E2%80%99architecture-des-palais-de-justice-512)

LE MONDE. LARROCHELLE (Jean-Jacques), « Le tribunal de Paris récompensé par l'Équerre d'argent », Le Monde, 28 novembre 2017 [consulté le 31 octobre 2025].

Disponible sur internet : [https://www.lemonde.fr/architecture/article/2017/11/28/le-tribunal-de-paris-recompense-par-l-equerre-d-argent\\_5221598\\_1809550.html](https://www.lemonde.fr/architecture/article/2017/11/28/le-tribunal-de-paris-recompense-par-l-equerre-d-argent_5221598_1809550.html)

INFOCIMENTS. Palais de justice pour quatre juridictions à Strasbourg [en ligne]. 2020 [consulté le 31 octobre 2025]. Disponible sur internet : <https://www.infociments.fr/equipements-publics/palais-de-justice-pour-quatre-juridictions>





L'architecture des palais de justice raconte une histoire. Autrefois, la justice se présentait comme un temple : grande, sévère, éloignée du peuple. Aujourd'hui, elle cherche à être plus proche, plus claire, plus lisible. L'État joue un rôle central dans cette transformation. Avec l'Agence Publique pour l'immobilier de la Justice, il impose des valeurs nouvelles : transparence, accès facile, lumière, sobriété.

Les architectes suivent ces idées, mais chacun à sa manière. À Paris-Batignolles, Renzo Piano a imaginé un bâtiment très haut, tout en verre. Il montre une justice qui veut être visible, mais qui reste encore un peu intimidante. À Aix-en-Provence, Marc Barani fait l'inverse : un bâtiment bas, calme, très ouvert sur la ville. Son palais accueille plus qu'il n'impressionne. Là, la lumière est douce, les parcours sont clairs, et l'on se sent moins écrasé. On y ressent une justice qui veut d'abord apaiser avant de juger.

Ces deux exemples montrent les tensions d'aujourd'hui. La justice veut être ouverte, mais elle doit rester protégée. Elle veut être simple, mais elle garde des rituels. Elle veut être transparente, mais elle ne peut pas tout montrer. Les chercheurs le rappellent : le bâtiment ne fait pas qu'abriter la justice, il la met en scène.

Même si beaucoup d'efforts ont été faits, certaines contradictions persistent. Les grands halls lumineux peuvent encore impressionner. Les parcours restent très contrôlés. Et la monumentalité, même adoucie, continue d'exister. Pourtant, une chose change vraiment : la justice ne cherche plus à dominer. Elle cherche à rassurer. Elle essaie d'être un lieu où l'on comprend, où l'on respire, où l'on se sent un peu moins seul face au droit. C'est cette nouvelle manière d'incarner la justice que ces architectures tentent aujourd'hui de raconter.

